



Paysse Martin, *Cap Tourmente*, 1988.

MAINTENIR LE CAP

Monsieur le Ministre,

MONSIEUR
MATHIEU LACOMBE

Ministre de la Culture et des Communications
Ministre responsable de la Jeunesse
Ministre responsable de la région de l'Outaouais

225, GRANDE ALLÉE EST
QUÉBEC (QUÉBEC) G1R 5G5

Conformément à l'article 33 de la
Loi sur les musées nationaux, j'ai le plaisir de
vous présenter, au nom des membres du conseil
d'administration, le rapport de gestion du
Musée national des beaux-arts du Québec
et de sa Fondation, ainsi que les états financiers
du Musée pour l'exercice clos le 31 mars 2025.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'expression de mes sentiments très distingués.

La présidente du conseil d'administration,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christiane Germain', written in a cursive style.

CHRISTIANE GERMAIN, CM, CQ



Allocution de M. Mathieu Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, à l'occasion de la pelletée de terre symbolique marquant le début des travaux de construction de l'Espace Riopelle – Pavillon Michael Audain, 4 mai 2024.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MUSÉE	5	LE PERSONNEL ET LES PARTENAIRES	63
		66 Liste des employés	
		67 Les partenaires	
MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	6	LA FONDATION	68
L'ESPACE RIOPELLE – PAVILLON MICHAEL AUDAIN	7	69 Mot de la présidente du conseil et du président-directeur général	
		71 Activités 2024-2025	
		76 Les revenus	
		77 Le personnel et le conseil d'administration	
		78 Donateurs et partenaires de la Fondation du Musée	
L'ANNÉE 2024-2025 EN BREF	13	ÉTATS FINANCIERS DU MUSÉE	80
LES EXPOSITIONS	15	81 Rapport de la direction	
16 Dialogues, diversité et excellence : une année riche en émotions		82 Rapport de l'auditeur indépendant	
33 Liste des expositions et publications		83 États financiers 2024-2025	
LES COLLECTIONS	34	SUIVI DES REQUIS GOUVERNEMENTAUX	94
35 Les acquisitions et quelques acquisitions d'exception		CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	117
45 Liste des acquisitions 2024-2025			
48 Donateurs et membres des comités consultatifs			
49 Synthèse et dénombrement des collections			
LA PROGRAMMATION ÉDUCATIVE ET CULTURELLE	52		
59 Fréquentation des activités éducatives et culturelles			
LE NUMÉRIQUE	61		



En couverture
Paryse Martin, *Cap Tourmente*, 1988. Acrylique sur bois,
121,7 × 152 cm. Achat pour la collection Prêt d'œuvres d'art
du Musée national des beaux-arts du Québec (CP.1988.75)

Conseil d'administration du Musée

Au 31 mars 2025

« Le Musée national des beaux-arts du Québec a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation. »

Loi sur les musées nationaux, RLRQ, c. M-44

PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Christiane Germain, CM, CQ
*Coprésidente
Germain Hôtels*

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL

Frédéric Gascon** / *** †
*Président et chef de l'exploitation
PayFacto*

ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS

Marie-Julie Bélanger*
*Directrice générale
Caisse Desjardins du personnel municipal Québec*

Hélène Dufresne***
*Cofondatrice et présidente
Fondation Dufresne et Gauthier*

Lara Emond***
*Fondatrice et présidente
Iris + Arlo*

Selena Lu** †
*Avocate, associée
Lavery Avocats*

Daniel Mercure***
*Professeur émérite et associé
Département de sociologie, Université Laval*

Jean-Luc Murray
*Directeur général
Musée national des beaux-arts du Québec*

François Rochon
*Président, fondateur et gestionnaire de portefeuille
Giverny Capital*

Félix-André Têtu, MD, FRCSC
Chirurgien plasticien

Marie-Soleil Tremblay, FCPA*
*Professeure titulaire
École nationale d'administration publique*

Louise Turgeon, ASC, CPA, CA* †
Administratrice de sociétés certifiée

Mélanie Vincent**
*Consultante en dossiers autochtones
Gestion MV Management*

SECRÉTAIRE DU CONSEIL

Marc Lajoie, LL. B., LL. M.
*Secrétaire général et conseiller juridique
Musée national des beaux-arts du Québec*

* Membre du comité d'audit et de gestion des risques

** Membre du comité de gouvernance et d'éthique

*** Membre du comité des ressources humaines

† Président ou présidente du comité

Un sentiment de cohérence

L'année qui s'achève a été marquée par une kyrielle d'actions et de projets qui, comme ceux des années précédentes, construisent l'identité distinctive et la personnalité unique de notre beau musée et ajoutent à sa riche histoire. Ainsi, nos visiteurs ont pu apprécier l'époustouflante virtuosité des gravures de Rembrandt, admirer les chefs-d'œuvre d'artistes canadiens de renom faisant partie de la collection Sobey, dont Emily Carr et Tom Thomson, ou encore redécouvrir l'exceptionnel talent de la peintre impressionniste Helen McNicoll. En parallèle, le projet de l'Espace Riopelle – Pavillon Michael Audain est entré dans sa phase de construction et nos chantiers stratégiques, dont celui de l'innovation et celui des technologies de l'information, ont progressé comme prévu. La majorité de nos indicateurs de performance, y compris les revenus autonomes (3 592 252 \$) et le nombre de visiteurs (252 232), sont au vert grâce à l'engagement et au professionnalisme de notre équipe.

Mais il s'est passé autre chose en 2024-2025. Une chose importante, qui, bien que difficile à cerner et à définir, mérite qu'on s'y attarde. Cette chose, c'est un sentiment de cohérence. On décrit la cohérence comme le rapport étroit d'idées ou d'actions qui se lient et s'accordent entre elles. Au-delà de la mission, de la vision, des orientations et des valeurs énoncées dans notre plan stratégique, en dépit des grands dérangements des dernières années (du pavillon Pierre Lassonde à l'Espace Riopelle – Pavillon Michael Audain, en passant par une pandémie), nos actions et nos projets, nourris par les efforts investis pour renforcer une culture d'innovation, de collaboration et de performance, se sont inscrits cette année dans une

cohérence palpable et rassurante. Ainsi, notre nouvelle identité visuelle, la refonte de notre site Web, la définition de l'expérience distinctive du Musée basée sur l'excellence, la proposition à nos visiteurs d'une approche originale interpellant les sens et les émotions, nos innovations (dont un agent conversationnel inédit dans le monde muséal), nos partenariats inhabituels et inattendus – toutes ces réalisations, et bien d'autres, sont caractérisées par leurs nombreuses interrelations et leur alignement sur notre vision d'un musée achalandé, innovant et pertinent pour tous ses publics. Ce sentiment de cohérence n'est pas le fruit du hasard, mais plutôt le résultat des efforts déployés au cours des dernières années et des derniers mois par l'équipe du Musée pour se doter d'une vision commune, pour cartographier notre projet muséologique et pour créer des outils de gestion institutionnels (portefeuille de projets, intégration de l'offre globale, gestion des risques, indicateurs de performance, gestion des capacités RH) qui permettent d'optimiser nos processus de travail et de miser davantage sur la performance et l'attention aux résultats.

Il convient ici de souligner l'accompagnement et les encouragements que nous avons reçus des membres de notre conseil d'administration, qui nous ont permis d'adopter une posture mixte (institution culturelle / entreprise culturelle), et ce, dans l'objectif ultime de remplir notre mission, d'atteindre le plus grand nombre de personnes et de rayonner ici et dans le monde.

Alors que nous nous affairons à imaginer et à réaliser l'expérience renouvelée de notre cité muséale en prévision de l'ouverture de l'Espace Riopelle – Pavillon Michael Audain, bâtiment à la fois catalyseur et vitrine de notre évolution, ce sentiment de cohérence agit comme une boussole pour notre formidable équipe plongée au cœur d'un périple exaltant, mais rempli de défis.



Christiane Germain, CM, CQ
Présidente du conseil d'administration

Jean-Luc Murray
Directeur général



L'Espace
Riopelle –
Pavillon Michael
Audain

Le 4 mai 2024, les acteurs clés du projet de l'Espace Riopelle – Pavillon Michael Audain se réunissaient pour souligner le début officiel des travaux de construction de ce nouveau bâtiment, qui abritera la plus importante collection d'œuvres de Jean Paul Riopelle. Ce jour-là, un mélange d'excitation et de nostalgie flottait dans l'air du pavillon central, qui, après avoir été le cœur de notre cité muséale pendant des décennies, accueillait son dernier événement public avant sa démolition.



Allocution de M. Michael Audain.

De gauche à droite : M. Darren Bolduc, président de CONCREA, M^{me} Julie-Anne Vien, présidente du conseil d'administration de la Fondation du Musée, M. Mathieu Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, M. Bruno Marchand, maire de Québec, M^{me} Yseult Riopelle, M. Éric Gauthier, architecte associé chez FABG, M. Michael Audain et son épouse, M^{me} Yoshiko Karasawa, M^{me} Manon Gauthier, directrice générale de la Fondation Audain, et M. Jean-Luc Murray, directeur général du Musée.

Quelques semaines plus tard, le lanterneau de verre, élément symbolique de ce pavillon, était retiré par une grue géante, opération qui marquait la fin d'une époque et le début d'une nouvelle aventure.



Dès septembre, la délicate phase de déconstruction architecturale du pavillon central et de la partie arrière du pavillon Gérard-Morisset s'achevait. Une étape complexe réalisée avec précaution par l'entrepreneur CONCREA, qui, afin de protéger nos réserves d'œuvres d'art situées dans les sous-sols, a utilisé des engins légers plutôt qu'un bulldozer. Alors que le plancher du rez-de-chaussée du défunt pavillon central était exposé, l'entrepreneur a rapidement mis en place la membrane d'étanchéité imaginée au cours des mois précédents après plusieurs discussions avec notre équipe de la conservation. Les nombreuses averses automnales ont démontré l'efficacité de ce système et apaisé nos angoisses institutionnelles.





Visite hebdomadaire des réserves d'œuvres par l'équipe de la Direction des collections et de la recherche afin de veiller à leur bon état et au maintien des conditions de conservation.

Avant de commencer les travaux d'excavation dans les sous-sols, soit la préparation des bases pour les piliers de la structure d'acier, l'entrepreneur a installé des capteurs de vibrations dans nos réserves d'œuvres afin de surveiller et de contrôler, en temps réel grâce à des alarmes relayées aux téléphones intelligents du contremaître du chantier, l'amplitude et le niveau des vibrations occasionnées par les travaux. Des doubles portes et des sas ont été mis en place devant les accès aux réserves pour éviter que la poussière ne s'y infiltre. Le phasage et le déploiement des travaux devaient également tenir compte de la nécessité de maintenir, en tout temps, les conditions de température et d'humidité relative requises pour la conservation des œuvres.

Impressionnante lame circulaire utilisée pour le démantèlement des piliers du défunt pavillon central.



Ont suivi plusieurs mois de travaux de sous-œuvre exigeants qui ont amené leur lot de défis, dont le perçage, dans les dalles de plancher, d'étroites ouvertures par lesquelles les piliers ont été descendus vers leurs bases. On peut évoquer ici l'image de l'enfilement du fil dans le chas d'une aiguille pour illustrer la précision de cette opération. Ces ouvertures ont donné quelques maux de tête à notre Service de la sécurité, qui devait s'assurer qu'aucun voleur créatif n'aurait l'idée de les utiliser pour accéder aux trésors de notre collection. Cet enjeu a encore une fois été résolu par un entrepreneur réactif et ingénieux au moyen du scellement temporaire de ces potentiels sésames.



Coulée de la dalle structurale dans des conditions hivernales contraignantes.



Délimitation du futur bâtiment.

C'est dans ce cataclysme contrôlé de tas de terre, de fils pendant un peu partout, de murs démolis et de tuyaux coupés qu'ont déambulé plusieurs officiels, partenaires et journalistes pour des visites de chantier qui leur ont permis de mesurer l'ampleur et la complexité des travaux en cours, même s'ils étaient peu perceptibles de l'extérieur. Malgré la grisaille et le froid des mois d'hiver, les activités se sont poursuivies et, au début mars, de grands fardiers chargés de poutres de métal ont livré leur cargaison sur le site, signe annonciateur du début de la phase visible et excitante des travaux. Depuis, on peut voir se dessiner progressivement la silhouette distinctive et unique de l'Espace Riopelle – Pavillon Michael Audain.



Structure d'acier du nouveau pavillon visible dès mars 2025.

L'année 2024-2025 en bref

252 232	visiteurs
17	expositions
16 264	membres
100	acquisitions de pièces de collection
4 690	artistes représentés dans les collections
15	nouveaux artistes ayant fait leur entrée dans les collections
67 486	participants aux activités éducatives et culturelles
181	employés
372 300	visiteurs uniques sur le site Web du Musée
47,9 M	d'impressions sur l'ensemble de nos plateformes
1 478	généreux donateurs au Musée et à sa Fondation

Les expositions

Dialogues, diversité et excellence : une année riche en émotions

En 2024-2025, nous avons poursuivi avec passion notre engagement à réinventer l'expérience muséale en plaçant nos visiteurs au cœur d'une muséologie à la fois innovante, inclusive et profondément sensible. Malgré la fermeture temporaire des pavillons Gérard-Morisset et Charles-Baillairgé pour laisser place au grand chantier de l'Espace Riopelle – Pavillon Michael Audain, nous avons relevé avec créativité le défi d'offrir une programmation riche, variée et audacieuse au sein du pavillon Pierre Lassonde.

La murale *Chevelure de la terre-mère, chevelure indienne ; yeux de la terre-mère, yeux indiens, yeux d'animaux* (2017, reproduction 2024) de Duane Linklater intrigue ce jeune visiteur.



Notre année a débuté en célébrant la virtuosité intemporelle avec l'exposition *Rembrandt. Gravures du Museum Boijmans Van Beuningen*, du 25 avril au 2 septembre 2024. Grâce à un partenariat exceptionnel avec le prestigieux musée de Rotterdam, nous avons permis à nos publics de plonger au cœur du génie artistique de Rembrandt, maître incontesté du clair-obscur, tout en établissant un dialogue inédit avec des œuvres québécoises contemporaines de notre collection, révélant ainsi l'universalité des émotions artistiques par-delà les siècles et les frontières. La scénographie évoquait subtilement les plaques de gravure chères à l'artiste hollandais à travers un mur monumental aux reflets cuivrés sillonné de nervures gravées : un détail marquant qui illustre notre volonté de renouveler avec finesse et force le design d'exposition.



1.

Dans une quête permanente de reconnaissance des talents oubliés ou méconnus, nous avons proposé, du 20 juin 2024 au 5 janvier 2025, *Helen McNicoll. Un voyage impressionniste*, une présentation qui, par la richesse des couleurs et la luminosité remarquable des œuvres, amorçait parfaitement la saison estivale. Première grande rétrospective consacrée à l'artiste en près d'un siècle, l'exposition réunissait plus de 65 œuvres, dont 25 provenant de la collection personnelle de Pierre Lassonde. Jeune femme sourde ayant grandi à Montréal à la fin du XIX^e siècle,

Helen McNicoll s'est affranchie des normes sociales de son temps, portée par son amour du voyage, de la lumière et de la peinture. Grâce à une scénographie immersive centrée sur son carnet de croquis, le parcours ouvrait un accès sensible à son univers : jeux d'échelles, perspectives fragmentées et espaces symboliques accompagnaient le visiteur dans une exploration intérieure. Abordant les thèmes de l'indépendance féminine, du déplacement et de la lumière, l'exposition invitait à une expérience aussi poétique qu'émouvante.



2.

Avec *Premiers jours. Œuvres autochtones de la Collection McMichael d'art canadien*, à l'affiche du 17 octobre 2024 au 21 avril 2025, nous avons offert une plongée captivante dans plus de 200 ans de création autochtone. Regroupant près de 110 œuvres de 50 artistes issus de 13 nations, dont Norval Morrisseau, Kent Monkman, Nadia Myre et Caroline Monnet, l'exposition évoquait, au fil d'un riche parcours, les luttes des Autochtones, leur identité, leur humour et la place centrale des femmes dans leurs communautés. Elle célébrait des cultures vivantes et une remarquable diversité artistique, d'est en ouest du territoire. Tissant un dialogue entre objets cérémoniels du XVIII^e siècle, pratiques d'avant-garde et créations contemporaines, l'ensemble prenait vie dans une scénographie élégante aux perspectives fluides, favorisant des rapprochements inattendus. Une exposition lucide, engagée et poétique, conviant à une réflexion essentielle.

L'exposition *Prix en art actuel du MNBAQ*, présentée en partenariat avec RBC Fondation à compter du 13 février 2025, a marqué le retour éclatant de cette biennale unique au Canada. L'édition exceptionnelle de cette année rassemblait cinq artistes aux démarches distinctes mais complémentaires, explorant avec profondeur et acuité les notions de territoire, de culture, d'identité et de docufiction. Un dialogue fascinant entre les univers d'Eruoma Awashish, de Rémi Belliveau, de Michelle Lacombe, d'Anne-Marie Proulx et de Santiago Tamayo Soler a ainsi retenu l'attention de notre public, mettant en lumière une scène artistique canadienne vibrante et dynamique.

1. Scénographie saisissante de l'exposition *Rembrandt. Gravures du Museum Boijmans Van Beuningen*, avril 2024.
2. Mise en valeur de *La Petite ouvrière* (vers 1910) d'Helen McNicoll.

Nous avons aussi réaffirmé notre engagement à l'égard de la création actuelle et des enjeux contemporains avec *Tarratuutiq / Taima. Réflexions artistiques et climatiques au Nunavik*, proposée jusqu'au 2 juin 2024. Cette exposition de la médiation, réalisée en étroite collaboration avec la Commission scolaire Kativik et les élèves de Puvirnituk, donnait une voix authentique aux jeunes Inuits, confrontés directement aux impacts des changements climatiques.



La lumière et les couleurs ont habité nos aires publiques grâce à l'œuvre *Jardin Lumière de la nuit* (2021) de Suzanne Giroux, exposée dans le grand hall du pavillon Pierre Lassonde du 4 juillet au 7 novembre 2024. Inspirée des cycles du vivant, cette installation vidéographique offrait une immersion sensorielle où lumière, nature et technologie se répondaient, faisant écho à notre volonté d'allier innovation artistique et émotion esthétique.

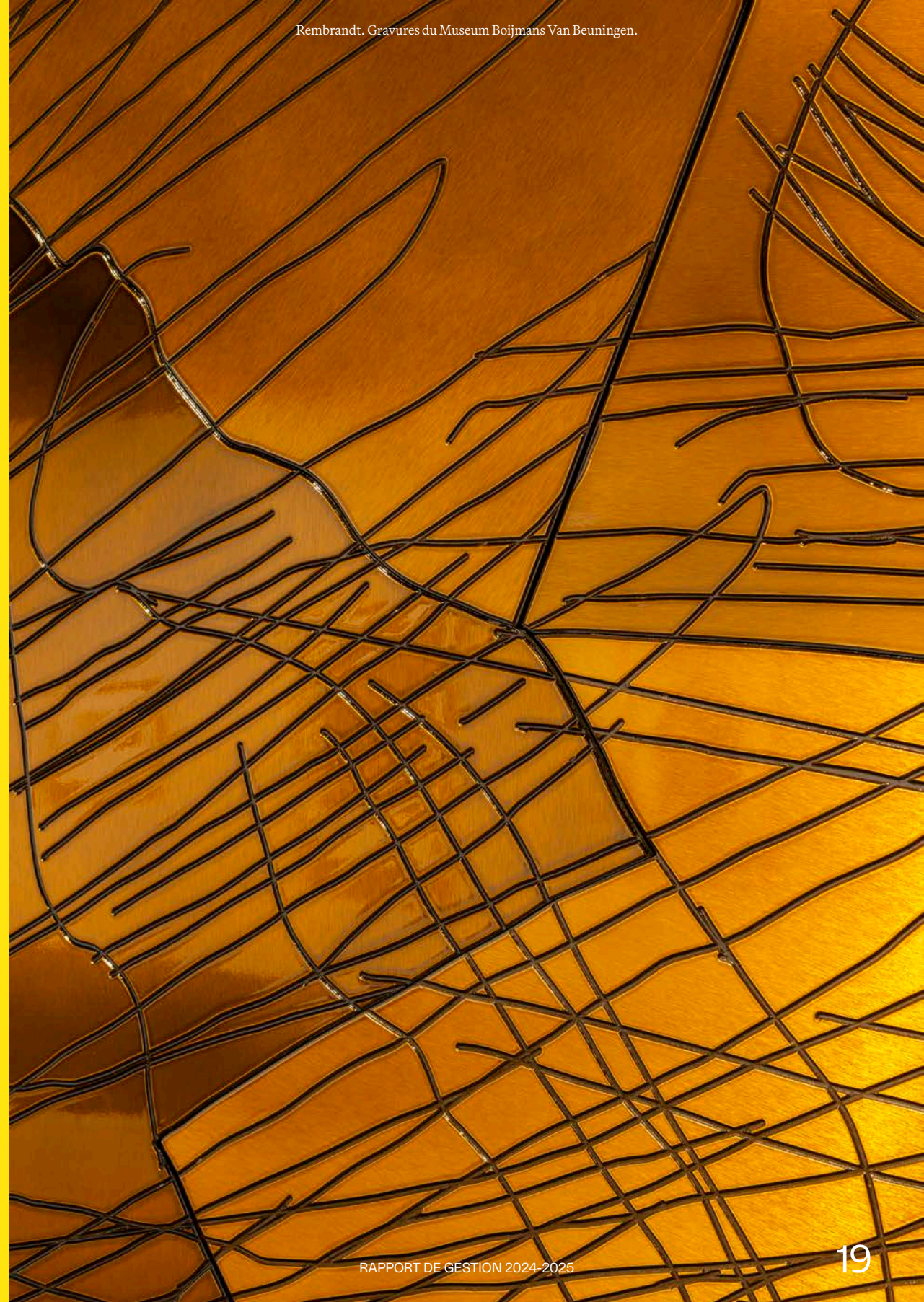
Les salles de nos expositions permanentes ont aussi connu une renaissance avec des accrochages renouvelés illustrant brillamment la vitalité et l'éclectisme de nos collections.

Enfin, le Musée a rayonné hors les murs grâce à la présentation de *Manasie Akpaliapik. Univers inuit* au Musée McCord Stewart, à Montréal, et de *Helen McNicoll. Un voyage impressionniste* à l'Art Gallery of Hamilton, en Ontario, première étape d'une tournée canadienne. Ces expositions itinérantes témoignent de la force et de la portée grandissante de nos collaborations interinstitutionnelles et de l'attractivité de nos savoir-faire et de nos collections.

Par cette programmation empreinte de poésie, de sensibilité et d'innovation, nous affirmons notre vision d'excellence muséologique tout en préparant activement la transformation majeure qu'incarne l'ouverture prochaine de l'Espace Riopelle – Pavillon Michael Audain, nouveau chapitre exaltant de l'histoire de notre musée.

Aperçu de l'exposition *Premiers jours. Œuvres autochtones de la Collection McMichael d'art canadien*, octobre 2024. À l'arrière-plan, des œuvres des artistes inuits Josie Pamiutu Papiuluk, Pudlo Pudlat et Tim Pitsiulak.

Rembrandt. Gravures du Museum Boijmans Van Beuningen



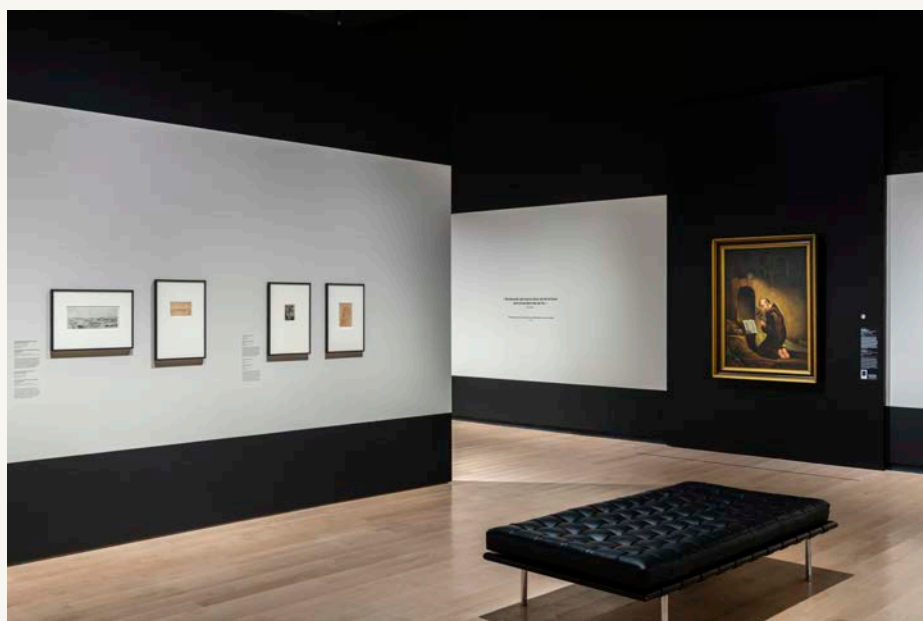
Détail du mur cuivré de l'exposition, élément phare de la scénographie rappelant la technique de gravure à l'eau-forte utilisée par Rembrandt.



La gravure *Le Vaisseau de la Fortune* (1633) de Rembrandt, insérée dans un ouvrage prêté par le Museum Boijmans Van Beuningen.



Rembrandt au bonnet retombant (vers 1630), l'un des nombreux autoportraits de l'artiste présentés dans l'exposition.



Scénographie déployée autour du blanc, du noir et du cuivre, trio de couleurs qui évoque le papier, l'encre et le métal d'une plaque matrice servant à la gravure.



En complément des œuvres de Rembrandt, des pièces de la collection du Musée ponctuaient le parcours de l'exposition. Au centre, sur fond noir, la sculpture *Du zénith au nadir II* (2017) d'Amélie Proulx.

Helen McNicoll. Un voyage impressionniste

Aperçu de l'exposition *Helen McNicoll. Un voyage impressionniste*, juin 2024.





Inspirée par la mobilité transatlantique de McNicoll, la scénographie de l'exposition faisait écho aux quatre points cardinaux, au centre desquels figurait le carnet de voyage de l'artiste.



Vue d'une des six zones thématiques de l'exposition.

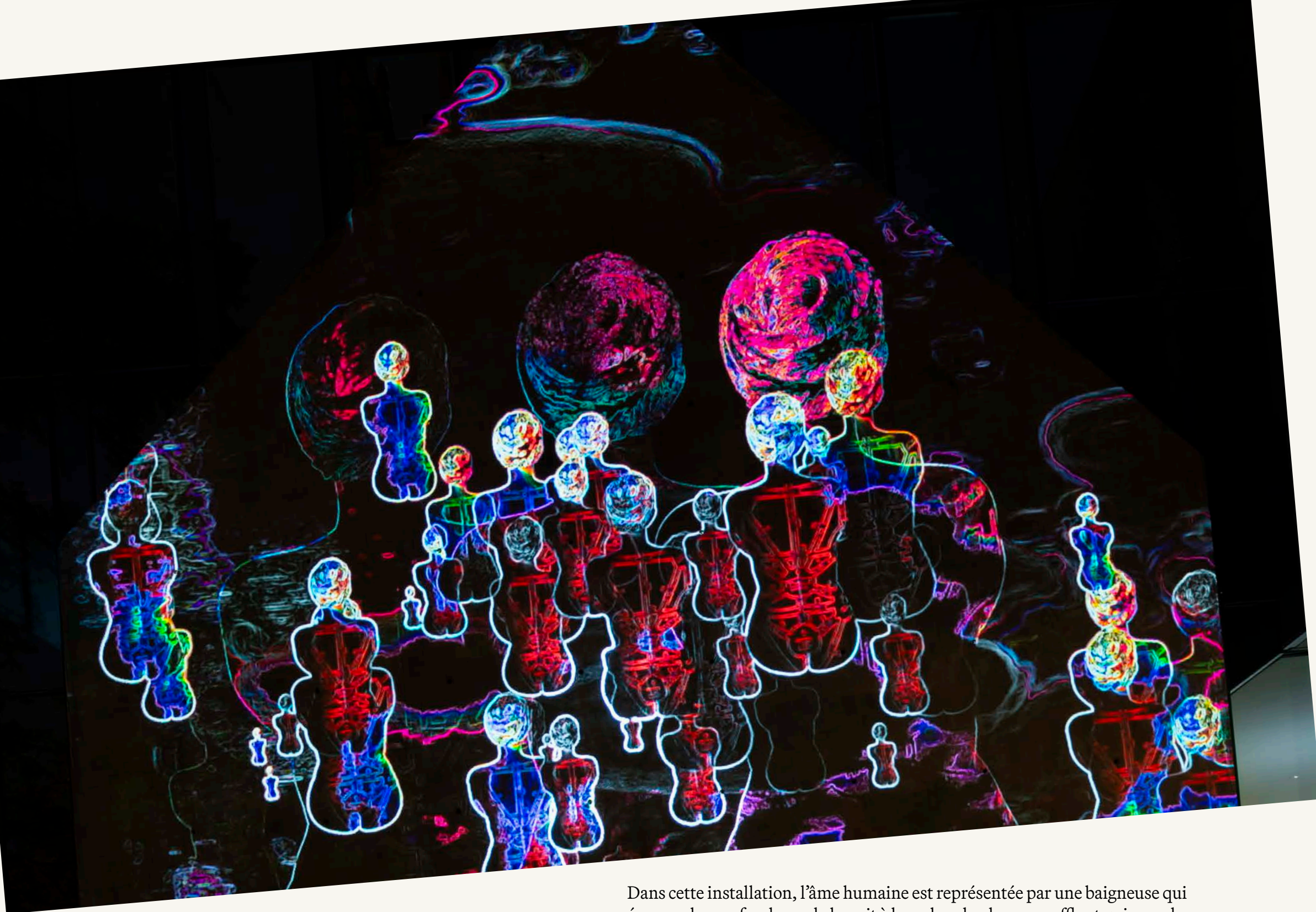


Au centre, *La Robe victorienne* (vers 1914) d'Helen McNicoll.

Jardin Lumière de la nuit. Installation immersive de Suzanne Giroux

Jardin Lumière de la nuit (2021), un tableau vivant créé par Suzanne Giroux pour faire vivre une expérience immersive extérieure et intérieure. Projetée sur les murs du grand hall du pavillon Pierre Lassonde par un processus de cartographie vidéo, l'œuvre enveloppait l'espace et le poétisait.





Dans cette installation, l'âme humaine est représentée par une baigneuse qui émerge des profondeurs de la nuit à la recherche de son souffle et qui prend corps dans l'étang de nénuphars avant de se dissoudre à nouveau.

Premiers jours. Œuvres autochtones de la Collection McMichael d'art canadien



Misshipeshoo – monstre terrestre (1969) de Norval Morrisseau.



Au fond, *Baleine boréale et bélugas* (2011) de Tim Pitsiulak et *Ombles* (2006) de Siassie Kenneally. À l'avant-plan, des sculptures de Nick Sikkuark.



Eve-Lyne Beaudry, directrice des collections et de la recherche et commissaire de l'exposition *Premiers jours. Œuvres autochtones de la Collection McMichael d'art canadien*, devant le tableau *Mariage à Sodome* (2017) de Kent Monkman, octobre 2024.



Mariage à Sodome (2017) de Kent Monkman.



Devant un groupe scolaire, un guide-animateur commente la toile *Oiseau-Tonnerre habité par l'esprit* (vers 1978) de Norval Morrisseau.

Prix en art actuel du MNBAQ 2025

En partenariat avec
RBC Fondation

L'installation *Postales* (2024-2025) de Santiago Tamayo Soler.





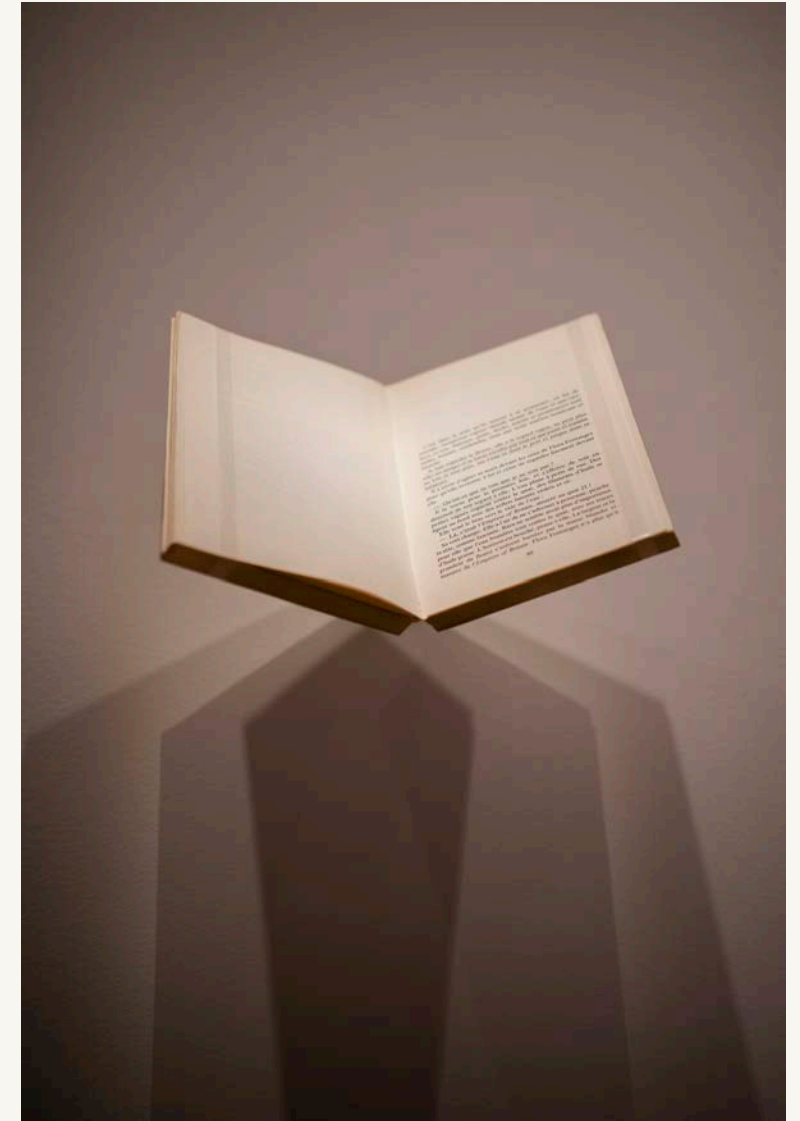
Détail de l'installation *Nimisak otci / Pour mes sœurs* (2025) d'Eruoma Awashish.



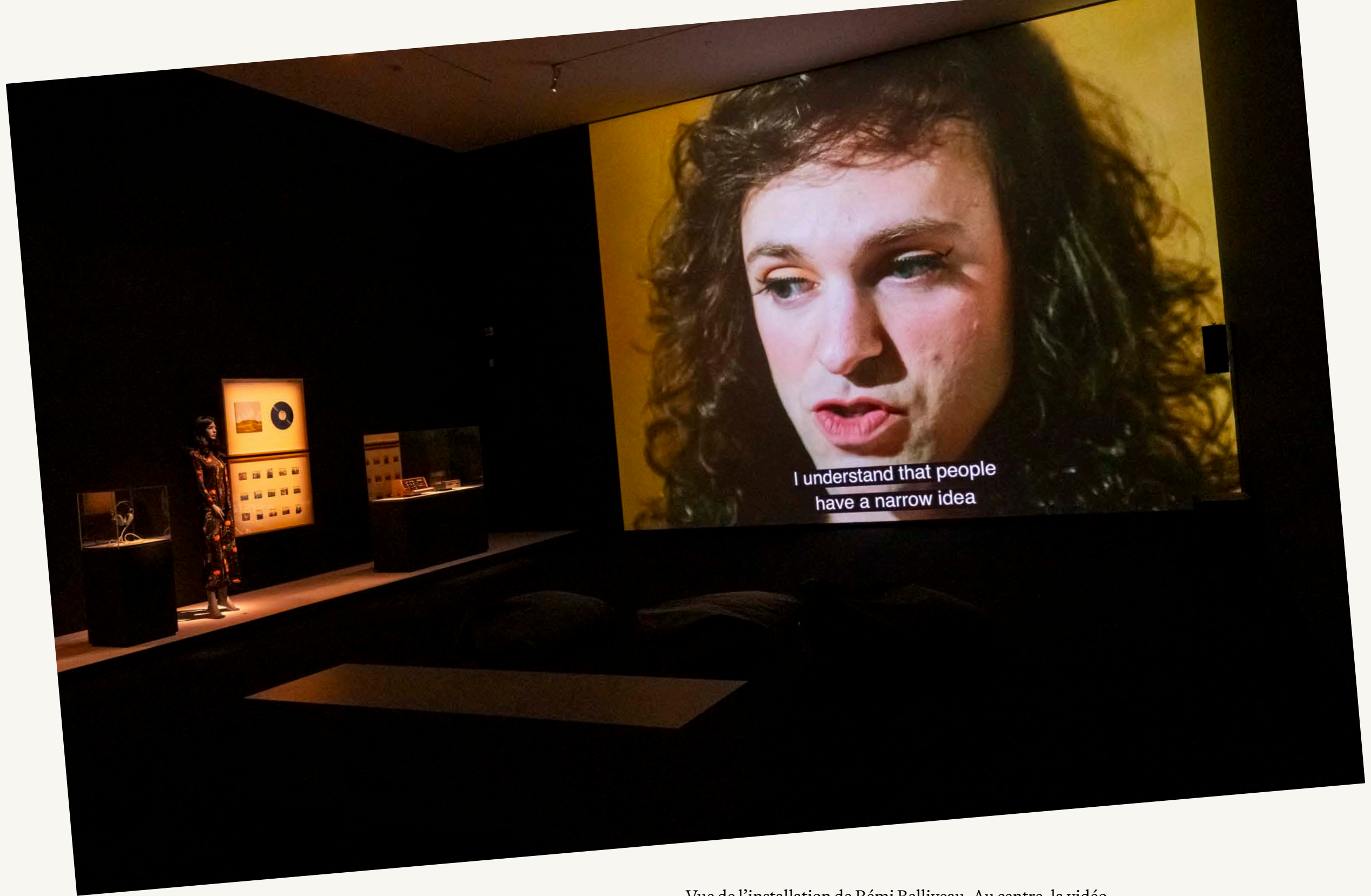
Les finalistes de l'édition 2025 du Prix en art actuel du MNBAQ. De gauche à droite : Rémi Belliveau, Santiago Tamayo Soler, Michelle Lacombe, Eruoma Awashish et Anne-Marie Proulx.



L'installation *Être encore* (2023-2025) d'Anne-Marie Proulx.



Le roman *Le Premier Jardin* d'Anne Hébert et son personnage principal, Flora Fontanges, ont librement inspiré l'artiste dans la création de son œuvre *Être encore*.

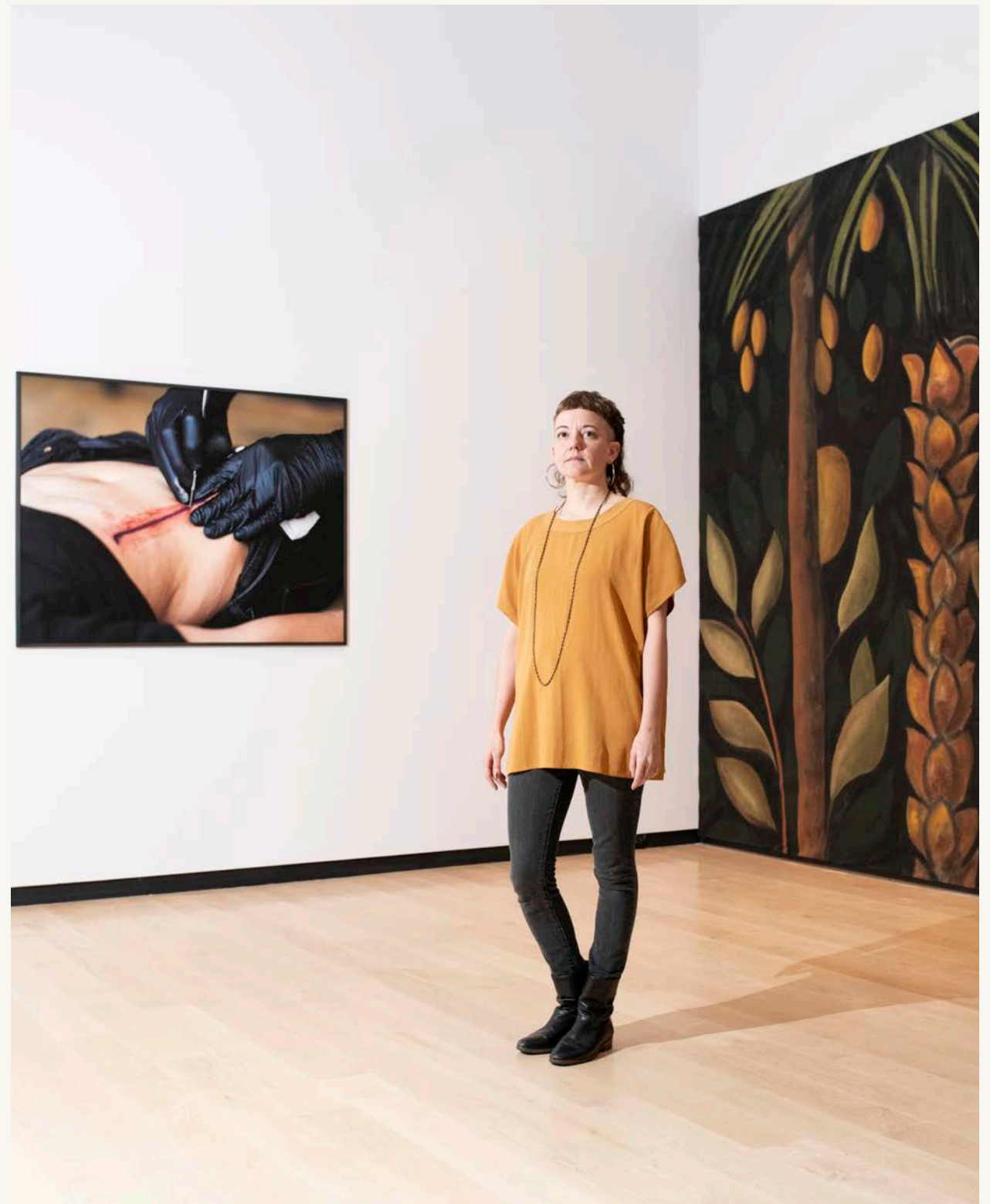


Vue de l'installation de Rémi Belliveau. Au centre, la vidéo *L'Empremier live at Beaubassin (1970) (2023-2025)*.



Détail de l'installation *Bartolo Di Fredi's Bloody Gash : la Césarienne et la chute de l'homme* (2016) de Michelle Lacombe.

L'artiste Michelle Lacombe, lauréate de l'édition 2025 du Prix en art actuel du MNBAQ.



Liste des expositions

EN COURS EN 2024-2025

De Ferron à BGL.
Art contemporain du Québec
Depuis le 24 juin 2016
Nouvel accrochage en novembre 2024
Commissariat : Eve-Lyne Beaudry, MNBAQ

Arts décoratifs et design du Québec
Depuis le 24 juin 2016
Nouvel accrochage en mai 2024
Commissariat : Paul Bourassa

Art inuit.
La collection Brousseau. Ilippunga
Depuis le 24 juin 2016
Commissariat : Heather Igloiliorte, Université Concordia, Montréal, en collaboration avec Daniel Drouin, MNBAQ

Jean Paul Riopelle.
L'Hommage à Rosa Luxemburg
Depuis le 24 juin 2016
Commissariat : Bernard Lamarche, MNBAQ

Mimésis – Deuxième édition
Depuis le 31 mars 2022
Commissariat : Eve-Lyne Beaudry, Justine Boulanger et Marie-Hélène Raymond, MNBAQ

Nous
Depuis le 20 avril 2023
Nouvel accrochage en mai 2024
Commissariat : Maude Lévesque et Valérie Allard, MNBAQ

Génération.
La famille Sobey et l'art canadien
Du 16 février au 12 mai 2024
Organisée et mise en circulation par la Collection McMichael d'art canadien, Kleinburg, Ontario
Commissariat : Sarah Milroy, Collection McMichael d'art canadien
Contribution au contenu : Anne-Marie Bouchard

INAUGURÉES EN 2024-2025

Rembrandt. Gravures du Museum Boijmans Van Beuningen
Du 25 avril au 2 septembre 2024
Organisée grâce à un prêt exceptionnel d'œuvres d'art du Museum Boijmans Van Beuningen, Rotterdam, Pays-Bas
Commissariat : Peter van der Coelen, Museum Boijmans Van Beuningen, et André Gilbert, MNBAQ

Helen McNicoll.
Un voyage impressionniste
Du 20 juin 2024 au 5 janvier 2025
Responsable du contenu scientifique et textes didactiques : Julie Nash

Jardin Lumière de la nuit.
Installation vidéo immersive de Suzanne Giroux
Du 4 juillet au 7 novembre 2024
Commissariat : Isolda Gavidia, MNBAQ

Éloge du déplacement.
Œuvre itinérante de l'artiste Philippe Ramette
Du 5 août au 15 septembre 2024
Présentée en partenariat avec EXMURO art public, Québec

Premiers jours.
Œuvres autochtones de la Collection McMichael d'art canadien
Du 17 octobre 2024 au 21 avril 2025
Organisée et mise en circulation par la Collection McMichael d'art canadien, Kleinburg, Ontario
Commissariat : Sarah Milroy, Collection McMichael d'art canadien

Prix en art actuel du MNBAQ 2025
Du 13 février au 21 avril 2025
Commissariat : Bernard Lamarche, MNBAQ

EXPOSITIONS DE LA MÉDIATION

Tarratuutiq | Taima.
Réflexions artistiques et climatiques au Nunavik
Du 29 février au 2 juin 2024
Commissariat : Justine Boulanger et Sophie Lessard-Latendresse, MNBAQ

EXPOSITIONS HORS MUSÉE

Lumière sur l'art – Édition 2023-2025
Les Cueilleurs de lueurs
Parcours sur l'avenue Cartier, Québec
Du 15 novembre 2023 à novembre 2025
Organisée en collaboration avec la Société de développement commercial du quartier Montcalm, Québec, le collectif Demers-Mesnard et un groupe d'élèves de l'école Joseph-François-Perrault, Québec
Commissariat : Kasia Basta, MNBAQ

EXPOSITIONS EN CIRCULATION

Manasie Akpaliapik. Univers inuit
Du 4 octobre 2024 au 9 mars 2025
Musée McCord Stewart, Montréal

Helen McNicoll:
An Impressionist Journey
Du 15 février au 31 août 2025
Art Gallery of Hamilton, Ontario

Liste des publications



CATALOGUES D'EXPOSITION

Helen McNicoll.
Un voyage impressionniste
Par Anne-Marie Bouchard, Samantha Burton, Valerie Moscato, Julie Nash et Caroline Shields
Catalogue bilingue (français et anglais)
En coédition avec 5 Continents Editions
160 pages – 90 illustrations
ISBN 978-2-551-27096-5



MONOGRAPHIES

Jean Paul Riopelle en mouvement (1923-2002).
Chronique des œuvres, des textes et des amitiés
Par Pierre B. Landry
En coédition avec 5 Continents Editions
720 pages – 282 illustrations
ISBN 978-2-551-27143-6

Nebulae
Par Noor Alé, Eve-Lyne Beaudry, Mona Filip et André Gilbert
Ouvrage bilingue (français et anglais)
122 pages – 48 illustrations
ISBN 978-2-551-27165-8



AUTRES PUBLICATIONS

Grandir.
Rapport de gestion 2023-2024.
Musée national des beaux-arts du Québec
156 pages – 85 illustrations
ISSN 1708-6094 (imprimé)
ISSN 1708-6108 (en ligne)
ISBN 978-2-550-98402-3 (en ligne)

Les collections

Cette année, l'équipe de la conservation du Musée a procédé à l'acquisition de 93 œuvres au total, enrichissant la collection nationale de pièces remarquables, tel l'immense *Christ en croix* peint par Joseph Légaré et provenant de la chapelle des Rédemptoristes de Sainte-Anne-de-Beaupré. Cette œuvre de 1836, dont la dépose a nécessité une opération de haute voltige, est considérée comme le plus grand tableau en carrière de l'artiste et comme l'un des plus imposants réalisés à l'époque au Canada. Le Musée est également fier d'avoir pu achever la remise en état du *Maître-autel de l'ancien Hôpital général de Montréal* (1785-1788), sculpté par Philippe Liébert. Après plus d'une décennie de restauration au Centre de conservation du Québec (2004-2016), ce joyau du patrimoine a été redoré et remarbré au cours de la dernière année, ce qui lui a rendu sa splendeur d'antan.

L'année 2024-2025 a aussi été marquée par l'acquisition des 24 premières œuvres de Jean Paul Riopelle sur l'imposant lot promis en don par les mécènes Michael Audain et Pierre Lassonde. L'entrée dans la collection de ces pièces exceptionnelles, dont celle du magistral *Forestine* (1954), constitue une étape cruciale pour le futur Espace Riopelle – Pavillon Michael Audain, auquel leur déploiement est destiné.

93

Des changements notables sont à signaler à l'égard de la périodisation et des champs de collectionnement. D'abord, nous avons rétabli un poste à la conservation des arts décoratifs et du design, réaffirmant ainsi le rôle de premier plan du Musée dans la préservation et la mise en valeur de ce pan important de l'histoire de l'art du Québec. À ce chapitre, la plupart des créations acquises cette année proviennent d'artistes qui, jusque-là, n'étaient pas représentés dans la collection. Ensuite, la période correspondant à l'art actuel (après 2000) a été intégrée à celle de l'art contemporain, qui s'étend maintenant de 1960 à nos jours.

Ce redécoupage de la chronologie permet d'ouvrir de nouvelles perspectives d'analyse et d'entrevoir l'art qui se fait aujourd'hui à la lumière d'une historicité plus vaste. Dans le champ ainsi redéfini de l'art contemporain, le Musée s'est enrichi cette année de pièces majeures, dont la performance chorégraphique *Droit debout* (1973) de Françoise Sullivan, acquise sous forme de protocole. Non seulement cette œuvre ajoute un volet inédit au sein de la collection, mais elle constitue aussi une première représentation muséale de cette pratique emblématique de l'artiste. Pour les acquisitions en art plus récent, 15 artistes ont fait leur première entrée dans la collection permanente. Plusieurs d'entre eux s'inscrivent dans le droit fil de nos engagements en faveur du développement durable et d'une présence accrue des artistes femmes, autochtones et de la diversité. L'achat du vidéogramme *niwaniskān isi kīya / I Awake to You* (2023) de l'artiste Meryl McMaster, d'ascendance nêhiyaw (crie des Plaines), britannique et hollandaise, est exemplaire à cet égard, d'autant plus que le Musée est la première et la seule institution muséale au Québec à être dépositaire de ce nouveau volet vidéo de sa production.

Art ancien

(des origines à 1899)



Philippe Liébert, *Maître-autel de l'ancien Hôpital général de Montréal*, 1785-1788. Pin, noyer et tilleul dorés et polychromes, 266,5 × 272 × 83 cm (tabernacle), 102,2 × 260,2 × 131,7 cm (autel en tombeau). Don des Sœurs de la charité (Sœurs grises) de Montréal. Restauration effectuée par le Centre de conservation du Québec (2000.02)

Attribué à Marie-Anne Loir, *Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, fils*, vers 1761-1762. Huile sur toile, 81,4 × 65 cm. Achat (2024.42)

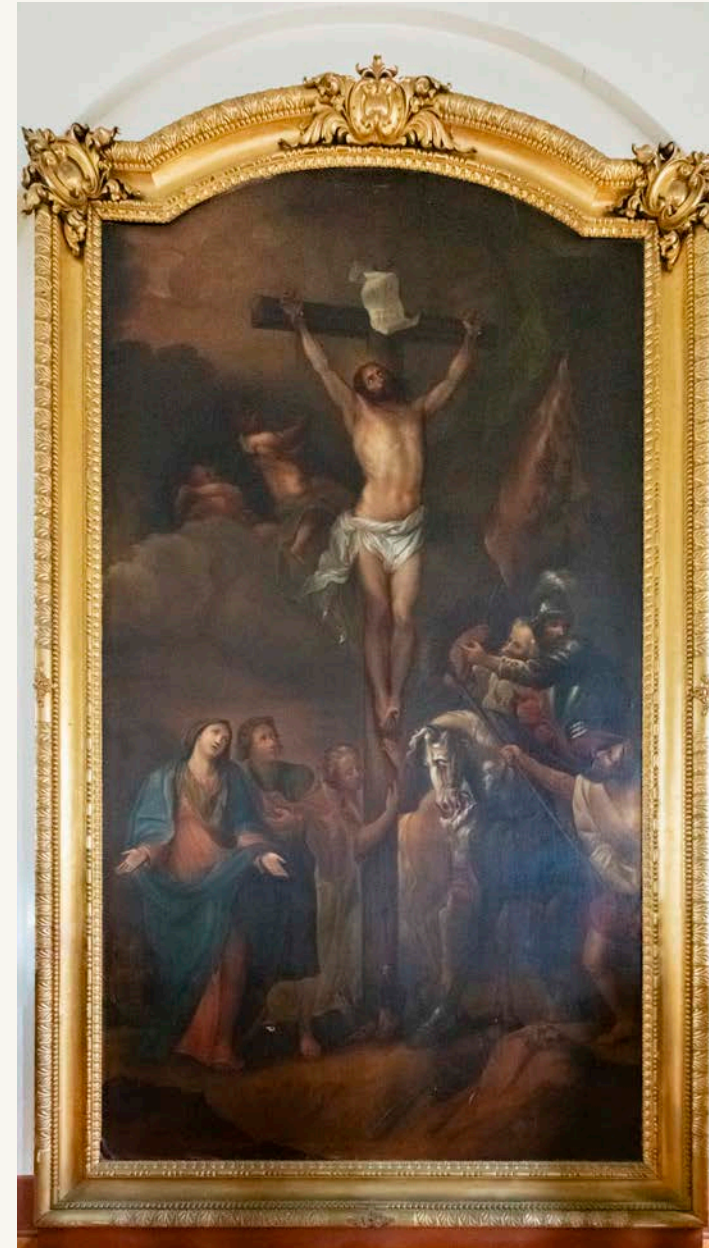


Art ancien

(avant 1899)



Gerome Fassio, *Virginie Cazeau*, 1844. Aquarelle sur ivoire, 7,7 × 11,5 cm. Don de Louise Méthé (2024.05)



Joseph Légaré, d'après Antoon Van Dyck, *Christ en croix*, 1836. Huile sur toile, 456 × 244 cm. Don du Sanctuaire de Sainte-Anne-de-Beaupré (2024.06)

Art moderne

(1900 à 1959)



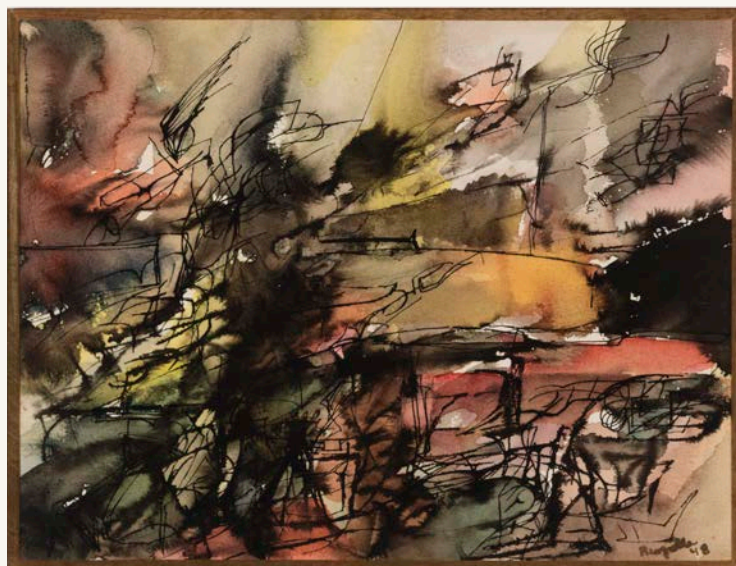
Jean Paul Riopelle, *15 Chevaux Citroën*, 1952. Huile sur toile, 198,5 × 229,1 cm.
Don de Pierre Lassonde (2024.69)

Art moderne

(1900 à 1959)



Marcel Barbeau, *Sans titre (Abstraction)*, 1946.
Huile sur toile, 53 × 64,7 cm. Don anonyme (2024.57)



Jean Paul Riopelle, *Sans titre*, 1948. Aquarelle et encre sur papier,
24,1 × 31,8 cm. Don de Michael Audain et Yoshiko Karasawa (2024.85)

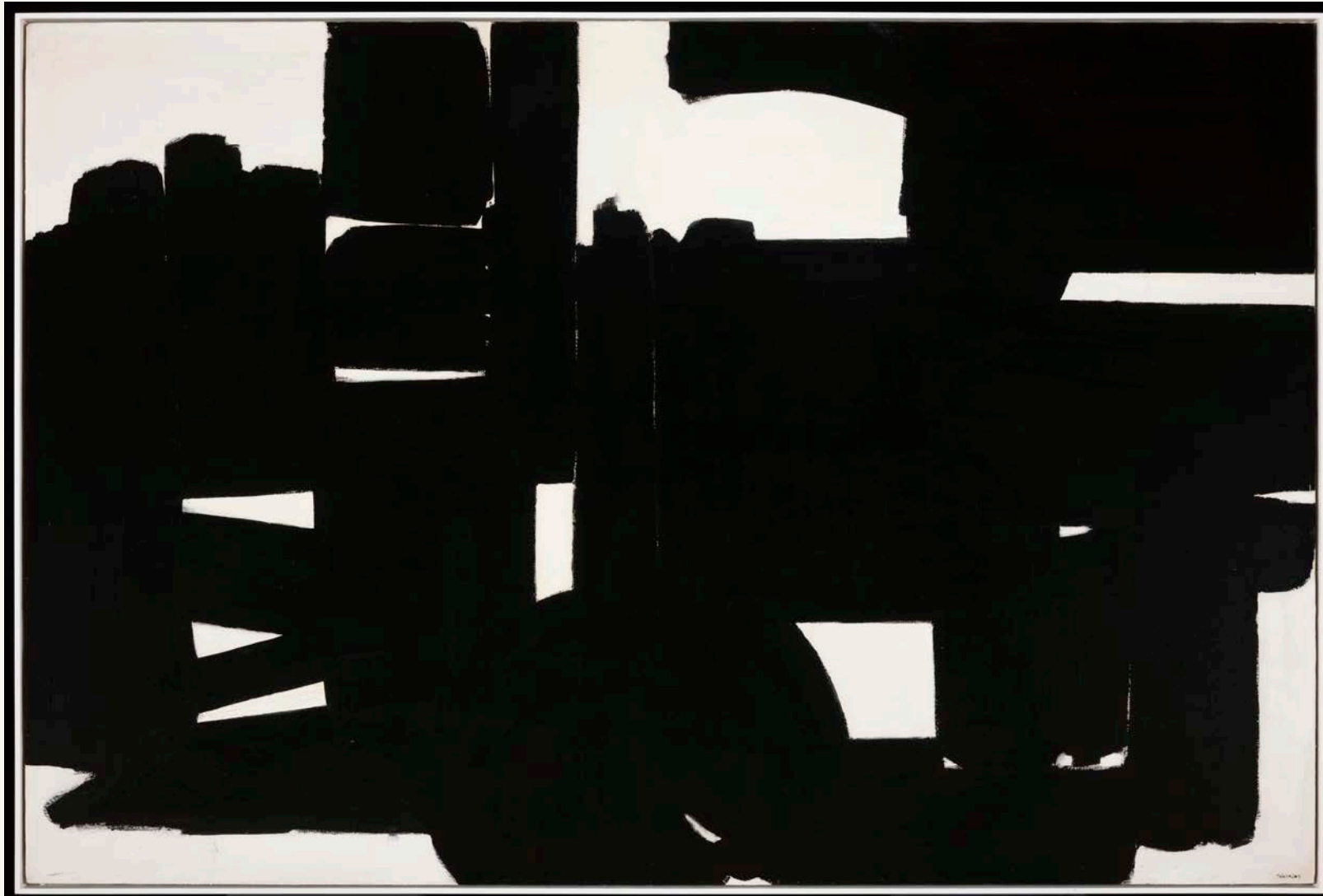


Jean Paul Riopelle, *Forestine*, 1954. Huile sur toile, 200,4 × 300,8 cm.
Don de Michael Audain et Yoshiko Karasawa (2024.89)

Art contemporain

(1960 à ce jour)

Suzanne Meloche, *Confrontation*, 1964. Huile sur toile, 123 × 184,7 cm. Achat grâce à la contribution de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec (2024.88)



Art contemporain

(1960 à ce jour)

Françoise Sullivan, *Droit debout*, 1973. Bande sonore et protocole de performance chorégraphique, 4 min 9 s (bande sonore). Achat (2024.15)

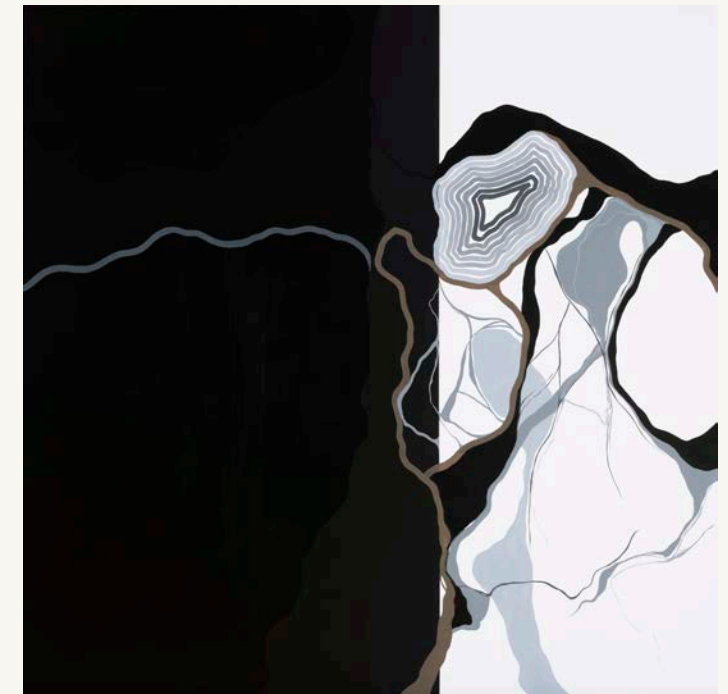


Art contemporain

(1960 à ce jour)



Meryl McMaster, *niwaniskān isi kiya / I Awake to You*, 2023. Vidéogramme numérique couleur, 3/3, 9 min 41 s, sonore. Achat grâce à la contribution de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec (2024.48)



Moridja Kitenge Banza, *Chiromancie 14, n° 3*, 2023. Acrylique sur toile, 152,4 × 152,4 cm. Achat (2024.07)

Arts décoratifs et design

Laurent Craste, *Ornement et crime II*, 2012. Porcelaine, glaçure, colle et objet trouvé, 53,5 × 31 × 24 cm. Achat (2024.10)

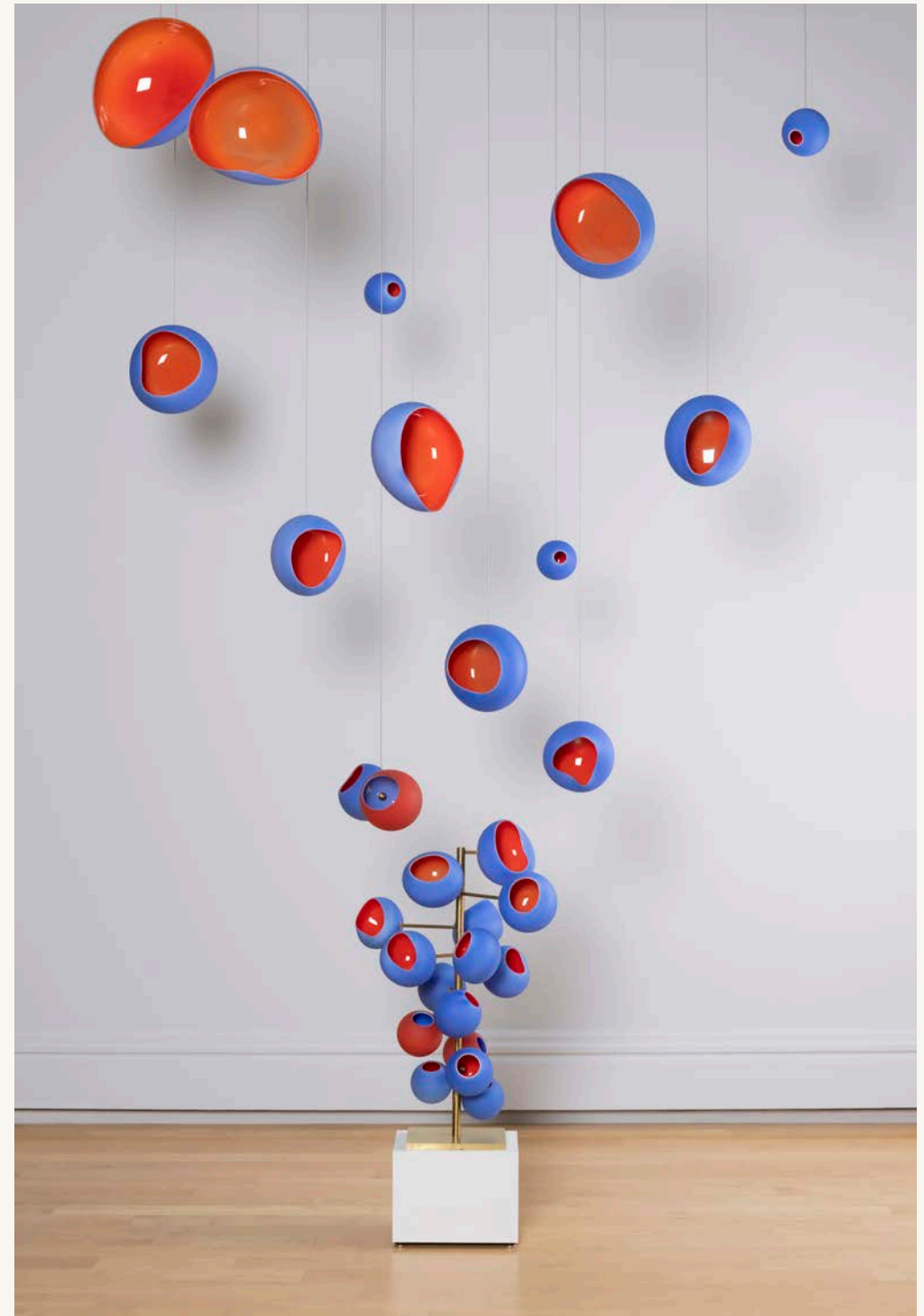


Aurélie Guillaume, *She Likes You Not!*, de la série *Say It with Flowers*, 2017. Émail sur cuivre, argent sterling, argent fin et acier inoxydable, 9 × 10,4 × 1,7 cm. Achat (2024.50)

Arts décoratifs et design



Montserrat Duran Muntadas, *Espoir*, de la série *Le Poids de l'inexistant*, 2020. Verre, tissu brodé, cuir et textile, 100 × 40 × 25 cm. Achat (2024.12)



Maryse Chartrand, *L'Inévitable Joie*, 2020. Verre, laiton et acier, dimensions variables. Achat (2024.45)

Collection permanente

ARTS DÉCORATIFS ET DESIGN

Chartrand, Maryse

L'Inévitable Joie, 2020, verre, laiton et acier, dimensions variables. Achat (2024.45)

Craste, Laurent

Ornement et crime II, 2012, porcelaine, glaçure, colle et objet trouvé, 53,5 × 31 × 24 cm. Achat (2024.10)

Portrait de l'artiste en chauve-souris I, 2022-2023, porcelaine et glaçure, 56,7 × 24 × 12,5 cm. Don de l'artiste (2024.43)

Vase au mal de fleurs, 2023, porcelaine et glaçure, 73,7 × 21,4 × 25 cm. Achat (2024.11)

Duran Muntadas, Montserrat

Espoir, de la série *Le Poids de l'inexistant*, 2020, verre, tissu brodé, cuir et textile, 100 × 40 × 25 cm. Achat (2024.12)

Guillaume, Aurélie

She Likes You Not!, de la série *Say It with Flowers*, 2017, émail sur cuivre, argent sterling, argent fin et acier inoxydable, 9 × 10,4 × 1,7 cm. Achat (2024.50)

Paquette, Pierre-Yves

Sans titre, 2017, argent sterling oxydé, or, béryl vert et diamants, 4,4 × 5,4 × 6,5 cm. Achat (2024.52)

Sheedy, Catherine

Chercher sa stabilité 9, de la série *Le Fleuve porteur d'histoire*, 2023, argent sterling oxydé et silex, 48 × 9,8 × 5,1 cm. Achat (2024.51)

ARTS GRAPHIQUES

Bodart, Olivier

Sans titre, 2023, sérigraphie et estampe numérique, 28,8 × 75,9 cm (feuillet), 28,7 × 38,1 cm (image). Achat (2024.40.06.02)

Sans titre, 2023, sérigraphie et estampe numérique, 28,5 × 37,9 cm. Achat (2024.40.07.01)

Sans titre, 2023, sérigraphie et estampe numérique, 28,4 × 37,9 cm. Achat (2024.40.07.02)

Collectif

Trois Entretiens, Mishtik^u aimu, Three Conversations, 2023, livre d'artiste incluant treize estampes et trois poèmes d'Hélène Dorion, de Joséphine Bacon et de Chantal Ringuet traduits en innu-aimun et en anglais, 21/35, 31,8 × 40,8 × 5,1 cm. Achat (2024.40)

Farish, Catherine

Sans titre, 2023, gravure sur bois, 28,3 × 38 cm. Achat (2024.40.08.01)

Sans titre, 2023, gravure sur bois, 28,3 × 75,9 cm. Achat (2024.40.08.02)

Fassio, Gerome

Virginie Cazeau, 1844, aquarelle sur ivoire, 7,7 × 11,5 cm. Don de Louise Méthé (2024.05)

Krausz, Peter

Sans titre, 2023, photogravure, 28,5 × 37,9 × 0,8 cm. Achat (2024.40.01)

Sans titre, 2023, photogravure, 28,6 × 37,6 cm. Achat (2024.40.02)

Sans titre, 2023, photogravure, 28,8 × 38,1 × 0,6 cm. Achat (2024.40.03.01)

Martin, Monique

Sans titre, 2023, photogravure et eau-forte, 28,5 × 75,7 cm. Achat (2024.40.03.02)

Sans titre, 2023, photogravure et eau-forte, 28,5 × 38 × 0,6 cm. Achat (2024.40.04)

Pitsoolak, Jamasee

Sans titre, 2023, vernis mou et estampe numérique, 28,7 × 37,9 cm. Achat (2024.40.05.01)

Sans titre, 2023, vernis mou et estampe numérique, 28,6 × 75,8 cm (feuillet), 28,5 × 37,9 cm (image). Achat (2024.40.05.02)

Sans titre, 2023, vernis mou et estampe numérique, 28,5 × 38 cm. Achat (2024.40.06.01)

Riopelle, Jean Paul

Quand la plume d'autruche devient folle, 1946, aquarelle et encre sur papier, 30,2 × 45,7 cm. Don de Michael Audain et Yoshiko Karasawa (2024.83)

Jardin nocturne, 1947, aquarelle et encre sur papier, 22,8 × 30,6 cm. Don de Michael Audain et Yoshiko Karasawa (2024.84)

Sans titre, 1948, aquarelle et encre sur papier, 24,1 × 31,8 cm. Don de Michael Audain et Yoshiko Karasawa (2024.85)

Pavés, 1952, aquarelle et encre sur papier, 26 × 36,8 cm. Don de Michael Audain et Yoshiko Karasawa (2024.77)

Sans titre, 1952, aquarelle et encre sur papier, 31,8 × 40,6 cm. Don de Michael Audain et Yoshiko Karasawa (2024.79)

Sans titre, 1955, aquarelle et encre sur papier, 88,4 × 172 cm. Don de Michael Audain et Yoshiko Karasawa (2024.92)

INSTALLATION

Bécharud Hudon

Invariables Variations, 2023, vidéogramme, modules en sapin de Douglas, transducteurs, amplificateur, interface audio, détecteurs de mouvement, ordinateur et boîte électrique, durée et dimensions variables. Don des artistes (2024.39)

Cotton, Sylvie

Ma sagesse, 2010-2011, confettis, plateau de présentation à étages, dessin onomatopéique et recueil bibliographique, dimensions variables. Achat grâce à la contribution de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec (2024.33)

Norouzi, Anahita

Constellational Diasporas, 2021, verre soufflé, graines d'*Heracleum persicum*, résine et crochets en métal, dimensions variables. Achat (2024.08)

Policies of Belonging, 2022, installation vidéographique couleur à cinq canaux et cinq minuteriers, 1/3, dimensions variables, 37 min 39 s en boucle, muet. Don de l'artiste (2024.30)

PEINTURE

Barbeau, Marcel

Sans titre (Abstraction), 1946, huile sur toile, 53 × 64,7 cm. Don anonyme (2024.57)

Grenier, Mathieu

Claude Tousignant, Le Cirque, version 3 (diptyque), 1971, de la série *Au-delà des signes*, 2013, peinture, carton-plâtre, système d'accrochage et cartel, 107,3 cm (diamètre) (chaque élément). Don de Jean Pitre, à la mémoire de Claude Leclerc (2024.41)

Kitenge Banza, Moridja

Chiromancie 14, n° 3, 2023, acrylique sur toile, 152,4 × 152,4 cm. Achat (2024.07)

Légaré, Joseph, d'après Antoon Van Dyck

Christ en croix, 1836, huile sur toile, 456 × 244 cm. Don du Sanctuaire de Sainte-Anne-de-Beaupré (2024.06)

Loir, Marie-Anne, attribué à

Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, fils, vers 1761-1762, huile sur toile, 81,4 × 65 cm. Achat (2024.42)

Meloche, Suzanne

Confrontation, 1964, huile sur toile, 123 × 184,7 cm. Achat grâce à la contribution de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec (2024.88)

Plamondon, Antoine

Le Flûtiste dans un paysage de Neuville, 1874, huile sur toile, 70,5 × 113,4 cm. Don de Denis Bertrand (2024.01)

Riopelle, Jean Paul

Nature morte au coq, vers 1943, huile sur toile, 51 × 71,5 cm. Don de Claude Morin (2024.65)

Composition aux dominantes de rouge, blanc et bleu, vers 1949, huile sur toile, 98 × 130 cm. Don de Pierre Lassonde (2024.76)

Défilé, 1950, huile sur toile, 100,4 × 166 cm. Don de Pierre Lassonde (2024.73)

Sans titre, 1950, huile sur toile, 130,1 × 96 cm. Don de Pierre Lassonde (2024.75)

Sans titre, 1951, huile sur toile, 80,7 × 100,3 cm. Don de Pierre Lassonde (2024.74)

Collection permanente (suite)

Sans titre, 1951, huile sur toile, 81,2 × 100 cm. Don de Michael Audain et Yoshiko Karasawa (2024.78)

Sans titre, 1951-1952, huile sur toile, 130,5 × 195 cm. Don de Pierre Lassonde (2024.70)

Sans titre, 1951-1952, huile sur toile, 130,3 × 162,2 cm. Don de Pierre Lassonde (2024.71)

15 Chevaux Citroën, 1952, huile sur toile, 198,5 × 229,1 cm. Don de Pierre Lassonde (2024.69)

Retour d'Espagne, 1952, huile sur toile, 88,8 × 130 cm. Don de Pierre Lassonde (2024.72)

La Raucheray, 1952-1953, huile sur toile, 130,3 × 195,2 cm. Don de Pierre Lassonde (2024.68)

Sans titre, 1953, huile sur toile, 65,3 × 100,2 cm. Don de Michael Audain et Yoshiko Karasawa (2024.82)

Sans titre, 1953, huile sur toile, 96,7 × 130,4 cm. Don de Michael Audain et Yoshiko Karasawa (2024.93)

Forestine, 1954, huile sur toile, 200,4 × 300,8 cm. Don de Michael Audain et Yoshiko Karasawa (2024.89)

Sans titre, 1954, huile sur toile, 100,2 × 294,7 cm. Don de Michael Audain et Yoshiko Karasawa (2024.90)

Il était une fois, 1954, huile sur toile, 129,7 × 196,2 cm. Don de Michael Audain et Yoshiko Karasawa (2024.94)

Landing, 1956, huile sur toile, 73 × 237,5 cm. Don de Michael Audain et Yoshiko Karasawa (2024.91)

Indian Summer, 1957, huile sur toile, 65,3 × 81 cm. Don de Michael Audain et Yoshiko Karasawa (2024.80)

Cinquante-neuf, 1959, huile sur papier marouflé sur toile, 76,2 × 106,3 cm. Don de la succession Armand Couture (2024.60)

PERFORMANCE

Lake, Suzy
A Natural Way to Draw, 1975, vidéogramme couleur transféré sur support numérique, 3/5, 14 min 25 s, sonore. Achat (2024.13)

Sullivan, Françoise
Droit debout, 1973, bande sonore et protocole de performance chorégraphique, 4 min 9 s (bande sonore). Achat (2024.15)

PHOTOGRAPHIE

Boney, Ludovic
Mémoires envoyées 2, 2021, tirage 2024, épreuve numérique imprimée au jet d'encre et montée sur aluminium, 1/3, 75,6 × 134 cm. Achat (2024.86.01)

Mémoires envoyées 7, 2021, tirage 2024, épreuve numérique imprimée au jet d'encre et montée sur aluminium, 1/3, 75,5 × 134 cm. Achat (2024.86.02)

Mémoires envoyées 20, 2021, tirage 2024, épreuve numérique imprimée au jet d'encre et montée sur aluminium, 1/3, 75,5 × 134 cm. Achat (2024.86.03)

Evergon
The Old Selenus, de la série *Trilogy of the Rivers*, 1990, holographie par transmission de lumière monochromatique, 110,5 × 110,5 cm. Don de l'artiste (2024.66)

Payette, Jacques
Sonia, rue Lajoie, 1987, épreuve à la gélatine argentique sur papier baryté, 22 × 33 cm. Don de Sylvie Gélineau (2024.55.02)

Face-à-face sous la pluie, rue Lajoie, 1987, épreuve à la gélatine argentique sur papier baryté, 22,2 × 33,2 cm. Don de Sylvie Gélineau (2024.55.04)

Sylvie Gélineau, 1988, épreuve à la gélatine argentique sur papier baryté, 22,5 × 33 cm. Don de Sylvie Gélineau (2024.55.01)

Marlène feuilletant un livre dans l'atelier du boulevard Saint-Laurent, 1988, épreuve à la gélatine argentique sur papier baryté, 22,5 × 33 cm. Don de Sylvie Gélineau (2024.55.06)

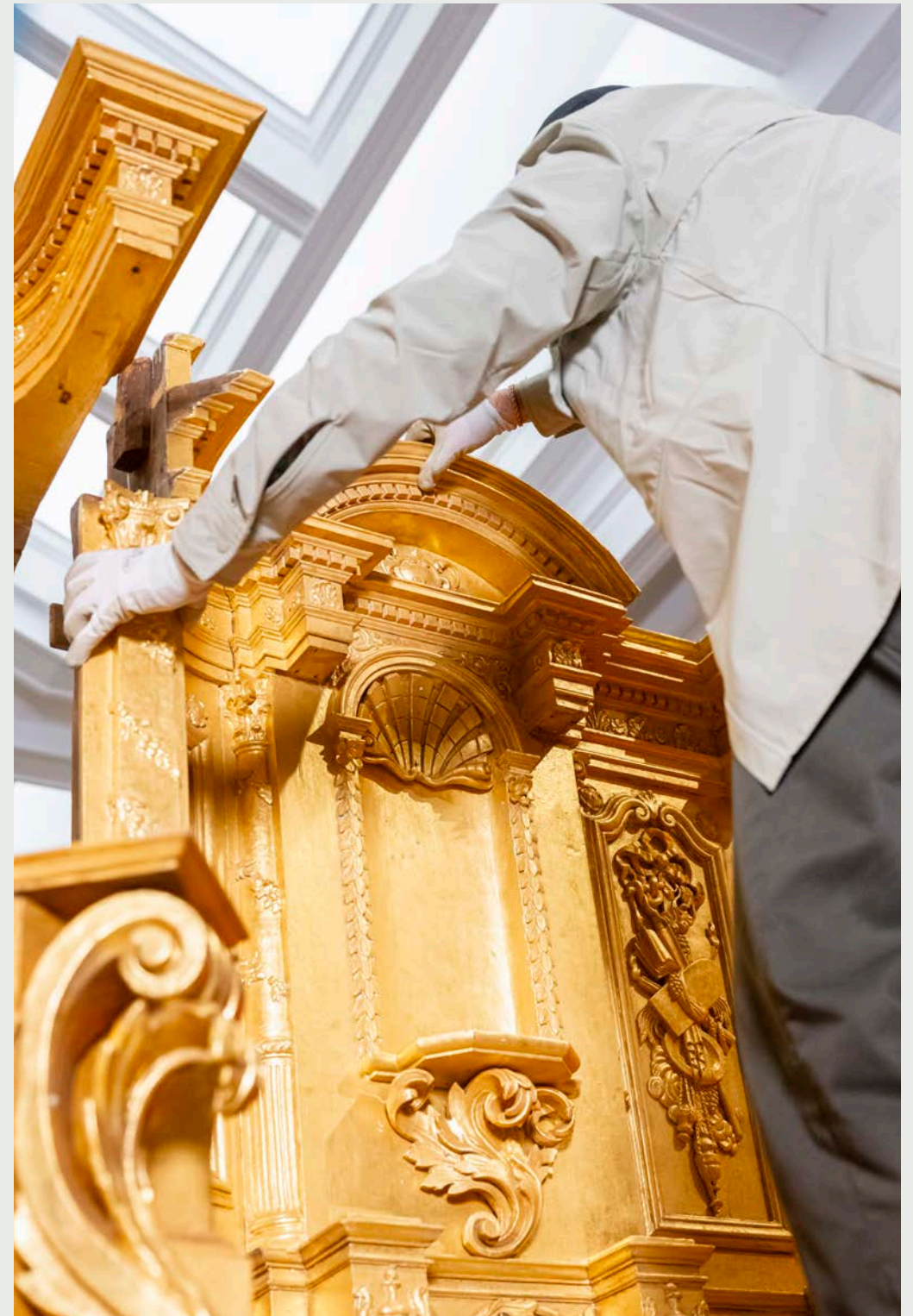
Marlène dans le débarcadère du 4060, boulevard Saint-Laurent, 1988, épreuve à la gélatine argentique sur papier baryté, 22,3 × 32,8 cm. Don de Sylvie Gélineau (2024.55.07)

Louise Robert, peintre, 1988, épreuve à la gélatine argentique sur papier baryté, 25,5 × 25,7 cm. Don de Sylvie Gélineau (2024.55.08)

Marc Bélanger, altiste, cofondateur et chef de l'Orchestre Métropolitain, 1988, épreuve à la gélatine argentique sur papier baryté, 25,5 × 25,8 cm. Don de Sylvie Gélineau (2024.55.09)

Lise Lamarche, historienne de l'art, 1988, épreuve à la gélatine argentique sur papier baryté, 25,7 × 25,8 cm. Don de Sylvie Gélineau (2024.55.10)

Marlène, 1988, épreuve à la gélatine argentique sur papier baryté, 22,4 × 32,8 cm. Don de Sylvie Gélineau (2024.55.17)



Numérisées et redorées une à une, les pièces du *Maître-autel de l'ancien Hôpital général de Montréal (1785-1788)* de Philippe Liébert ont ensuite été réassemblées par l'équipe des collections du Musée.

Collection permanente (suite)

Mon père dans sa chambre d'hôpital, août 1988, épreuve à la gélatine argentique sur papier baryté, 22,2 × 33 cm. Don de Sylvie Gélinau (2024.55.03)

Ma mère désormais seule, octobre 1988, épreuve à la gélatine argentique sur papier baryté, 22,4 × 33 cm. Don de Sylvie Gélinau (2024.55.11)

Sonia et l'épouvantail du jardin, 1989, épreuve à la gélatine argentique sur papier baryté, 22,3 × 33,1 cm. Don de Sylvie Gélinau (2024.55.05)

Sylvie plongée dans l'univers du rêve, 1989, épreuve à la gélatine argentique sur papier baryté, 13,6 × 33 cm. Don de Sylvie Gélinau (2024.55.13)

Cousin, cousine : Serge Dumas et Manon Payette, 1989, épreuve à la gélatine argentique sur papier baryté, 22,4 × 33 cm. Don de Sylvie Gélinau (2024.55.14)

Les Deux Sœurs Dumas, 1989, épreuve à la gélatine argentique sur papier baryté, 22,4 × 33,1 cm. Don de Sylvie Gélinau (2024.55.15)

Brigitte Laurent, 1989, épreuve à la gélatine argentique sur papier baryté, 22,2 × 33 cm. Don de Sylvie Gélinau (2024.55.18)

François Vincent, 1990, épreuve à la gélatine argentique sur papier baryté, 22,2 × 33 cm. Don de Sylvie Gélinau (2024.55.12)

Michel Goulet, 1990, épreuve à la gélatine argentique sur papier baryté, 22,2 × 33 cm. Don de Sylvie Gélinau (2024.55.16)

Une dernière photographie pour boucler la boucle, 1990, épreuve à la gélatine argentique sur papier baryté, 22,2 × 33,2 cm. Don de Sylvie Gélinau (2024.55.19)

Entre voisins d'atelier sur la rue De Bullion, 1990, épreuve à la gélatine argentique sur papier baryté, 22,4 × 33 cm. Don de Sylvie Gélinau (2024.55.20)

SCULPTURE

Ezcurra, Maria
Personal Baggage: Red and White, 2023, valise, bas nylon, pierre, ficelle et porte-bagages, 160 × 54 × 56 cm. Achat (2024.23.01)

Personal Baggage: Blue and Yellow, 2023, valise, bas nylon, pierre, ficelle et porte-bagages, 132 × 53,3 × 53 cm. Achat (2024.23.02)

Stretched Margins: Red, 2023, bas nylon et ficelle, 91,4 × 132 cm. Achat (2024.23.03)

Norouzi, Anahita
All Our Relations 4, 2021, céramique, tessons précolombiens, bois d'acajou et tiges de métal, 18,4 × 15,1 × 17,7 cm. Achat (2024.09)

Petonoquot, Jobena
Colonial Souvenir (Doll), 2019, poupée trouvée, plastique, cuir, perles de verre, dentelle, fibre et cloche de verre, 25,4 × 12,7 × 12,7 cm. Achat (2024.21)

TECHNIQUES MIXTES

Riopelle, Jean Paul
Les Oies sur la ville, 1983-1984, techniques mixtes sur papier monté sur toile sur essais de la lithographie *Suite nounours*, 160 × 240,2 cm. Don de Michael Audain et Yoshiko Karasawa (2024.81)

Tisiga, Joseph
The Benevolence of Nomadic Ancestors: 3 Masks, 3 Maps, 2 Camps (Map 2 of 3), 2019, gazon artificiel, plâtre, aquarelle, adhésif et agrafes sur panneau de bois, 154,4 × 154 cm. Achat grâce à la contribution de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec (2024.47)

VIDÉO/FILM

McMaster, Meryl
nīwaniskān isi kiya / I Awake to You, 2023, vidéogramme numérique couleur, 3/3, 9 min 41 s, sonore. Achat grâce à la contribution de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec (2024.48)

Collections et fonds d'archives privées

ARTS GRAPHIQUES

Saint Phalle, Niki de
My Love, Where Shall We Make Love?, 1969, édition 1971, livre imprimé, 18 × 18 cm. Don de la Niki Charitable Art Foundation (RD.2024.31)

FONDS

Collectif
Documentation sur Jean Paul Riopelle et les automatistes, 1950-2002. Don de Félix-André Têtu (RD.2024.03)

Fonds John R. Porter, 1975-2005. Fonds John Porter (P23) (P23.S3)

Collection Paul Rainville, 1929-2002. Collection Paul Rainville (P42) (P42.S4)

Dallaire, Jean
Fonds de recherche sur Jean Dallaire par Serge Morin, dossiers de recherche, thèses, imprimés, revues, documents audiovisuels, documentation photographique, coupures de presse et journal de Jean Dallaire. Fonds de recherche sur Jean Dallaire par Serge Morin (P57)

Lemieux, Jean Paul
Documents en lien avec un ex-libris réalisé par Jean Paul Lemieux pour Paul Gouin, 1930-1940. Collection Paul Gouin (RD.2024.26)

Maillard, Charles
Collection Charles Maillard, 1923-2012. Don de la famille David. Collection Charles Maillard (P53)



Les donateurs

LE MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC TIENT À TÉMOIGNER SA RECONNAISSANCE AUX PERSONNES ET AUX ORGANISMES QUI ONT CONTRIBUÉ, PAR UNE DONATION POUR SES COLLECTIONS OU PAR UNE DONATION EN ESPÈCES, À L'ENRICHISSEMENT DE L'INSTITUTION :

DONS DE PIÈCES DE COLLECTION

Michael J. Audain et Yoshiko Karasawa
Bécharud Hudon
Denis Bertrand
Collection Paul Gouin
Collection Paul Rainville
Laurent Craste
Anne-Marie, Charles, Françoise, Hélène et Thérèse David
Evergon
Sylvie Gélinau
Pierre Lassonde
Louise Méthé
D^r Claude Morin
Niki Charitable Art Foundation
Anahita Norouzi
Jean Pitre
John R. Porter
Sanctuaire de Sainte-Anne-de-Beaupré
Succession Armand Couture
Succession Serge G. Morin
Félix-André Têtu
Anonyme (1)

Membres des comités consultatifs externes d'acquisition

ART ANCIEN ET MODERNE

12 NOVEMBRE 2024

Sébastien Daviau
Peggy Davis
Richard Foisy
Marie-Ève Marchand
Claude Payer

Félix-André Têtu
Représentant du conseil d'administration

Eve-Lyne Beaudry
Directrice des collections et de la recherche

Jean-Luc Murray
Directeur général et président du comité consultatif externe d'acquisition

ART CONTEMPORAIN ET ACTUEL

14 NOVEMBRE 2024

Nuria Carton de Grammont
Carl Johnson
Marie-Hélène Leblanc
Marc-Antoine K. Phaneuf
Guillaume Sasseville

Félix-André Têtu
Représentant du conseil d'administration

Eve-Lyne Beaudry
Directrice des collections et de la recherche

Jean-Luc Murray
Directeur général et président du comité consultatif externe d'acquisition

Synthèse des collections

Tableau synthèse des acquisitions 2024-2025

CATÉGORIE	COLLECTION PERMANENTE	COLLECTION PRÊT D'ŒUVRES D'ART	COLLECTION D'ÉTUDE	TOTAL
Architecture	-	-	-	-
Arts décoratifs et design	8	-	-	8
Art graphiques	21	-	-	21
Ethnologie	-	-	-	-
Installation	4	-	-	4
Peinture	26	-	-	26
Performance	2	-	-	2
Photographie	24	-	-	24
Sculpture	5	-	-	5
Techniques mixtes	2	-	-	2
Vidéo/film	1	-	-	1
TOTAL PARTIEL	93	-	-	93
Collections et fonds d'archives privées				7
TOTAL GÉNÉRAL				100

État des collections (dénombrement)

Au 31 mars 2025

CATÉGORIE	COLLECTION PERMANENTE	COLLECTION PRÊT D'ŒUVRES D'ART	COLLECTION D'ÉTUDE	TOTAL
Architecture	16	-	-	16
Arts décoratifs et design	4 553	35	266	4 854
Art graphiques	16 422	575	863	17 860
Ethnologie	1	-	285	286
Installation	267	6	-	273
Peinture	3 179	674	89	3 942
Performance	25	-	-	25
Photographie	9 732	399	384	10 515
Sculpture	4 227	239	60	4 526
Techniques mixtes	164	32	-	196
Vidéo/film	84	2	-	86
TOTAL	38 670	1 962	1 947	42 579

Collections et fonds d'archives privées

Les collections et fonds d'archives privées ont été intégrés le 4 octobre 2012 dans le *Règlement sur les conditions d'acquisition et d'aliénation des biens qui sont des œuvres d'une personne par le Musée national des beaux-arts du Québec et sur les comités consultatifs d'acquisition*. Depuis cette date, le Musée comptabilise les acquisitions de collections et de fonds d'archives privées à titre de pièces de collection dans ses états financiers (voir note annexe 8, p. 89). Ces collections et fonds seront intégrés à l'*État des collections (dénombrement)* lorsque le Musée aura revu le relevé complet des collections et fonds d'archives privées qu'il détient.

Note : Le tableau *État des collections (dénombrement)* représente le nombre d'enregistrements au logiciel de gestion des collections (Mimsy XG). Certaines modifications apportées aux enregistrements durant l'année en cours, dont le changement de statut d'œuvres acquises antérieurement ou encore le transfert de pièces entre les collections du Musée ou avec sa bibliothèque, expliquent d'éventuels écarts dans les totaux d'œuvres par catégorie ou par collection si l'on additionne les nouvelles acquisitions à l'*État des collections (dénombrement)* inscrit au rapport annuel de l'année dernière.



Opération de nettoyage de l'œuvre *Le Miroir merveilleux* (2005) de Paryse Martin.



Constat d'état effectué par une technicienne en muséologie lors d'une opération de récolement visant à vérifier, à partir des inventaires, la présence des œuvres dans les collections.

Nombre d'artistes représentés dans les collections

Au 31 mars 2025

COLLECTIONS	NOMBRE D'ARTISTES
Collection permanente	4 102
Collection Prêt d'œuvres d'art	871
Collection d'étude	177
TOTAL*	4 690

* Ajusté en tenant compte des artistes représentés simultanément dans plus d'une collection.

Tableau synthèse de la gestion des prêts

2024-2025

TYPE DE PRÊT	COLLECTION PERMANENTE	COLLECTION PRÊT D'ŒUVRES D'ART	COLLECTION D'ÉTUDE	TOTAL
Prêts pour expositions	141	3	5	149
Prêts de fonction	71	178	-	249
Locations d'œuvres d'art (ministères et organismes publics)	-	226	-	226
Locations d'œuvres d'art (entreprises privées)	1	33	-	34
TOTAL	213	440	5	658

La programmation éducative et culturelle

L'équipe de la médiation du Musée poursuit avec passion sa mission de rendre l'art et la culture accessibles à tous en proposant des rencontres enrichissantes entre le public et les œuvres. Nous nous engageons fermement à dynamiser nos activités éducatives et culturelles en adoptant une approche inclusive, intergénérationnelle et collaborative.



Au cours de la dernière année, nous avons multiplié les collaborations et affiné notre façon d'aborder les contenus autochtones. Les initiatives mises en place par notre équipe ont été développées avec la participation active des Autochtones, de manière à assurer une meilleure représentation et une mise en valeur plus diversifiée de leurs voix.

Performances lors de la soirée 5@9 KWE!
À la rencontre des peuples autochtones, février 2025.



Le projet *Reflets*, par exemple, vise à tisser des liens significatifs avec les communautés autochtones du Québec à travers un programme artistique alliant l'expression personnelle et le mieux-être. Après une première édition avec de jeunes Inuits de Puvirnituk en 2023-2024, il s'est poursuivi en 2024-2025 avec *Aishinnu*, une aventure menée auprès d'élèves innus d'Essipit, sur la Côte-Nord.

L'exposition *Premiers jours. Œuvres autochtones de la Collection McMichael d'art canadien* nous a donné l'occasion de nous former et d'établir de nombreuses collaborations avec des artistes et organismes autochtones en vue de bâtir notre programmation d'activités culturelles et d'ateliers pour tous les publics. Nous avons d'ailleurs pu bénéficier de l'expertise d'un comité consultatif autochtone afin de valider nos approches et notre programmation.

Mimi O'Bonsawin en prestation lors des Apéros au jardin, organisés en complicité avec Route d'artistes, juillet 2024.

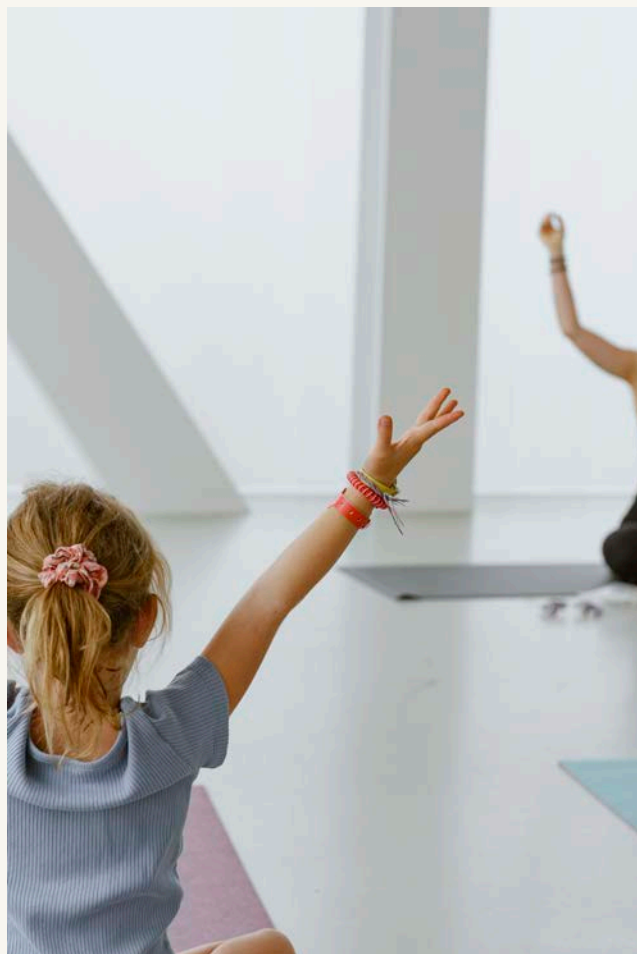


Visite de l'exposition *Nous* par un groupe de jeunes du secondaire. De gauche à droite, *Adolphe, Auguste, Eugène et Alphonse Hamel, neveux de l'artiste* (1847) de Théophile Hamel et *L'Alpiniste* (1957) de Fernand Leduc.



Activité de création avec des membres de l'organisme L'Arche de la Capitale-Nationale.

Nous continuons dans la voie de la coconstruction avec nos publics en élaborant de nouveaux projets de médiation qui font appel à des artistes professionnels et mettent en lumière le lien entre création artistique et engagement social. L'initiative *Résonance*, qui a remporté en 2024 un prix de reconnaissance Essor, illustre parfaitement cette dynamique en réunissant un artiste, des personnes vivant avec un handicap physique ou intellectuel et des élèves autour d'un dialogue créatif inspiré de leur visite au Musée.



Activité Muséo-Yoga en famille.

Notre volonté est claire : nous souhaitons faire de l'art un vecteur de lien social et d'épanouissement personnel accessible à tous, indépendamment des origines, de l'âge ou des conditions socioéconomiques. La multitude d'activités éducatives et culturelles proposées par nos équipes témoigne de cette aspiration et nous rend fiers au quotidien.



Découverte familiale du pavillon Pierre Lassonde.



La compagnie Danse K par K, en résidence de création ouverte au Musée avec le projet *La Poudrière*, une fresque dansée explorant l'humanité à travers le temps, février 2025.



Ambiance sonore de type piano-bar lors du 5@9 L'Esquisse, novembre 2024.



Visite de l'exposition *Premiers jours. Œuvres autochtones de la Collection McMichael d'art canadien* par des élèves du primaire.

Fréquentation des activités éducatives et culturelles

67

486

(participants)

Fréquentation des activités éducatives et culturelles

PROGRAMMES SCOLAIRES	PARTICIPANTS	PROGRAMMES ÉDUCATIFS POUR LES FAMILLES ET LES JEUNES	PARTICIPANTS	PROGRAMMES D'ACCESSIBILITÉ ET DE MIEUX-ÊTRE	PARTICIPANTS	ACTIVITÉS CULTURELLES ET ÉDUCATIVES POUR LE GRAND PUBLIC	PARTICIPANTS
Préscolaire et primaire	11 820	Activités partenaires	-	Programmes d'accessibilité pour les familles défavorisées	1 006	Activités partenaires	4 210
Secondaire	5 975	Activités spéciales	355	Programmes d'accessibilité communautaire	1 084	Activités pour les membres	320
Collégial et universitaire	1 898	Ateliers de création pour tous	4 214	Programme d'accessibilité pour les communautés autochtones	40	Activités spéciales	1 283
L'art dans ma classe	7 797	Camps artistiques (adolescents)	41	Visites de groupes et ateliers pour les personnes handicapées	615	Ateliers de création pour les adultes	386
Visites virtuelles en classe	1 548	Centres de loisirs et terrains de jeux	-	Visites de groupes et ateliers Art et mieux-être	719	Audioguides	8 989
TOTAL	29 038	Relâche	1 025	Visites en francisation	426	Cinéma	438
		Visites animées	257	TOTAL	3 890	Conférences et rencontres	1 106
		TOTAL	5 892			Musique, danse, théâtre, performances	1 853
						Visites guidées	10 081
						TOTAL	28 666

Le numérique

Le site Web

MNBAQ.ORG

327 000
1,7 million

utilisateurs
de pages vues

SITE DES COLLECTIONS

38 000
186 000

utilisateurs
pages vues

SITE L'ART DANS MA CLASSE

7 300
Plus de 46 000

utilisateurs
pages vues

Les réseaux sociaux

Portée globale sur l'ensemble des plateformes : 31,7 millions de personnes atteintes par nos publications pendant l'année. Sur Facebook et Instagram, les chiffres incluent la portée organique et la portée payante.

FACEBOOK

Portée :
30 millions de
personnes atteintes

Taux d'engagement
moyen : 4,07 %

INSTAGRAM

Portée :
1,61 million de
personnes atteintes

Taux d'engagement
moyen : 4,67 %

LINKEDIN

Portée :
128 000 personnes
atteintes

Taux d'engagement
moyen : 7,5 %

YOUTUBE

44 000 vues

Le personnel et les partenaires



Des employés du Centre de documentation du Musée.



Un technicien en muséologie intervient sur l'œuvre *Cheval d'enseigne* (vers 1880) de Jean-Baptiste Côté.



Une technicienne et un technicien en muséologie effectuent des travaux préparatoires à l'installation d'une œuvre.



Visite du Musée en compagnie d'une guide-animatrice.

Liste des employés

au 31 mars 2025

DIRECTION GÉNÉRALE

Jean-Luc Murray
Directeur général

Cassandra McKinnon
Mélanie St-Laurent*
Adjointes à la direction générale

PROJETS SPÉCIAUX ET INSTITUTIONNELS

Jean-François Fusey
Directeur de projet, Espace Riopelle

François Jacques*
Coordonnateur de l'agrandissement, Espace Riopelle

Guillaume Savard
Directeur des contenus, Espace Riopelle

Annie Bérubé
Cheffe innovation et vision numérique

Laurent Dervaux
Adjoint à la direction générale, dossiers institutionnels

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Marc Lajoie
Secrétaire général et conseiller juridique

Cassandra McKinnon
Mélanie St-Laurent*
Adjointes au secrétariat général

Lizette Carine Pedraza Cala
Assistante administrative – Droits d'auteur

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

Patrice Savoie
Directeur général adjoint

Mélanie St-Laurent
Melinda Rooke*
Adjointes à la direction générale adjointe

Expérience visiteur

Marie-Hélène Raymond
Coordonnatrice de la stratégie expérience visiteur

Sécurité

Nadia Chamberland
Cheffe de service

Martin Cantin
Julie Gagné
Coordonnateurs

Pierre-Antoine Gagnon
Guy Hovington
Lyes Maddi
Michel Viel
Superviseurs

Ricko Bourgoin
Péiré-Joël Brunner
Gabriel Charbonneau N^oZi
Frédéric Gagnon Grenier
Sébastien Héту-Dumaine
Denis Pierre Perreau

Alexandre Pry
Henri-Paul Tremblay
François Chupin*
Gwladys Charnelle Kanmo*
Julien Lagacé-Legendre*
Mathieu Murphy-Veilleux*
Paul Nemessany*
Samy Ahmed Oubrahim*
Surveillants

Ressources matérielles

Steeve Lavoie
Chef de service

Approvisionnement

François Paquin
Kira Sinichenko
Responsables de l'approvisionnement

Véronique Greaves
Emmanuelle Richard
Techniciennes en approvisionnement

Vacant
Agent ou agente à l'approvisionnement

Gestion du bâtiment

Tommy Gignac
Responsable des bâtiments

Alexis Gosselin-Labrecque
Mathieu Picard
Réjean Lelièvre*
Mécaniciens de machines fixes

Alain Lajoie*
Peintre

François Jacques
Mario Jobin*
Chargés de projet – Architecture

Services auxiliaires

Ali Fekai
Coordonnateur technique

Mathieu Lépine
Olivier Robert

Francis Dion L'Heureux*
Danielle Gosselin*
Manutentionnaires

Ressources financières

Nancy Gagné
Cheffe de service

Nancy Lamarre Leblanc
Agente à la gestion financière

Vanessa Tremblay
Agente vérificatrice

Manon Foucault
Agente de bureau

Sérina Gauvin
Maxime Villeneuve-Paré
Techniciens en administration – Comptabilité

DIRECTION DES COLLECTIONS ET DE LA RECHERCHE

Eve-Lyne Beaudry
Directrice

Nathalie Webster
Adjointe à la direction

Conservation

Daniel Drouin
Conservateur de l'art ancien (des origines à 1899)

Özlem Gülin Dağoğlu
Conservatrice de l'art moderne (1900 à 1959)

Bernard Lamarche
Conservateur de l'art contemporain (1960 à ce jour)

Isolda Gavidia
Conservatrice des arts décoratifs et du design

Archives et bibliothèque

Nathalie Thibault
Conservatrice des collections et fonds d'archives privées et responsable de la gestion documentaire

Dominique Chartré-Roy
Technicienne en documentation

Édition

Daoud Najm
Responsable de l'édition

Gestion des collections

Catherine Gaumont
Cheffe de service

Restauration

Aimie Turcotte
Jérôme Paquet*
Restaurateurs

Julie Bélanger
Lili Bergeron
Patricia Grenier-Baribeau*
Charles Robichaud*
Techniciens en muséologie

Photographie

Idra Labrie
David Cannon*
Photographes en chef

Louis Hébert
Photographe adjoint

Julie Bouffard
Technicienne à la gestion des images

Emmanuelle Letendre-Lévesque
Technicienne à la numérisation

Registrariat

Florence Brissette
Registraire des collections

Vacant
Technicien ou technicienne aux acquisitions et à la gestion documentaire

Anne-Marie Groulx
Technicienne à la gestion informatisée

Virginie Caron
Technicienne en administration

DIRECTION DES EXPOSITIONS ET DES PARTENARIATS INTERNATIONAUX

Anik Dorion-Coupal
Directrice

Marie-Claude Boily
Adjointe aux expositions

Commissariat

André Gilbert
Caroline Lantagne
Maude Lévesque
Commissaires d'expositions

Muséographie

Yasmée Faucher
Cheffe de service

Design

Loïc Lefebvre
Philippe Legris
Designers

Menuiserie

Isabelle Côté
Mathieu Morissette
Menuisiers d'atelier

Montage et opérations

Chantale Falardeau
Coordonnatrice aux expositions

Benoît Blondeau*
Georges-Alexandre Brière*
Jean Michel René*
Techniciens en muséologie

Pierre-Luc Brouillette
Socleur

René Bouchard*
Véronique Dumont*
Christian Fuentes Ketterer*
Nadine Lapierre*
Nicolas Maisonneuve*
Florence Perrone*
Sophie Roy*
Manutentionnaires

Régie et transport

Marie-Ève Bertrand
Régisseuse – Logistique et transport d'œuvres

Bruno Brouillard
Technicien au transport des œuvres

DIRECTION DE LA MÉDIATION ET DU SERVICE AUX VISITEURS

Josée Duhaime
Directrice

Marie-Claude Boily
Adjointe à la médiation

Service aux visiteurs

Marie-Chantal Beaulieu
Coordonnatrice du service aux visiteurs

Louis-Philippe Morency Lacroix
Chef d'équipe

Réjean Marquis
Ariane Caouette*
Sylvie Clavet*
Léa Moch*
Sylvie Paquette*
Mai Siegel*
Préposés

Médiation

Marie-Hélène Audet
Cheffe de service

Activités de médiation

Valérie Allard
Responsable de la médiation scolaire

Delphine Egesborg
Responsable de la médiation famille

Andréanne Lesage
Florence Gariépy*
Responsables de la médiation adulte

Kasia Basta
Responsable de la médiation communautaire

Marie-Ève Dumais
Responsable de la médiation culturelle

Charlotte Boisvert-Simard*
Sophie Lessard-Latendresse*
Responsables de la médiation art et mieux-être

Justine Boulanger
Chargée de contenu éducatif numérique

Laurie Doyon
Agente de bureau

Audrey Harel
Coordonnatrice aux visites guidées

Anna-Sophie Blouin*
Danielle Boutin*
Éva Chatigny*
Charlotte Cognaud*
Jacinthe Dubé*
Myriam Dufour*
Florence Gariépy*
Élisabeth Girard-Dionne*
Agathe Legendre*
Claudèle Muller*
Émilie Pilon*
Emmanuel Simard*
Julien St-Georges Tremblay*
Rosalie St-Onge*
Guides-animateurs

* Employés occasionnels

Liste des employés (suite)

DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DU MARKETING	Médias sociaux	Audiovisuel
Sophie Lemelin <i>Directrice</i>	Héloïse Kermarrec <i>Conseillère en communications numériques</i>	Claude-Olivier Richard <i>Coordonnateur</i>
Vacant <i>Adjoint ou adjointe à la direction</i>	Marketing et abonnements	Noémie Juteau Michel Pelletier Samuel Poulin Jean-François Roy Stéphane Gaulin L'Heureux* Olivier Lacombe* Loïc Lebel-Turcotte* <i>Techniciens</i>
Événements et tourisme	Joanie Pelletier <i>Conseillère en marketing et canaux numériques</i>	
Marie-Josée Légaré <i>Déléguée aux clientèles commerciales et touristiques</i>	Emilie Belisle <i>Conseillère en marketing relationnel et CRM</i>	
Julie Bouchard Rose Pelchat* <i>Coordonnatrices aux événements</i>	Kayla Morissette* <i>Préposée aux abonnements</i>	
Librairie-boutique	DIRECTION TALENTS ET CULTURE	
Sandy Robert <i>Responsable</i>	Nadia Lazzari <i>Directrice par intérim</i>	
Vacant <i>Adjoint ou adjointe à la librairie-boutique</i>	Vacant <i>Partenaire en gestion des ressources humaines</i>	
Juliette Ardouin* Jeanne Bergeon* Sarah Bourque* Marguerite Daas* Alicia Déry* Jonathan Dubuc* Karelle Leclerc* Anne-Catherine L'Heureux* <i>Préposés</i>	Frédéric Gauthier <i>Analyste en rémunération et avantages sociaux</i>	
<u>Agence communications et marketing</u>	Claudia Dubé <i>Technicienne en ressources humaines</i>	
Annie Godbout <i>Cheffe de service</i>	Cloé Gauvin <i>Conseillère en développement organisationnel</i>	
Communications	DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	
Vacant <i>Agent ou agente de bureau</i>	Patrick Lefebvre <i>Directeur</i>	
Conception et production graphique	Informatique	
Luc Dobigeon <i>Technicien en graphisme</i>	Céline Doux <i>Chargée de projet</i>	
Publicité	Denis Néron <i>Analyste fonctionnel</i>	
Stéphanie Drolet <i>Responsable de la publicité et des partenariats</i>	Jonathan Caouette <i>Technicien réseau et sécurité</i>	
Relations de presse	François Carrier-Déziel <i>Technicien infonuagique</i>	
Linda Tremblay <i>Responsable des relations de presse</i>	Thierry Mennesson <i>Technicien en informatique</i>	

* Employés occasionnels

Les partenaires

APPUIS FINANCIERS	RBC Fondation, pour le Prix MNBAQ en art actuel
<u>Ministère de la Culture et des Communications</u>	Renée Rioux, pour le projet <i>S'exprimer</i>
Programme de soutien aux sociétés d'État et aux organismes nationaux	<u>Fondation Jean Paul Riopelle</u>
Programme d'aide aux projets pour le soutien des expositions permanentes	Pour la publication <i>Jean Paul Riopelle en mouvement (1923-2002). Chronique des œuvres, des textes et des amitiés</i>
Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 (mesure 3)	Pour la planification d'un symposium international
Programme de maintien des actifs et de résorption du déficit d'entretien des organismes et des sociétés d'État	<u>Ministère de la Cybersécurité et du Numérique</u>
Plan culturel numérique du Québec	Programme de rehaussement de la cybersécurité
Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des Premières Nations et des Inuit 2022-2027	<u>Secrétariat à la Capitale-Nationale</u>
<u>Conseil des arts du Canada</u>	Programme d'appui aux actions régionales, pour le projet Incubateur d'innovations muséales
Programme Inspirer et enraciner pour les institutions artistiques	<u>Ville de Québec</u>
<u>Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec</u>	Mesure d'aide financière à l'intention des musées d'État pour des expositions internationales majeures dans le cadre de l'Entente de développement culturel, pour l'exposition <i>Rembrandt. Gravures du Museum Boijmans Van Beuningen</i>
Pour l'achat de pièces de collection	COMMANDITES
<u>Par l'entremise de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec</u>	<u>Hydro-Québec</u>
Anonyme, pour le projet L'Arche de la Capitale-Nationale	Partenaire des activités familiales et scolaires et des activités 18-30 ans
Caisse Desjardins du Plateau Montcalm – Fonds d'aide au développement du milieu, pour le projet <i>Mes mains ont la parole</i>	PARTENAIRES DE BIENS ET DE SERVICES
Fondation J. Armand Bombardier, pour les camps artistiques	Hilton Québec
Fondation Madeleine et Jean-Paul Tardif, pour le programme <i>L'art d'être humain</i>	
Lassonde Family Foundation, pour la publication <i>Jacques Payette. Artiste de l'intime et du temps qui passe</i>	
Andrew Lugg, pour le prix Lynne-Cohen	
Ministère de la Culture et des Communications, programme Mécénat Placements Culture, volet Appariement aux dons des fondations des sociétés d'État et organismes	

La Fondation

+ d'Art dans nos vies

Malgré la période de turbulences économiques que nous traversons et à laquelle la Fondation du Musée n'échappe pas, le bilan de la dernière année s'avère des plus positifs. Nous considérons le soutien de notre communauté philanthropique, qui se renouvelle d'année en année, comme un signe évident de la part toujours grandissante qu'occupe l'art dans nos vies. C'est là que réside la motivation de nos équipes, stimulées par le succès des activités proposées à nos précieux donateurs, qu'il s'agisse de recueillir des dons ou de saluer leur générosité à l'occasion d'événements reconnaissance. Invités à découvrir les coulisses de leur cher musée ou à souligner la Journée nationale de la philanthropie, les membres de cette collectivité se montrent chaque fois intéressés, curieux et ravis d'avoir toujours + d'Art dans leur vie !

Parmi les moments phares qui ont ponctué l'année, la toute première édition du Bal national, célébrée le 4 mai 2024 sur le thème du pigment Outremer, occupe une place particulière. Plus de 350 personnalités issues des milieux des affaires et de la culture se sont réunies lors de cette soirée-bénéfice, qui a permis d'amasser 365 000 \$ pour soutenir la mission de la Fondation. Le succès de cet événement d'envergure témoigne de l'engagement, de la fidélité et de l'enthousiasme d'une communauté sur laquelle nous pouvons compter. D'ailleurs, nous sommes à mettre la dernière main à la prochaine édition, qui se tiendra sur le thème du pigment Terre de Sienne et qui se poursuivra par une nouveauté : l'après-bal, organisé par le Cercle 179, un regroupement de jeunes philanthropes dévoués à la mission de notre Fondation.

Un autre fait saillant est sans contredit le lancement public, le 26 septembre 2024, de la grande campagne + d'Art dans nos vies. Ce moment rassembleur a marqué une nouvelle étape dans le déploiement de notre grande vision philanthropique. Soutenir la création de l'Espace Riopelle, futur pavillon ultramoderne, et par la même occasion la réalisation du Centre d'éducation par les arts : voilà des projets porteurs de sens, qui façonnent l'avenir du Musée et de la culture au Québec.



Au cours de l'année, notre gouvernance a connu du renouveau. Nous avons dorénavant la chance de compter au sein de notre conseil d'administration quatre nouveaux membres : Patrick Aubin, Jean-Simon Deschênes, Éric Girard et, déléguée par la présidente du conseil d'administration du Musée, Marie-Soleil Tremblay. L'arrivée de ces nouveaux talents stimule et alimente les réflexions en offrant à la Fondation des regards neufs qui lui permettent d'avancer. En juin 2024, le conseil d'administration a officiellement nommé Fabrice Alcayde au poste de président-directeur général, à la suite de l'intérim qu'il assurait depuis le mois de janvier précédent.

Sa vision claire, sa rigueur et son dynamisme ont déjà un impact tangible sur la vitalité de la Fondation. Nous tenons par ailleurs à remercier chaleureusement tous les membres du conseil d'administration. Leur appui indéfectible et leur dévouement sont des éléments essentiels au bon fonctionnement de la Fondation.

La réponse de notre communauté philanthropique a été remarquable tout au long de notre campagne annuelle. Grâce, entre autres, à l'effet de levier créé par la générosité de la famille Tardif, qui a accepté de doubler les dons durant le mois de mars 2025, notre campagne a franchi un seuil d'engagement impressionnant, récoltant un total de 461 092 \$ pour la seule année 2024-2025.

C'est avec le soutien, la générosité et la mobilisation d'une communauté de donateurs formée de citoyens qui croient au pouvoir rassembleur, inclusif et bienfaisant des arts que la Fondation peut remplir sa mission. Chacun des dons consentis, du plus modeste au plus imposant, a contribué à l'atteinte de ses objectifs encore cette année. Aussi l'équipe de la Fondation et les membres de son conseil d'administration unissent-ils leurs voix pour vous adresser un sincère MERCI !

Nous souhaitons exprimer notre profonde reconnaissance aux équipes passionnées et dévouées de la Fondation et du Musée, aux bénévoles et à tous nos donateurs. Leur fidélité et leur engagement soutenu sont la force motrice de notre action.

Ensemble, poursuivons sur notre lancée. Plus que jamais, nous croyons que la culture transforme, rassemble et élève. Et c'est collectivement que nous continuons à ouvrir de nouveaux horizons pour l'art et la communauté.



Julie-Anne Vien
Présidente du conseil d'administration
de la Fondation du Musée

Fabrice Alcayde
Président-directeur général
de la Fondation du Musée

Un projet visionnaire pour l'avenir culturel du Québec

Campagne + *d'Art dans nos vies* 2024-2025

Visionnaire, la campagne + *d'Art dans nos vies*, lancée publiquement le 26 septembre 2024, transcende la simple construction d'un pavillon. Ce projet exceptionnel est porteur d'un véritable effet transformateur pour notre communauté. Il est guidé par une vision audacieuse et contribuera non seulement à enrichir le paysage culturel de la ville de Québec, mais aussi à renforcer le rayonnement de l'art québécois à travers le monde.

Notre campagne de financement repose sur trois legs durables qui marqueront l'histoire de la culture québécoise : une collection nationale plus imposante et diversifiée que jamais, l'Espace Riopelle – Pavillon Michael Audain et le Centre d'éducation par les arts. Grâce à votre appui, nous pourrions bâtir un héritage qui propulsera le Musée comme un pôle incontournable de la culture et de l'éducation artistique.



Cette campagne ambitieuse et sans précédent dans l'histoire de la philanthropie culturelle au Québec vise à recueillir 170 millions de dollars d'ici 2027. Ce financement permettra de consolider la place de l'art dans la société québécoise et d'assurer la pérennité de notre patrimoine culturel pour les générations futures. En contribuant à cette campagne, les donateurs investiront dans un avenir où l'art et la culture seront des piliers essentiels de notre identité.

Ce projet philanthropique d'envergure a vu le jour grâce au soutien généreux et visionnaire de donateurs profondément engagés en faveur de la culture. Chaque contribution à cette campagne représente un investissement dans la reconnaissance et la sauvegarde de notre unicité culturelle en offrant au public un accès privilégié aux chefs-d'œuvre de Riopelle et à un parcours immersif au cœur de l'art québécois. La Fondation tient à remercier chaleureusement le cabinet de campagne, les donateurs, les entreprises partenaires et les bénévoles, dont l'engagement collectif donne vie à cette vaste opération. Ensemble, nous avons les moyens de concrétiser nos ambitions et de renforcer durablement la place de l'art dans la vie de notre communauté.

170



Inauguration de la grande campagne de financement + d'Art dans nos vies, 26 septembre 2024.

La collection nationale : un héritage à préserver et à partager

En 2027, la réouverture du pavillon Gérard-Morisset marquera une étape clé dans l'expansion du Musée. La collection nationale, qui regroupe plus de 42 500 œuvres, retrace les périodes importantes et les mouvements fondateurs de notre culture. Dans une vision inclusive et stratégique, la collection nationale a pour objectif de conserver et de diffuser l'art du Québec tout en assurant une représentation équilibrée de la pluralité des cultures et des pratiques. Le Musée met un accent particulier sur l'acquisition d'œuvres d'artistes moins représentés, notamment les artistes autochtones et issus d'origines culturelles diverses.

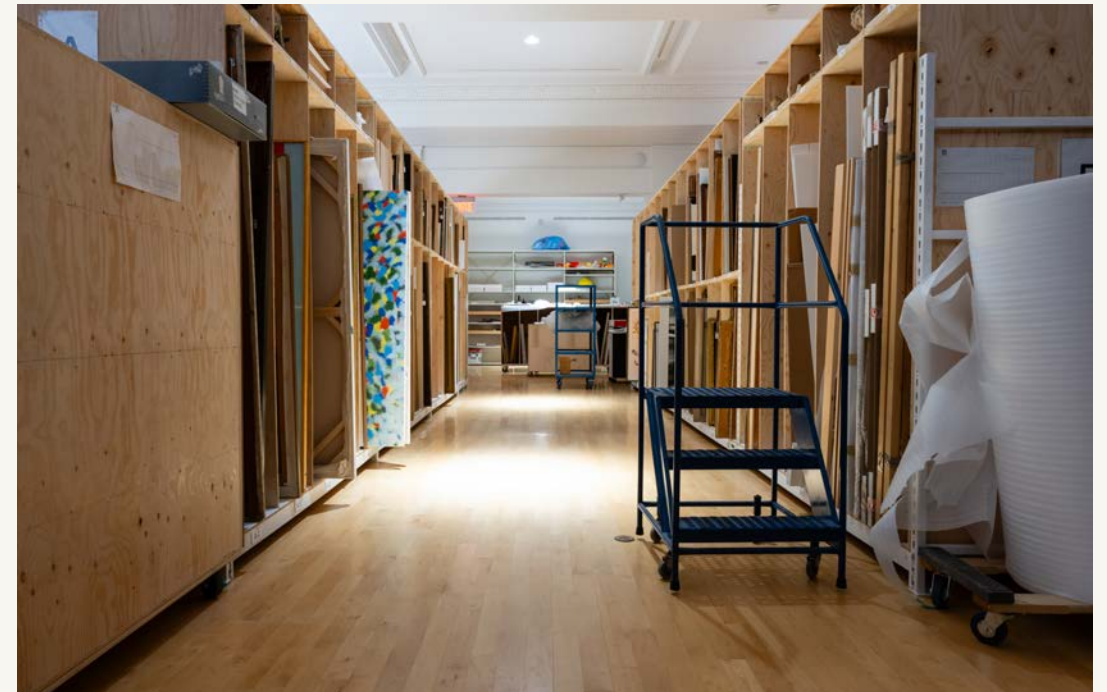


1.

2.

UN NOUVEAU PAVILLON CONSACRÉ À L'ŒUVRE DE JEAN PAUL RIOPELLE

L'Espace Riopelle, dont l'ouverture est prévue en 2026, deviendra un moteur du développement culturel au Québec. Ce pavillon emblématique et innovant offrira aux visiteurs une immersion unique dans les pratiques de conservation et de restauration, tout en mettant en valeur l'œuvre de Riopelle dans un dialogue avec les grands courants de l'art québécois. Son architecture audacieuse et son approche éducative enrichiront l'accessibilité à la culture, élargiront les publics et renforceront le rayonnement du Musée. Grâce à la transparence de ses réserves, ce lieu rare permettra de découvrir les gestes minutieux nécessaires à la préservation de notre patrimoine artistique. Véritable symbole culturel, l'Espace Riopelle deviendra un carrefour de création et de médiation, rassemblant amateurs d'art et grand public autour d'une expérience muséale renouvelée.



1. Œuvre en cours de restauration.
2. Réserves temporaires aménagées pour conserver les œuvres pendant les travaux de l'Espace Riopelle – Pavillon Michael Audain.

LA CRÉATION DU CENTRE D'ÉDUCATION PAR LES ARTS

Autre composante majeure du projet, le Centre d'éducation par les arts, soutenu par Sandra et Alain Bouchard, s'installera au cœur du pavillon Charles-Baillairgé et sera déployé dans tout le Musée. Cet espace novateur et inclusif transformera l'apprentissage et l'expérience artistiques au Québec. Pensé comme un véritable carrefour de création, de médiation culturelle et de recherche, il proposera une programmation éducative variée, accessible aux familles, aux écoles, aux communautés et aux adultes. Grâce à des ateliers interactifs, à des initiatives de mieux-être par l'art, à des ressources pour les milieux scolaires et à des programmes destinés aux publics défavorisés, ce centre favorisera l'épanouissement personnel et collectif par l'art. En collaboration avec des partenaires, il développera une expertise en éducation artistique fondée sur des approches contemporaines.



Bal national Outremer

Le 4 mai 2024, la Fondation a eu l'immense honneur de tenir la première édition du Bal national, un événement philanthropique d'exception. Cette soirée mémorable a offert une vitrine privilégiée à l'art québécois, tout en renforçant les liens entre la communauté des gens d'affaires et les mécènes de tous horizons. Inspiré par la profondeur et la richesse du bleu outremer, clin d'œil à l'histoire de l'art et à nos collections, l'événement a rassemblé plus de 350 invités, venus célébrer et soutenir la mission du Musée.

Dans une ambiance immersive et envoûtante, les convives ont été transportés par une expérience sensorielle unique, rythmée par les couleurs, la musique et les saveurs. Élaboré spécialement pour l'occasion par le chef invité Laurent Godbout en collaboration avec le Montego Resto-Club, le menu gastronomique était à la hauteur de cette soirée raffinée. L'encan en ligne a également connu un franc succès et attiré de nombreux collectionneurs autour de lots prestigieux, mêlant œuvres d'art et exclusivités culturelles. Grâce à la générosité des participants, la Fondation a recueilli des fonds qui permettront de soutenir concrètement la mission du Musée en contribuant au développement des collections, à la présentation d'expositions et à la tenue d'activités accessibles à tous.

Placé sous la présidence d'honneur de M. Pierre Karl Péladeau, président et chef de la direction de Québecor, le Bal national Outremer a offert une expérience inédite, où l'univers de l'art a harmonieusement servi une cause rassembleuse. Le Musée et la Fondation tiennent à saluer le rôle essentiel de Québecor dans la réalisation de cette première édition de l'événement et son appui à notre grande campagne de financement *+ d'Art dans nos vies*. Grâce au soutien de ce partenaire exemplaire et à la générosité enthousiaste des invités présents, cette soirée philanthropique a permis d'amasser une somme nette de plus de 365 000 \$ au profit de la Fondation du Musée.

M. Pierre Karl Péladeau, président d'honneur du Bal national Outremer, et sa conjointe, M^{me} Pascale Bourbeau, 4 mai 2024.



La première pelletée de terre symbolique de l'Espace Riopelle ayant eu lieu plus tôt dans la journée, nous avons également profité de l'occasion pour souligner le don remarquable de 10 millions de dollars fait par M. Michael J. Audain. Ce geste exceptionnel, qui témoigne de l'engagement profond de ce grand mécène à l'égard de l'art et de la culture du Québec, permettra au Musée de consolider la plus importante collection publique d'œuvres de Riopelle et de lui offrir un écrin à sa mesure.

Enfin, nous tenons à remercier sincèrement nos partenaires, collaborateurs, donateurs, invités et bénévoles, dont le précieux soutien a contribué à faire du Bal national un rendez-vous incontournable du printemps dans la Capitale-Nationale. Nous exprimons tout particulièrement notre gratitude à BFL Canada pour son apport indispensable au succès de la soirée et à M^{mes} Christiane Germain et Julie-Anne Vien, présidentes des conseils d'administration du Musée et de la Fondation, pour leur leadership déterminant tout au long de cette belle aventure.

Les revenus en 2024-2025 totalisent plus de 15 millions de dollars.

525 278 \$

ont été versés à titre de contributions au Musée national des beaux-arts du Québec cette année pour des acquisitions d'œuvres d'art, des commandites d'expositions et des projets spéciaux en éducation.

38 779 414 \$

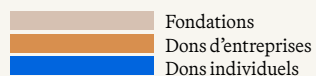
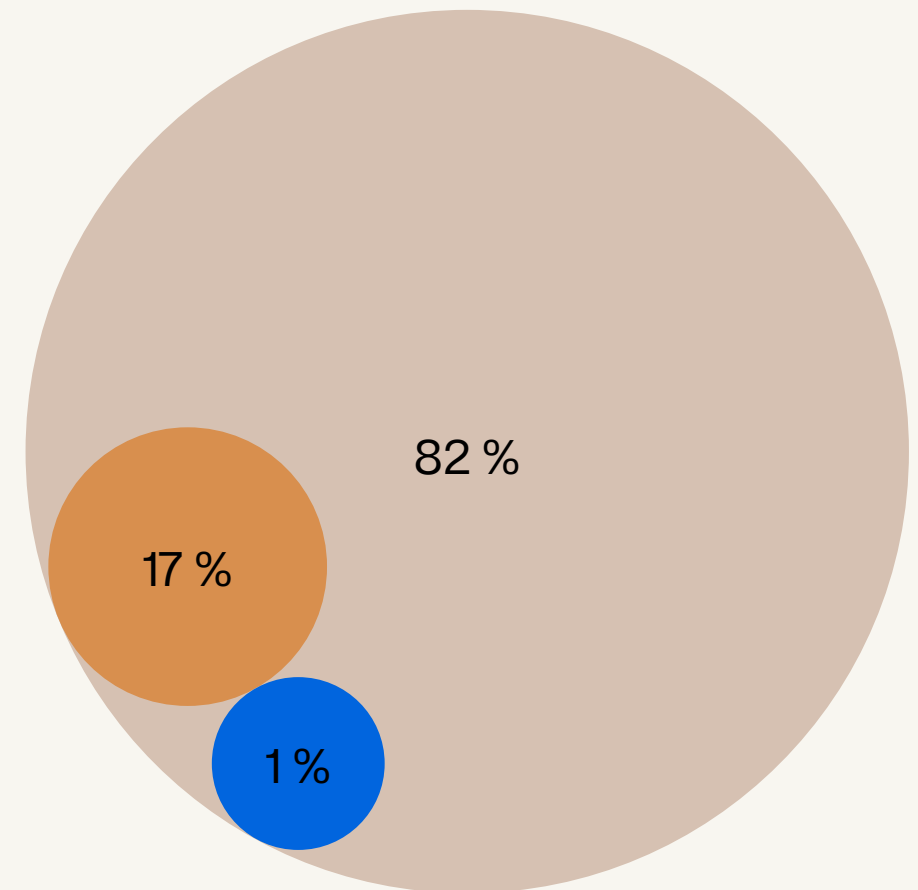
EN DONS MAJEURS, EN COMMANDITES ET EN PARTENARIATS DEPUIS 2013

Les dons majeurs, les commandites et les partenariats de biens et de services sollicités par l'équipe de la Fondation depuis 2013 ont permis de soutenir le Musée dans la réalisation du pavillon Pierre Lassonde et la tenue d'activités diverses au fil des ans. Nous souhaitons remercier nos fidèles donateurs, commanditaires et partenaires pour leur contribution au rayonnement et au succès de nos projets !

CAMPAGNE ANNUELLE

Grâce à la générosité de 1 472 donateurs, la campagne annuelle 2024-2025 a permis d'amasser 461 092 \$.

REVENUS PROVENANT DE DONS EN 2024-2025



Le personnel et le conseil d'administration

au 31 mars 2025

DIRECTION GÉNÉRALE

Fabrice Alcaÿde
Président-directeur général

Caroline Audy
*Coordonnatrice – Relations avec
les donateurs et projets spéciaux*

Mélessa Bérubé
*Directrice activités de financement
et partenariats corporatifs*

Noémie Deber-Filioux
*Conseillère en développement
philanthropique*

Mélanie Greffard
*Conseillère en développement
philanthropique*

Nicole Nadeau
*Responsable des finances
et de l'administration*

Lucy Rodrigue
*Agente traitement des dons
et base de données*

Mathieu Rodrigue
*Directeur des dons majeurs
et projets spéciaux*

Ont contribué à l'avancement de
plusieurs projets au cours de l'année :
Emma Bilodeau Corriveau,
Samuel Frigon et Eve Léveillé-Dutil.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente du conseil

Julie-Anne Vien
*Associée directrice
Cabinet de relations publiques NATTONAL*

Vice-présidente du conseil

Marie-Annick Bonneau
*Vice-présidente principale,
Gestion intégrée des risques
iA Groupe financier*

Trésorier du conseil

Jean Lamy, FCPA

Président-directeur général

Fabrice Alcaÿde, MBA
*Fondation du Musée national
des beaux-arts du Québec*

Administratrices et administrateurs

Patrick Aubin, ing.
*Vice-président, Villes
et développement, Canada
AtkinsRéalis*

Jean-Simon Deschênes
*Associé, avocat et chef de secteur
du droit des affaires
Langlois Avocats*

Michaël Gaudreault, CPA
*Vice-président, Finance
et développement corporatif
Chêne Blanc*

Éric Girard
*Avocat, directeur principal,
président du comité de francisation
et secrétaire de la Collection
Banque Nationale
Banque Nationale*

Marie-Pier Gosselin
*Directrice, Affaires juridiques
et régie d'entreprise
QSL*

Charles Guimont
*Président
O2 Commerce*

Vincent-P. Hogue
*Vice-président et chef de marché
BMO Gestion privée, succursale McGill*

Liu-Anne Lemieux-Rousseau
*Gestionnaire placements
marketing numérique
Familiprix*

Jean-Luc Murray
*Directeur général
Musée national des beaux-arts du Québec*

Lara Nourcy
*Vice-présidente exécutive et leader,
Assurance individuelle et services financiers
Beneva*

Claude Tessier

Marie-Soleil Tremblay, FCPA
*Représentante du conseil
d'administration du Musée
Professeure titulaire
École nationale d'administration publique*

Mathieu Truchon, MBA, FCSI
*Gestionnaire de portefeuille principal
et conseiller en gestion de patrimoine
BMO Gestion privée, Nesbitt Burns*

Secrétaire du conseil

Marc Lajoie, LL. B., LL. M.
*Secrétaire général et conseiller juridique
Musée national des beaux-arts du Québec*

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité gouvernance, éthique et ressources humaines

Mathieu Truchon, président
Marie-Pier Gosselin
Lara Nourcy

Comité finances, audit et placements

Michaël Gaudreault, président
Charles Guimont
Jean Lamy
Claude Tessier

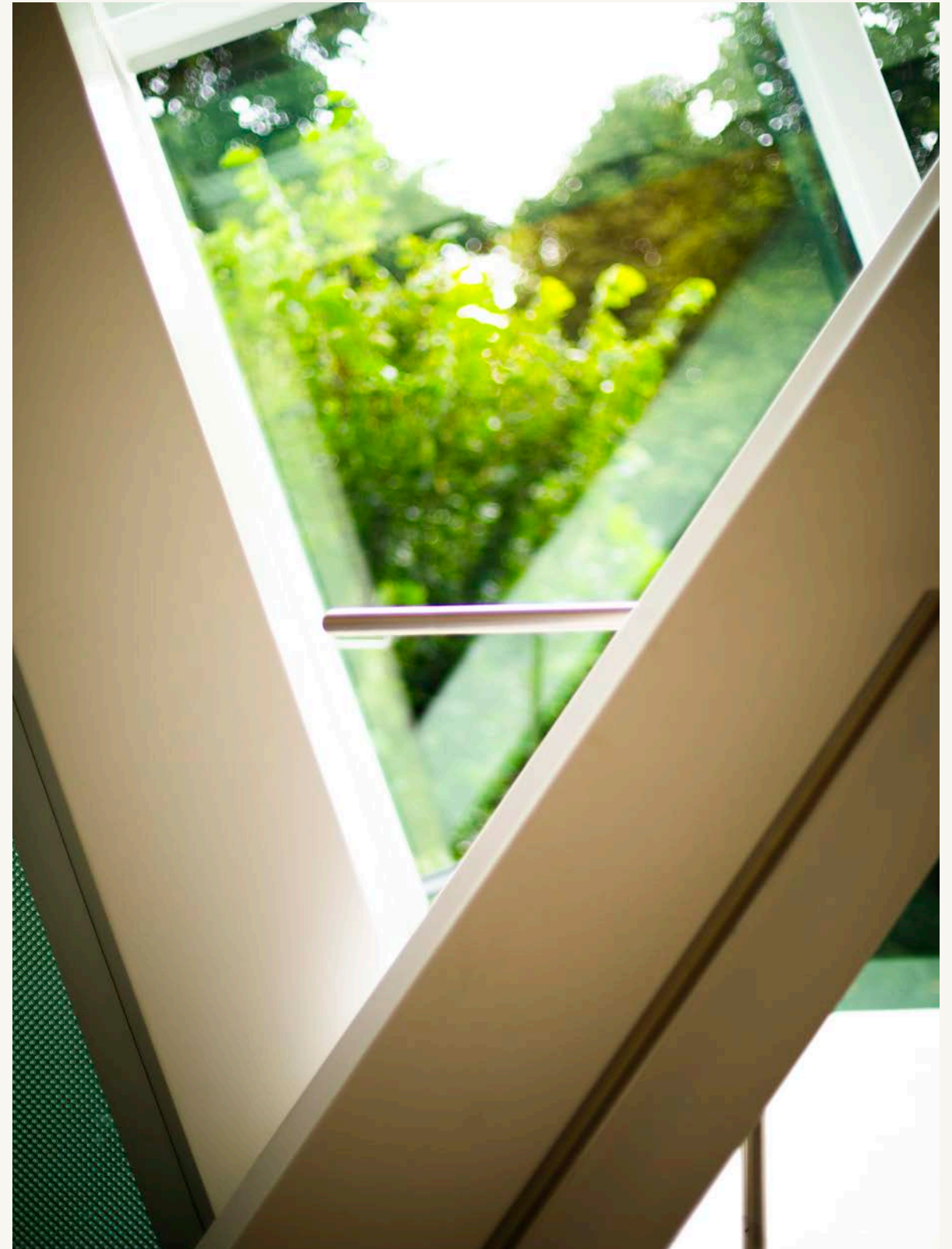
Comité développement

Vincent-P. Hogue, président
Patrick Aubin
Marie-Annick Bonneau
Jean-Simon Deschênes
Éric Girard
Liu-Anne Lemieux-Rousseau

Donateurs et partenaires de la Fondation du Musée

La Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec tient à remercier toutes les personnes et les organisations qui, par leurs dons, commandites ou partenariats, contribuent à la poursuite de sa mission.

La liste qui suit vise à reconnaître et à souligner de façon particulière la générosité des personnes et des organisations qui ont contribué à la Fondation au cours de l'année 2024-2025. Les dons considérés pour les besoins de ce rapport de gestion ont été versés dans le cadre de nos activités, notamment de la campagne annuelle *+ d'Art dans nos vies*, des campagnes majeures de financement du pavillon Pierre Lassonde et du futur pavillon destiné à Jean Paul Riopelle, ainsi que de la campagne de dons planifiés. Par ailleurs, une inscription permanente au tableau d'honneur du grand hall du pavillon Pierre Lassonde reconnaît les donatrices et donateurs ayant cumulé des dons de 5 000 \$ et plus.



Donateurs et partenaires de la Fondation du Musée

DONS DE MOINS DE 300 \$

En 2024-2025, un total de 1257 donatrices et donateurs ont contribué à la Fondation par des dons de moins de 300 \$. La somme de ces dons atteint 71 048 \$.

DONS DE 300 \$ À 499 \$

Jean Beaulieu et Danielle Martineau
François Berleur
Gilles Binet
Gilbert Boucher
Yve Bourque et Denise Beauchesne
Claude Busque
Josette Castel
Liette Champagne
Danielle Charest
Philippe Desrochers
Jacqueline Gagnon
Henri Gariépy
Richard Germain
Éric Girard
Monique F. Giroux
Jean Landry
Marie Larochelle
Ruddy Lelouche
Jocelyn Michaud
Patrice Montminy
Jennifer Paquet
Carmen Paré
Madeleine Robin
Michel Rossignol
Jovette Rousseau
France-Valérie Roy
Hélène Savard
Nathalie Théberge
Lise Vaillancourt
Patricia Verge
Jean Villeneuve
Anonyme (4)

DONS DE 500 \$ À 999 \$

Gemma Ampleman et Gilles Marcotte
Roger Barrette
Pierre A. Bélanger et Luce Bureau
Henri-Paul Biron et Lucie Alarie-Biron
Esther Boivin
Gilles Boivin
Léonce Boudreau / Noëlla Cloutier
Denis Brassard
Réginald Caron et Françoise Kirouac
Francine Chabot-Plante
Anis Chikh
Dominic Cliche
Peter Cumyn
Claire Deslongchamps
Marthe Drouin
Marie Dufour et Luc Fisette
Fondation Famille Vachon-Marceau
Kate Furber
Jean-François Fusey
Cécile Gaudreault et Marc-André Roberge
Judith Germain
Louis Germain
Renald Grégoire
Jean-André Guérin et Diane Royer
Lucille Kirouac et Jacques Boulet
Benoit Laliberté
François Leclair
Liu-Anne Lemieux-Rousseau
Le Quarante 7
Ryan Lotan
Réal Mathieu
Jacques Mélançon et Pâquerette Girard
Claude Millette et Lyse Laflamme
Pierre Ouellet et Lise Hamel
Lana Paton
Benoît Prémont
Gaétane Routhier
Josée St-Onge
Vianney Tanguay
David Antoine Tardif
Alaina Tennison
Réal Thériault
Claude Turcot
Anonyme (6)

DONS DE 1 000 \$ À 4 999 \$

Arnaud Alcayde – Jules Alcayde
Claire Auger
Emmanuel Béland
Lucie Bergeron
Jean et Denise L. Bissonnette
Yves Boissinot
Marie-Annick Bonneau
Eric Bouchard
Jean-Guy Bouthot et Muriel Comeau
Caisse Desjardins du Plateau Montcalm
Concetti Design inc.
Lucette Coulombe
Gilles et Roxane Dagenais
Yves et Madeleine Demers
Jean-Simon Deschênes
Maxime Detraux
Monique Dorval
Hélène Dufresne
Chris Dulny
Fondation Monique et Robert Parizeau
Fonds Thérèse Sicard et Maurice Brisson
Donald Gagné
Michaël Gaudreault
Geneviève MCM MD inc.
Gestion Esther Bourgeois Ltée
Gaëtan Gignac
Shelley Gilbert
Marie-Pier Gosselin
D^r Marc Guérin et Louise Beaupré
Cécile Jeanmart
Maurice Jodoin et Franceline Fortin
Dominique Joyal
Jonathan Kotcheff
Marie Lachance
Jean Lamy et Christine Bisson
Patricia-Ann Laughrea et Pierre Douville
Nicolas Marcoux
Gaston Moreault et Janine Goulet
Moreault
Jean-Luc Murray
Nicole Nadeau, Serge-Paul, Antoine et Louis-Étienne Lessard
Lara Nourcy
Michael Paterson
Stéphany Peschlow, Olivia et Vincent-P. Hogue
Diane Plamondon
Luce Ranger Poisson
Mathieu Rodrigue
Pierre Thibaudeau
Mathieu Truchon
Marthe Vaillancourt
Julie-Anne Vien, Jean-François, Noah et Éliza Rose Tremblay
Anonyme (3)

DONS DE 5 000 \$ À 9 999 \$

Jacques Angers
Aïda Bairam et ses neveu et nièce Georges et Stéphanie
François Berthiaume
Martin Olivier Boiteau
Lise Côté et Gaston Godin
Fonds philanthropique Violette Lavoie et Yves Pelletier
Susan G. Lacoste
Isabelle de Mévius
Hélène Otis et Gilles Lalonde
Gaëtan Roy
Marthe Vary

DONS DE 10 000 \$ À 24 999 \$

Fonds Pierre Mantha
Christiane Germain
Succession Famille de Réjean Fillion

DONS DE 25 000 \$ À 49 999 \$

Jean-Pierre Bilodeau et Marie-France Delisle
Jean-Pierre Charland
Marie-Claude Corbeil
Familiaprix inc.
Jean-Claude Forest et Francine Déchéne
iA Groupe financier
Andrew Lugg – Fonds Lynne Cohen
Nochane Rousseau

DONS DE 50 000 \$ À 99 999 \$

Louise Bourgeois, Nicolas et Olivier Gamache

DONS DE 100 000 \$ À 249 999 \$

Claude Bigras et Andrée Lafleur
Caisse de dépôt et placement du Québec
Hydro-Québec
RBC Fondation
Yvon M. Tardif

DONS DE 250 000 \$ À 499 999 \$

BMO Groupe financier
André Desmarais et France Chrétien Desmarais
Fondation Sandra et Alain Bouchard

DONS DE 500 000 \$ ET PLUS

Michael Audain et Yoshiko Karasawa
Power Corporation du Canada

COMMANDITAIRES ET PARTENAIRES (EXPOSITIONS ET ÉVÉNEMENTS-BÉNÉFICE)

Air Canada
Banque Nationale du Canada
Beneva
BFL Canada
Cabinet de relations publiques NATIONAL
Chêne Blanc
CONCREA
Éclipse Interactif
Edgenda
Fêtes Grenadine inc.
Financière Banque Nationale
Fondation Heffel
GDI Services aux immeubles
Germain Hôtels
GM Développement
Groupe ABP
KPMG
La Maison Simons
Langlois Avocats
LG2
Malette
McCarthy Tétrault
Norton Rose Fulbright
O2 Commerce
Ogesco Construction
PMA Architectes
Port de Québec
Promutuel
PwC Canada
QSL
Québecor
Rio Tinto
Solotech Québec inc.

États financiers du Musée

Rapport de la direction

États financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2025

Les états financiers du Musée national des beaux-arts du Québec (Musée) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit et de gestion des risques, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Musée, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit et de gestion des risques pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le directeur général



JEAN-LUC MURRAY

Le directeur général adjoint



PATRICE SAVOIE, CPA

QUÉBEC, LE 19 JUIN 2025

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Musée national des beaux-arts du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel de gestion, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenu de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à

la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

→ j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

→ j'acquies une compréhension des éléments du

contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité ;

→ j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

→ je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation ;

→ j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général par intérim du Québec,



Caroline Rivard, CPA auditrice
Vérificatrice générale adjointe

QUÉBEC, LE 19 JUIN 2025

ÉTAT DES RÉSULTATS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025	2025			2024	
	FONDS DES OPÉRATIONS	FONDS DES IMMOBILISATIONS	FONDS DE DOTATION	TOTAL	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS					
Subventions du gouvernement du Québec (note 4)	21,173,851	6,701,945	-	27,875,796	24,454,620
Subventions du gouvernement du Canada	335,000	923,704	-	1,258,704	1,261,235
Autres subventions ou contributions	615,328	11,060	-	626,388	513,106
Révision des estimations relatives aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	439,924	-	439,924	-
Commandites	45,807	-	-	45,807	229,332
Contributions de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec (note 6)	540,277	864,720	-	1,404,997	1,424,616
Dons de pièces de collection (note 8)	77,204,242	-	-	77,204,242	2,618,320
Billetterie et abonnements	1,671,519	-	-	1,671,519	1 504 420
Stationnement	290,057	-	-	290,057	267,944
Boutique et publications	803,315	-	-	803,315	708,766
Redevances des services alimentaires	147,875	-	-	147,875	157,836
Location d'espaces et services connexes	319,188	-	-	319,188	289,074
Location et diffusion d'œuvres d'art et d'expositions	178,626	-	-	178,626	129,741
Activités éducatives et culturelles	161,577	-	-	161,577	127,155
Revenus de placements	476,274	-	-	476,274	437,834
Autres	48,215	-	-	48,215	18,458
	104,011,151	8,941,353	-	112,952,504	34,142,457
CHARGES					
Traitements et avantages sociaux	13,748,347	-	-	13,748,347	12,184,852
Énergie, taxes et assurances	4,923,899	-	-	4,923,899	4,658,292
Services professionnels, administratifs et autres	2,337,998	407,223	-	2,745,221	2,499,528
Entretien, réparations et aménagement	2,050,563	300,374	-	2,350,937	2,423,398
Transport et communications	1,746,397	8,047	-	1,754,444	1,667,091
Fournitures et approvisionnements	878,759	29,550	-	908,309	822,209
Location de locaux	250,677	45,260	-	295,937	290,128
Acquisition de pièces de collection (note 8)	77,443,249	-	-	77,443,249	2,704,070
Location d'expositions	618,628	-	-	618,628	180,399
Intérêts sur la dette à long terme	-	571,223	-	571,223	561,573
Autres intérêts et frais financiers	11,161	341,348	-	352,509	400,700
Perte à la suite de la radiation d'immobilisations corporelles	-	1,916,292	-	1,916,292	20,200
Amortissement des immobilisations corporelles	-	5,334,200	-	5,334,200	5,968,711
Charge de désactualisation – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS) (note 18)	-	26,843	-	26,843	25,786
	104,009,678	8,980,360	-	112,990,038	34,406,937
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	1,473	(39,007)	-	(37,534)	(264,480)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

	2025			2024	
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025	FONDS DES OPÉRATIONS	FONDS DES IMMOBILISATIONS	FONDS DE DOTATION	TOTAL	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF NET (DETTE NETTE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(2,226,825)	7,130,024	1,750,079	6,653,278	6,917,758
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	1,473	(39,007)	-	(37,534)	(264,480)
ACTIF NET (DETTE NETTE) À LA FIN DE L'EXERCICE	(2,225,352)	7,091,017	1,750,079	6,615,744	6,653,278

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

	2025			2024	
ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025	FONDS DES OPÉRATIONS	FONDS DES IMMOBILISATIONS	FONDS DE DOTATION	TOTAL	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$
(PERTES) GAINS DE RÉÉVALUATION AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(207,324)	-	204,724	(2,600)	(68,260)
Variation des gains et pertes non réalisés sur les placements de portefeuille	27,316	-	192,705	220,021	65,660
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION À LA FIN DE L'EXERCICE (NOTE 9)	(180,008)	-	397,429	217,421	(2,600)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

	2025			2024	
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2025	FONDS DES OPÉRATIONS	FONDS DES IMMOBILISATIONS	FONDS DE DOTATION	TOTAL	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF					
ACTIF À COURT TERME					
Trésorerie (note 7)	4,352,059	7,492	-	4,359,551	2,995,985
Créances et intérêts courus (note 10)	707,455	-	-	707,455	495,302
Contributions à recevoir de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec (note 6)	471,543	1,037	-	472,580	677,895
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	5,738,210	-	-	-	-
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 11)	-	5,107,785	-	5,107,785	5,346,803
Subventions fédérales à recevoir	-	-	-	-	335 000
Stocks	251,268	-	-	251 268	244 04
Pièces pour l'entretien et les réparations futurs	111,419	-	-	111 419	111 419
Charges payées d'avance	522,427	-	-	522,427	754,174
	12,154,381	5,116,314	-	11,532,485	10,960,620
PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE (NOTE 9)	892,377	-	2,790,069	3,682,446	3,340,245
CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DE LA FONDATION DU MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC (NOTE 6)	-	1,205,507	-	1,205,507	1,476,507
SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (NOTE 11)	-	39,526,262	-	39,526,262	23,908,382
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (NOTE 12)	-	115,726,665	-	115,726,665	103,422,303
	13,046,758	161,574,748	2,790,069	171,673,365	143,108,057

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2025 (SUITE)	2025			2024	
	FONDS DES OPÉRATIONS	FONDS DES IMMOBILISATIONS	FONDS DE DOTATION	TOTAL	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$
PASSIF					
PASSIF À COURT TERME					
Emprunts bancaires (note 13)	-	15,011,760	-	15,011,760	11,053,389
Charges à payer et frais courus (note 14)	10,001,042	1,603,642	-	11,604,684	4,324,365
Provision pour vacances (note 21)	1,121,084	-	-	1,121,084	1,044,968
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	-	5,095,649	642,561	-	-
Intérêts courus	-	185,710	-	185,710	81,514
Dépôts de clients et produits reportés	761,635	-	-	761,635	792,167
Apports reportés (note 15)	3,143,929	-	-	3,143,929	2,951,771
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 17)	-	4,805,026	-	4,805,026	4,707,232
Portion court terme des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 18)	-	6,117	-	6,117	17,688
	15,027,690	26,707,904	642,561	36,639,945	24,973,094
PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE (NOTE 21)	245,858	-	-	245,858	433,257
REVENUS DE PLACEMENTS REPORTÉS (NOTE 16)	178,570	-	-	178,570	230,009
APPORTS REPORTÉS (NOTE 15)	-	111,344,068	-	111,344,068	98,988,153
DETTE À LONG TERME (NOTE 17)	-	16,286,744	-	16,286,744	11,316,302
OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (NOTE 18)	-	145,015	-	145,015	516,564
	15,452,118	154,483,731	642,561	164,840,200	136,457,379
ACTIF NET (DETTE NETTE)					
Investi en immobilisations	-	7,091,017	-	7,091,017	7,130,024
Affectations d'origine externe	-	-	188,250	188,250	188,250
Affectations d'origine interne	-	-	1,561,829	1,561,829	1,561,829
Non grevé d'affectations	(2,225,352)	-	-	(2,225,352)	(2,226,825)
	(2,225,352)	7,091,017	1,750,079	6,615,744	6,653,278
Gains et pertes de réévaluation cumulés	(180,008)	-	397,429	217,421	(2,600)
	(2,405,360)	7,091,017	2,147,508	6,833,165	6,650,678
	13,046,758	161,574,748	2,790,069	171,673,365	143,108,057

DROITS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELS (NOTE 23)

ÉVENTUALITÉS (NOTE 24)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration


Christiane Germain
Présidente du conseil d'administration

Louise Turgeon
Présidente du comité d'audit et de gestion des risques

				2025	2024
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025	FONDS DES OPÉRATIONS (\$)	FONDS DES IMMOBILISATIONS (\$)	FONDS DE DOTATION (\$)	TOTAL (\$)	TOTAL (\$)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT					
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	1,473	(39,007)	-	(37,534)	(264,480)
Éléments sans incidence sur la trésorerie					
Apports reportés constatés à titre de produits	(1,768,431)	(8,041,796)	-	(9,810,227)	(8,697,095)
Ajustement de la dette à long terme au taux effectif	-	17,444	-	17,444	23,152
Perte à la suite de la radiation d'immobilisations corporelles	-	1,916,292	-	1,916,292	20,200
Amortissement des immobilisations corporelles	-	5,334,200	-	5,334,200	5,968,711
Charge de désactualisation – OMHS	-	26,843	-	26,843	7,452
Révision des estimations relatives aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	(439,924)	-	(439,924)	-
	(1,766,958)	(1,225,948)	-	(2,992,906)	(2,942,060)
Variation des actifs et des passifs liés aux activités de fonctionnement					
Créances et intérêts courus	(212,153)	-	-	(212,153)	(41,927)
Contributions à recevoir de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec	(222,648)	698,963	-	476,315	267,105
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	-	296,481	-	296,481	(57,338)
Subventions fédérales à recevoir	335,000	-	-	335,000	-
Stocks	(7,226)	-	-	(7,226)	(38,757)
Charges payées d'avance	231,747	-	-	231,747	(312,083)
Charges à payer et frais courus	1,089,617	1,388,531	-	2,478,148	(607,656)
Provision pour vacances	76,116	-	-	76,116	163,205
Intérêts courus	(139)	104,335	-	104,196	24,038
Dépôts de clients et produits reportés	(30,532)	-	-	(30,532)	316,434
Apports reportés	1,960,589	(1,840)	-	1,958,749	968,324
Provision pour congés de maladie	(187,399)	-	-	(187,399)	43,771
Revenus de placements reportés	(51,439)	-	-	(51,439)	4,836
	2,981,533	2,486,470	-	5,468,003	729,952
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</i>	1,214,575	1,260,522	-	2,475,097	(2,212,108)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS					
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(14,722,722)	-	(14,722,722)	(6,357,111)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	1,300
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations</i>	-	(14,722,722)	-	(14,722,722)	(6,355,811)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT					
Acquisition de placements	(36,325)	-	(85,855)	(122,180)	(109,206)
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de placement</i>	(36,325)	-	(85,855)	(122,180)	(109,206)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Augmentation des emprunts bancaires	-	14,533,371	-	14,533,371	4,526,567
Remboursement d'emprunts bancaires	-	(10,575,000)	-	(10,575,000)	(3,108,232)
Nouvelle dette à long terme – nette des frais d'émission	-	9,775,000	-	9,775,000	3,108,232
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>	-	13,733,371	-	13,733,371	4,526,567
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	1,178,250	271,171	(85,855)	1,363,566	(4,150,558)
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2,988,691	7,294	-	2,995,985	7,146,543
Contributions interfonds	185,118	(270,973)	85,855	-	-
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (NOTE 7)	4,352,059	7,492	-	4,359,551	2,995,985

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Notes annexes

Au 31 mars 2025

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée national des beaux-arts du Québec (Musée), personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la *Loi sur les musées nationaux* (RLRQ, chapitre M-44), a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée national des beaux-arts du Québec a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi sur les impôts du Québec* (RLRQ, chapitre I-3) et de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* (LRC 1985, chapitre 1, 5^e supplément). Il est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

2. VOCATION DES FONDS

Le fonds des opérations présente les opérations courantes du Musée.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles. La partie du solde du fonds non investie en immobilisations est réservée à l'acquisition d'immobilisations corporelles pour le Musée et au paiement des frais afférents. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble. Le fonds de dotation présente les ressources apportées à titre de dotations. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, seuls les revenus de placements tirés des ressources de ce fonds peuvent être utilisés à des fins d'acquisition d'immobilisations corporelles et d'acquisition d'œuvres d'art pour les collections du Musée.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers,

le Musée utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, incluant les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers du Musée par la direction exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont constatés au coût à la date de transaction.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charge.

Les placements de portefeuille, composés d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'elles soient décomptabilisées.

La trésorerie, les créances et intérêts courus (excluant

les taxes à recevoir) et les contributions et subventions à recevoir (excluant les subventions qui ne font pas l'objet d'un accord contractuel) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts bancaires, les charges à payer et frais courus (excluant les avantages sociaux à payer), les intérêts courus, la provision pour vacances et la dette à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur des titres détenus dans les fonds communs correspond à leur valeur boursière, établie selon le cours vendeur. Lorsque survient une variation de la valeur des actifs sous-jacents détenus dans les fonds communs, la valeur des parts varie également.

Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon les niveaux suivants de la hiérarchie :

Niveau 1: Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2: Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, lesquelles sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).

Niveau 3: Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Constatation des produits

Apports

Les apports présentés dans le fonds des opérations comprennent les subventions, les autres contributions et les commandites. Les apports présentés dans le fonds des immobilisations comprennent

les subventions ou contributions relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien.

Les subventions ou contributions à recevoir sont comptabilisées lorsqu'elles peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée, notamment lorsqu'il existe un accord contractuel.

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées, à l'exception des apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles non amortissables, qui sont constatés en augmentation de l'actif net. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir.

Produits

Vente de biens et services

Les revenus provenant de la vente de biens et services constituent des opérations avec obligations de prestation pour lesquelles le Musée doit rendre un service ou fournir un bien précis en échange de la somme reçue d'un payeur. Ces revenus sont constatés au fur et à mesure que l'obligation est remplie, soit à un moment précis ou progressivement.

OBLIGATIONS DE PRESTATION REMPLIES À UN MOMENT PRÉCIS

Les produits de boutique, de publications et de billetterie sont comptabilisés au moment de la vente.

OBLIGATIONS DE PRESTATION REMPLIES PROGRESSIVEMENT

Les revenus provenant d'abonnements, de stationnement, de redevances des services alimentaires ainsi que d'activités éducatives et culturelles sont comptabilisés progressivement par le Musée, soit à mesure que les services sont rendus.

Location

Les revenus provenant de location d'espaces et de services connexes ainsi que de location et de diffusion d'œuvres d'art et d'expositions constituent des opérations avec obligation de prestation et sont constatés progressivement sur la durée des ententes signées avec les clients.

Dotations

Les dotations sont comptabilisées comme augmentation de l'actif net du fonds de dotation. Les revenus de placements de ce fonds grevés d'une affectation externe sont constatés comme revenus de placements reportés dans le fonds des opérations et constatés

comme produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les revenus de placements de ce fonds non grevés d'une affectation externe sont constatés comme revenus de placements dans le fonds des opérations.

Collections

Le coût des pièces de collection acquises contre paiement est imputé aux charges du fonds des opérations.

Les pièces de collection acquises par donation sont comptabilisées aux produits et aux charges du fonds des opérations lorsque toutes les conditions s'y rattachant sont remplies. La valeur des pièces de collection acquises par donation est déterminée par expertise et est généralement sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels (Commission). Advenant que le donateur n'accepte pas la décision de la Commission, il peut, dans les 12 mois suivant le jour de la communication de la première détermination de la Commission, lui demander de fixer à nouveau la juste valeur de l'œuvre. Si tel est le cas, l'ajustement de valeur est comptabilisé dans l'exercice où la nouvelle détermination est communiquée. Lorsque la Commission fait connaître sa décision après la date de production des états financiers et que la juste valeur qu'elle détermine diffère de la valeur déterminée par expertise utilisée pour comptabiliser l'acquisition, l'ajustement de valeur est comptabilisé dans l'exercice suivant la comptabilisation initiale.

Revenus de placements

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les gains ou les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen. Les redistributions de capital sont constatées au moment où elles sont encaissées.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

Stocks

Les stocks de la boutique sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou, si elles sont reçues à titre gratuit, à la juste valeur marchande en date d'acquisition, et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur ainsi que les coûts de mise hors service, le cas échéant.

Les immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant qu'elles soient quasi terminées.

Bâtiments	40 ANS ¹
Aménagements des bâtiments	10 ANS
Aménagements des salles d'exposition	10 ANS
Aménagements extérieurs	10 ANS
Matériel roulant	15 ANS
Équipement spécialisé	10 ANS
Mobilier et équipement de bureau	5 ANS
Documents numériques	3, 5 ET 10 ANS
Équipement informatique et bureautique	3 ANS
Développement informatique	7 ANS

¹ Les coûts de mise hors service d'immobilisations capitalisés dans la catégorie des bâtiments sont amortis sur une durée de 100 à 200 ans.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Musée de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Trésorerie

La trésorerie se compose des soldes bancaires.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu du fait que le Musée ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le Musée. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Incertitude relative à la mesure

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités

d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier des travaux qui est inconnu lorsqu'aucun plan de mise hors service des bâtiments n'est prévu.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

→ il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint le Musée à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques ;

→ l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation ;

→ il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées ;

→ il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale de la valeur comptable de l'obligation est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

À la suite de sa comptabilisation initiale, la valeur comptable de l'obligation est augmentée de la charge de désactualisation annuelle, comptabilisée dans les frais financiers, pour tenir compte de l'écoulement du temps. De plus, sa valeur comptable est ajustée pour tenir compte des variations de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés par rapport à l'estimation initiale ou d'une révision du taux d'actualisation. Ces ajustements sont constatés à titre d'augmentation ou de diminution de la valeur comptable de l'immobilisation en cause. La valeur comptable révisée de l'immobilisation doit être amortie prospectivement.

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2025		2024	
	FONDS DES OPÉRATIONS	FONDS DES IMMOBILISATIONS	TOTAL	TOTAL
	\$	\$	\$	\$
Frais de fonctionnement	20,417,600	-	20,417,600	17,084,800
Projets spécifiques	756,251	-	756,251	1,118,785
Intérêts sur la dette à long terme et autres intérêts	-	779,845	779,845	731,624
Virement des apports reportés – long terme	-	5,092,280	5,092,280	4,727,846
Charges non capitalisées relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien	-	829,820	829,820	791,565
	21,173,851	6,701,945	27,875,796	24,454,620

5. FONDS DES OPÉRATIONS — OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Le Musée loue, en vertu d'une entente, une partie d'un de ses bâtiments pour une somme annuelle de 1 \$. En contrepartie, le locataire accorde au Musée des droits de passage relatifs à des installations lui appartenant. Étant donné que la juste valeur des services échangés dans le cadre de cette entente ne peut faire l'objet d'une évaluation fiable, cette transaction a été comptabilisée au montant de 1 \$.

Le Musée effectue par ailleurs avec certains fournisseurs des échanges de biens et de services. Ces opérations non monétaires sont inscrites à la juste valeur, lorsque cette dernière peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, et sont incluses aux postes suivants de l'état des résultats :

	2025	2024
	\$	\$
Produits		
Commandites	26,410	6,069
	26,410	6,069
Charges		
Transport et communications	26,410	6,069
	26,410	6,069

6. CONTRIBUTIONS DE LA FONDATION DU MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

La Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec (Fondation), dans laquelle le Musée a un intérêt économique, est constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec* (RLRQ, chapitre C-38). Elle a pour principal objet de promouvoir et de soutenir l'œuvre du Musée, notamment en favorisant le développement des collections, le financement des expositions et l'accessibilité aux programmes éducatifs et en appuyant tout projet visant la croissance du Musée. Pour aider la Fondation à remplir son mandat, le Musée lui fournit gratuitement des locaux pour ses bureaux ainsi que du personnel et les biens et services nécessaires à son fonctionnement. En cas de dissolution ou de liquidation de la Fondation, tout reliquat de ses biens, une fois ses dettes acquittées, sera transféré au Musée.

Les contributions à recevoir de la Fondation dans le fonds des opérations ne portent pas intérêt. Les contributions à recevoir de la Fondation dans le fonds des immobilisations portent intérêt au taux des acceptations bancaires majoré de 0,60 %, soit 3,35 % au 31 mars 2025 (5,65 % au 31 mars 2024).

7. TRÉSORERIE

La trésorerie porte intérêt quotidiennement au taux préférentiel de 3,05 % et 3,20 % (5,30 % et 5,45 % en 2024).

La trésorerie se détaille comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Encaisse	4,359,551	2,995,985

8. FONDS DES OPÉRATIONS — PIÈCES DE COLLECTION

Collection permanente, collection d'étude et collection Prêt d'œuvres d'art

La collection permanente est constituée de l'ensemble des œuvres d'art acquises en vue de leur conservation et de leur mise en valeur en conformité avec le mandat du Musée. Cette collection porte principalement sur l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, et compte

38 670 œuvres d'art (38 544 en 2024) réparties selon les catégories suivantes : architecture, arts décoratifs et design, arts graphiques, ethnologie, installation, peinture, performance, photographie, sculpture, techniques mixtes et vidéo/film.

La collection d'étude est constituée d'un ensemble d'œuvres d'art et d'objets rattachés à la carrière d'un artiste qui peuvent servir à des fins d'interprétation, d'éducation et d'animation, ou qui documentent le processus de création des œuvres d'art de la collection permanente ou d'artistes qui y sont représentés. Cette collection compte 1 947 œuvres d'art et objets (1 947 en 2024) répartis selon les mêmes catégories que celles de la collection permanente.

La collection Prêt d'œuvres d'art, mise sur pied afin de soutenir et de diffuser l'art contemporain du Québec, est constituée de l'ensemble des œuvres d'art acquises à cette fin et est mise en circulation grâce à son programme de location destiné particulièrement aux ministères et organismes du gouvernement du Québec. Cette collection compte 1 962 œuvres d'art (1 962 en 2024) réparties selon les mêmes catégories que celles de la collection permanente.

Au cours de l'exercice, le Musée a acquis 93 œuvres et objets (86 en 2024) pour un montant total, incluant les ajustements de valeurs le cas échéant, de 77 434 789 \$ (2 704 070 \$ en 2024), soit 239 007 \$ par achat (85 750 \$ en 2024) et 77 195 782 \$ par don (2 618 320 \$ en 2024).

Collections et fonds d'archives privées

Les collections et fonds d'archives privées sont constitués de documents qui ont été soit rassemblés en fonction d'une caractéristique commune (collections), soit utilisés par une personne physique ou morale dans l'exercice de ses activités ou de ses fonctions (fonds) et qui sont des sources documentaires importantes pour la connaissance de l'art québécois.

Les documents se répartissent selon les catégories suivantes : livres, journaux, revues, enregistrements sonores, documents cinématographiques et télévisuels, affiches, correspondance, archives iconographiques et documentaires (diapositives, négatifs et photographies), reproductions d'œuvres d'art, documents architecturaux et cartes postales.

Au cours de l'exercice, le Musée a acquis 7 fonds d'archives par don pour un montant total de 8 460 \$ (le Musée n'a pas acquis de fonds d'archives en 2024).

9. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

Les placements de portefeuille sont composés de fonds communs de placement. Les placements dans les fonds communs ne sont assortis d'aucune date d'échéance contractuelle.

FONDS DES OPÉRATIONS	2025		2024	
	VALEUR COMPTABLE (JUSTE VALEUR)	COÛT	VALEUR COMPTABLE (JUSTE VALEUR)	COÛT
	\$	\$	\$	\$
Fonds d'obligations	892,377	1,072,385	828,736	1,036,060

FONDS DE DOTATION	2025		2024	
	VALEUR COMPTABLE (JUSTE VALEUR)	COÛT	VALEUR COMPTABLE (JUSTE VALEUR)	COÛT
	\$	\$	\$	\$
Fonds de marché monétaire	249,572	249,572	238,644	238,644
Fonds d'obligations	1,543,690	1,642,916	1,423,471	1,587,091
Fonds d'actions	996,807	500,152	849,394	481,050
	2,790,069	2,392,640	2,511,509	2,306,785

Les placements sont classés selon le niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur.

10. CRÉANCES ET INTÉRÊTS COURUS

	2025	2024
	\$	\$
Intérêts courus	12,593	12,450
Taxes de vente à recevoir	580,178	223,581
Autres créances	114,684	259,271
	707,455	495,302

11. FONDS DES IMMOBILISATIONS — SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme se détaillent comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Intérêts à recevoir	283,674	182,187
Subvention à recevoir relative aux OMHS	-	439,940
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice (note 17)	4,824,111	4,724,676
	5,107,785	5,346,803

11. FONDS DES IMMOBILISATIONS — SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (SUITE)

Quant à celles présentées à long terme, elles se détaillent comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Subventions à recevoir relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien	44,199,241	28,523,898
Subvention à recevoir relative aux OMHS	151,132	109,160
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice (note 17)	(4,824,111)	(4,724,676)
	39,526,262	23,908,382

12. FONDS DES IMMOBILISATIONS — IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		2024	
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	NET	NET
	\$	\$	\$	\$
Terrains*	6,633,377	-	6,633,377	6,633,377
Bâtiments* **	146,883,830	44,809,482	102,074,348	88,509,637
Aménagements des bâtiments**	13,883,865	12,101,849	1,782,016	2,423,428
Aménagements des salles d'exposition	1,306,886	973,300	333,586	464,276
Aménagements extérieurs	2,619,758	2,237,751	382,007	583,644
Matériel roulant	245,274	103,961	141,313	156,848
Équipement spécialisé**	9,210,446	7,729,162	1,481,284	2,027,331
Mobilier et équipement de bureau**	514,940	395,27	119,813	140,815
Documents numériques**	3,147,277	1,342,144	1,805,133	1,682,619
Équipement informatique et bureautique**	4,276,951	3,675,852	601,099	558,189
Développement informatique**	997,065	624,376	372,689	242,139
	189,719,669	73,993,004	115,726,665	103,422,303

* Le Musée a acquis certains de ces biens immeubles du gouvernement du Québec pour le prix de 1 \$ chacun en 1985 et 1988. Ceux-ci ont été comptabilisés selon l'évaluation municipale à ces dates, soit 1 210 250 \$ pour les terrains et 6 358 900 \$ pour les bâtiments. Le gouvernement a, par la suite, autorisé différents projets d'agrandissement et de réparations majeures des bâtiments.

** Des immobilisations corporelles totalisant 23 009 082 \$ au 31 mars 2025 (6 113 278 \$ en 2024), soit 22 850 839 \$ (5 693 024 \$ en 2024) pour des bâtiments, 0 \$ (49 055 \$ en 2024) pour des aménagements des bâtiments, 0 \$ (4 985 \$ en 2024) pour des équipements spécialisés, 0 \$ (109 264 \$ en 2024) pour du mobilier et équipement de bureau, 0 \$ (176 562 \$ en 2024) pour des documents numériques, 20 285 \$ (38 092 \$ en 2024) pour de l'équipement informatique et bureautique et 137 958 \$ (42 296 \$ en 2024) pour du développement informatique, n'ont pas été amorties, étant donné qu'elles n'étaient pas utilisées en fin d'exercice.

13. EMPRUNTS BANCAIRES

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée, par le décret 1541-2024, à instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 octobre 2025, lui permettant d'emprunter à court terme, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour un montant n'excédant pas 65 293 378 \$ (49 578 659 \$ en 2024).

Fonds des immobilisations

Le Musée a contracté les emprunts bancaires suivants relatifs aux immobilisations corporelles et à leur maintien :

	2025	2024
	\$	\$
Marges de crédit, taux des acceptations bancaires majoré de 0,60 %, soit 3,35 % au 31 mars 2025 (5,65 % en 2024), échéant le 31 octobre 2025	1,405,507	2,205,507
Marges de crédit auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, taux des acceptations bancaires à trois mois majoré de 0,02 %, soit 2,63 % au 31 mars 2025 (5,01 % en 2024), échéant le 31 octobre 2025	13,606,253	8,847,882
	15,011,760	11,053,389

La portion à long terme des emprunts est présentée à la note 17.

14. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2025	2024
	\$	\$
Traitements à payer	2,600,748	1,535,702
Avantages sociaux à payer	541,279	319,617
Autres charges à payer et frais courus	8,462,657	2,469,046
	11,604,684	4,324,365

15. APPORTS REPORTÉS

FONDS DES OPÉRATIONS	2025	2024
	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	2,951,771	3,481,868
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(1,768,431)	(1,449,222)
Montant reçu pour les exercices subséquents	1,960,589	919,125
SOLDE À LA FIN	3,143,929	2,951,771

Se détaillant comme suit :

Gouvernement du Québec	2,527,832	2,633,783
Autres	616,097	317,988
	3,143,929	2,951,771

FONDS DES IMMOBILISATIONS	2025	2024
	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	98,988,153	98,614,816
Subventions ou contributions relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien	20,399,551	7,623,055
Virement des apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles	(7,201,649)	(5,921,221)
Charges non capitalisées relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien	(841,987)	(1,328,497)
SOLDE À LA FIN	111,344,068	98,988,153

Se détaillant comme suit :

Gouvernement du Québec	72,236,672	58,157,188
Gouvernement du Canada	24,274,143	25,197,848
Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec	12,160,519	12,949,324
Autres	2,672,734	2,683,793
	111,344,068	98,988,153

16. FONDS DES OPÉRATIONS — REVENUS DE PLACEMENTS REPORTÉS

	2025	2024
	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	230,009	225,173
Montants reportés affectés à des fins d'immobilisations corporelles et d'acquisition d'œuvres d'art pour les collections du Musée	11,411	4,836
Virement des revenus de placements reportés	(62,850)	-
SOLDE À LA FIN	178,570	230,009

17. FONDS DES IMMOBILISATIONS — DETTE À LONG TERME

Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec :

	2025		2024	
	TAUX EFFECTIF	\$	\$	\$
3,27 %, remboursable par versements annuels en capital de 55 863 \$, échu en septembre 2024	3,41 %	-	55,825	
2,17 %, remboursable par versements annuels en capital de 163 006 \$, échu en mars 2025	2,31 %	-	162,792	
2,17 %, remboursable par versements annuels en capital de 115 511 \$, échu en mars 2025	2,31 %	-	115,359	
2,54 %, remboursable par versements annuels en capital de 570 785 \$, échu en mars 2025	2,69 %	-	569,948	
0,89 %, remboursable par versements annuels en capital de 29 064 \$, échu en mars 2025	0,98 %	-	29,040	
0,77 %, remboursable par versements annuels en capital de 38 084 \$, échéant en novembre 2025	0,84 %	38,055	76,081	
1,13 %, remboursable par versements annuels en capital de 56 598 \$, échéant en juin 2026	1,21 %	113,066	169,536	
2,34 %, remboursable par versements annuels en capital de 622 908 \$, échéant en septembre 2026	2,48 %	1,244,180	1,865,075	
2,52 %, remboursable par versements annuels en capital de 214 709 \$, échéant en septembre 2026	2,66 %	428,830	642,815	
2,52 %, remboursable par versements annuels en capital de 428 161 \$, échéant en septembre 2026	2,66 %	855,149	1,281,866	
2,57 %, remboursable par versements annuels en capital de 490 311 \$, échéant en mars 2027	2,71 %	978,604	1,466,932	
2,75 %, remboursable par versements annuels en capital de 756 951 \$, échéant en mars 2027	2,88 %	1,510,680	2,264,468	
2,45 %, remboursable par versements annuels en capital de 172 048 \$, échéant en mars 2027	2,59 %	343,348	514,661	
3,93 %, remboursable par versements annuels en capital de 68 150 \$, échéant en juin 2027	4,02 %	204,130	272,074	
2,78 %, remboursable par versements annuels en capital de 105 888 \$, échéant en mars 2028	2,90 %	316,858	422,220	
3,01 %, remboursable par versements annuels en capital de 88 832 \$, échéant en septembre 2028	3,15 %	354,390	442,710	
3,97 %, remboursable par versements annuels en capital de 75 165 \$, échéant en décembre 2028	4,05 %	300,100	375,000	
3,64 %, remboursable par versements annuels en capital de 53 117 \$, échéant en juin 2029	3,72 %	265,000	-	
3,34 %, remboursable par versements annuels en capital de 52 115 \$, échéant en décembre 2029	3,42 %	260,000	-	
1,34 %, remboursable par versements annuels en capital de 76 791 \$, échéant en mars 2030	1,44 %	382,893	459,266	
2,31 %, remboursable par versements annuels en capital de 57 039 \$, échéant en septembre 2030	2,42 %	227,604	284,373	
2,00 %, remboursable par versements annuels en capital de 55 260 \$, échéant en mars 2031	2,09 %	330,515	385,437	
2,31 %, remboursable par versements annuels en capital de 108 984 \$, échéant en septembre 2031	2,42 %	434,877	543,344	
3,63 %, remboursable par versements annuels en capital de 99 485 \$, échéant en décembre 2032	3,73 %	792,735	891,480	
4,10 %, remboursable par versements annuels en capital de 274 614 \$, échéant en juin 2033	4,20 %	2,460,756	2,733,232	
3,99 %, remboursable par versements annuels en capital de 65 307 \$, échéant en juin 2034	4,09 %	650,000	-	
3,87 %, remboursable par versements annuels en capital de 864 061 \$, échéant en décembre 2034	3,97 %	8,600,000	-	
		21,091,770	16,023,534	
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice		(4,805,026)	(4,707,232)	
		16,286,744	11,316,302	

Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement et les intérêts semestriellement, à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin. Ils n'entraînent, par conséquent, aucun mouvement de trésorerie. Au cours de l'exercice un versement de 4 724 676 \$ a été effectué.

17. FONDS DES IMMOBILISATIONS — DETTE À LONG TERME (SUITE)

Les montants prévus des versements à effectuer sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

	CAPITAL	INTÉRÊTS	TOTAL
2026	4,824,111 \$	682,371 \$	5,506,482 \$
2027	4,786,496 \$	546,334 \$	5,332,830 \$
2028	2,044,808 \$	421,144 \$	2,465,952 \$
2029	1,870,770 \$	350,677 \$	2,221,447 \$
2030	1,540,749 \$	285,826 \$	1,826,575 \$
2031 et suivantes	6,099,011 \$	646,503 \$	6,745,514 \$

18. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les OMHS du Musée concernent principalement le désamiantage des bâtiments.

ÉVOLUTION DES OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

	2025	2024
	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	534,252	537,044
Charge de désactualisation	26,843	25,786
Révision des estimations	(409,963)	(28,578)
SOLDE À LA FIN	151,132	534,252

Principales hypothèses utilisées

Le désamiantage des bâtiments dont l'échéancier des travaux est inconnu représente 100 % du passif total relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les principales hypothèses utilisées pour cette obligation sont les suivantes :

DÉSAMIANTAGE	2025	2024
Taux d'actualisation	4,73 %	4,98 %
Période d'actualisation*	DE 66 À 108 ANS	DE 1 À 109 ANS
Taux d'inflation	2,5 %	2,57 %

* La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service qui s'échelonne en général sur une période d'un an.

Les coûts estimatifs non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 31 mars 2025 et inclus dans l'évaluation du passif s'élevaient à 1 432 009 \$ (1 685 943 \$ au 31 mars 2024).

19. FLUX DE TRÉSORERIE

Les opérations des activités de fonctionnement, d'investissement en immobilisations, de placement et de financement, n'ayant pas entraîné de mouvements de trésorerie, se détaillent comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Acquisition d'immobilisations corporelles en contrepartie de créances interfonds ou de charges à payer et frais courus	5,563,501	761,330

Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à 476 131 \$ (488 991 \$ en 2024).

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 819 536 \$ (901 207 \$ en 2024).

20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Musée est apparenté à toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, à leurs proches parents, ainsi qu'aux entités dont les décisions financières et administratives peuvent être orientées par une ou plusieurs de ces personnes. Sont aussi des apparentés les parties dont l'une exerce une influence notable sur l'autre, deux parties ou plus qui sont soumises à une influence notable commune ainsi que les organismes sans but lucratif dont l'un a un intérêt économique dans l'autre. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration, incluant le directeur général du Musée, ainsi que des membres du comité de direction.

Le Musée n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

21. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les employés du Musée participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2025, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 9,39 % à 9,09 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 12,67 % de la masse salariale admissible. Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés.

Les cotisations du Musée imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 726 793 \$ (800 848 \$ en 2024). Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provisions pour vacances et congés de maladie

Le Musée dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie qui donne lieu à des obligations dont il assume les coûts en totalité.

Les professionnels ainsi que le personnel de bureau, technique et ouvrier peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquels ils ont droit jusqu'à un maximum de 20 jours. Toute journée excédant ce maximum est payable à 100 % à des moments déterminés au cours de l'année financière. Il n'y a aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite.

Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'entité, jusqu'à concurrence de 20 jours. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée moyenne de la carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Pour les professionnels, des dispositions transitoires étaient en vigueur jusqu'au 31 mars 2025. Ces dispositions transitoires prévoyaient notamment les modalités d'utilisation des journées non utilisées de congés de maladie des employés qui excédaient 20 jours au 31 mars 2020. À cette date, les journées de congés de maladie de la banque constituée le 31 mars 2020 étaient utilisées en totalité.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2025	2024
Taux d'indexation	2,5 %	2,5 %
Taux d'actualisation	2,83 % À 4,45 %	3,97 % À 4,93 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	1 À 22 ANS	1 À 24 ANS

La provision pour vacances n'a fait l'objet d'aucune actualisation, puisque le Musée estime que les vacances accumulées seront prises au cours du prochain exercice.

	2025		2024	
	VACANCES	CONGÉS DE MALADIE	VACANCES	CONGÉS DE MALADIE
	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	1,044,968	433,257	881,763	389,486
Charge de l'exercice	955,138	202,741	960,038	196,960
Prestations versées au cours de l'exercice	(879,022)	(390,140)	(796,833)	(153,189)
SOLDE À LA FIN	1,121,084	245,858	1,044,968	433,257

22. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le Musée est exposé à un risque de crédit sur ses actifs financiers. Le risque de crédit est le risque que l'autre partie à l'actif financier manque à ses obligations et que cette situation entraîne une perte financière pour le Musée. Ce risque provient surtout des contreparties aux créances et des placements. L'exposition maximale du Musée correspond à la valeur comptable de ces actifs financiers.

Le risque de crédit relatif à la trésorerie et équivalents de trésorerie est considéré comme négligeable puisqu'elle est détenue dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Le risque de crédit relatif aux subventions à recevoir est considéré comme négligeable puisque le gouvernement jouit d'une bonne notation de crédit.

Le Musée considère que son risque associé aux créances est réduit puisque de nombreux clients sont des organismes du secteur public. Aux 31 mars 2024 et 2025, le Musée n'a pas comptabilisé de provision pour créances douteuses.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des intérêts courus, des subventions fédérales à recevoir et des autres créances :

	2025	2024
	\$	\$
Créances de 30 jours et moins	82,451	204,158
Créances de 31 à 60 jours	4,773	48,866
Créances de 61 à 90 jours	19,946	37,163
Créances de plus de 90 jours	20,107	316,534
	127,277	606,721

Les placements composés de fonds communs sont gérés par un gestionnaire externe de fonds de placement en vertu d'une convention de gestion et d'une politique de placement qui prévoit notamment les actifs permis ainsi que la répartition par classes d'actifs à respecter. Le Musée investit également les excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées dans des types de placements garantis. Le Musée estime qu'en s'assurant que ces contraintes et limites sont bien suivies, le risque de crédit est réduit.

Risque de liquidité

Le Musée est exposé à un risque de liquidité sur ses passifs financiers. Le risque de liquidité est le risque que le Musée ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. L'exposition du Musée correspond à la valeur comptable des passifs financiers. Le risque associé à la dette à long terme est minime, étant donné que les remboursements sont assumés par le gouvernement du Québec.

Le Musée respecte ses exigences en matière de liquidité en établissant des prévisions budgétaires et de trésorerie.

Le détail des échéances contractuelles pour les dettes à long terme se trouve à la note 17.

L'échéance des autres passifs financiers (emprunts bancaires, charges à payer et frais courus, provision pour vacances et intérêts courus) est de moins d'un an en 2025 et en 2024.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le Musée est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixes et variables.

Le Musée gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus de placements.

Les emprunts bancaires portent intérêt à taux variables.

La dette à long terme porte intérêt à taux fixes. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auquel est exposé le Musée est minime et le risque de marché lié aux taux d'intérêt l'est également, étant donné que le Musée prévoit les remboursements selon l'échéancier établi.

Risque de change

Le Musée réalise la majorité de ses transactions en dollars canadiens. Par conséquent, l'exposition au risque de change est limitée.

Autre risque de prix

Le Musée est exposé à l'autre risque de prix en raison des placements de portefeuille, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

Le Musée n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition à l'autre risque de prix. La direction a mis en place des politiques et des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Le Musée a une politique de placements selon laquelle les fonds sont investis.

23. DROITS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELS

Des entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint, ainsi que des entités non apparentées, sont engagées, par divers contrats échéant jusqu'en 2034, à verser au Musée une somme de 38 250 000 \$ (37 620 000 \$ en 2024) qui se répartit principalement entre du financement pour 37 500 000 \$ (37 500 000 \$ en 2024) et des subventions pour 750 000 \$ (120 000 \$ en 2024).

Les versements exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

2026	17,600,000 \$
2027	11,680,783 \$
2028	1,937,402 \$
2029	1,567,402 \$
2030	1,057,402 \$
2031	1,031,402 \$
2032	1,031,402 \$
2033	931,402 \$
2034	931,402 \$
2035	481,403 \$

Le Musée est engagé, avec le Musée de la civilisation, par une entente d'occupation à long terme échéant le 31 mars 2035 pour la location d'espaces du Centre national de conservation et d'études des collections.

La charge de loyer, ajustée selon les frais d'exploitation réels, imputée aux résultats de l'exercice s'élève à 180 904 \$ (180 904 \$ en 2024).

Les versements exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

2026	180,942 \$
2027	180,942 \$
2028	180,942 \$
2029	180,942 \$
2030	180,942 \$
2031	180,942 \$
2032	180,942 \$
2033	180,942 \$
2034	180,942 \$
2035	180,942 \$

Le Musée est également engagé, par divers contrats échéant jusqu'en 2030, à verser une somme de 47 994 936 \$ (8 365 344 \$ en 2024) qui se répartit principalement entre des services de sécurité et d'entretien pour 4 701 398 \$ (5 428 713 \$ en 2024), des expositions et activités en préparation pour 279 257 \$ (86 967 \$ en 2024), des services administratifs pour 80 341 \$ (56 491 \$ en 2024) et des immobilisations pour 42 933 940 \$ (2 793 173 \$ en 2024).

Les paiements exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

2026	45,272,048 \$
2027	1,578,799 \$
2028	938,863 \$
2029	124,433 \$
2030	80,793 \$

24. ÉVENTUALITÉS

Pour donner suite à ses obligations légales en matière de maintien de l'équité salariale, le Musée doit effectuer des évaluations des catégories d'emplois. À la date de préparation des états financiers, le Musée n'était pas en mesure d'évaluer le montant qu'il pourrait devoir déboursier, le cas échéant, étant donné que les travaux relatifs à cette démarche n'étaient pas encore complétés. En conséquence, aucun montant n'a été constaté aux états financiers.

Suivi des requis gouvernementaux

Résultats relatifs au plan stratégique

Affirmer notre vision – Plan stratégique 2024-2027

Le nouveau plan stratégique du Musée a été approuvé par le conseil d'administration (le Conseil) le 28 mai 2024, puis par le décret gouvernemental 1288-2024, daté du 21 août 2024 et publié dans la *Gazette officielle du Québec* (11 septembre 2024, 156^e année, n^o 37). Il couvre les années 2024 à 2027.

Notre musée, couru par le plus grand nombre !

D'entrée de jeu, je vous propose, chers publics, partenaires et collègues, cette grande ambition commune d'un musée fréquenté par le plus grand nombre.

En effet, notre précédent plan stratégique (2018-2023) a concentré nos actions sur une expérience renouvelée vers l'humain, à la fois externe, en favorisant l'accessibilité à notre proposition culturelle, et interne, en enrichissant les compétences de notre équipe, un gage de performance. Cette dernière a malgré nous été ébranlée par la pandémie. Mais nous avons usé de créativité pour offrir une expérience culturelle adaptée, et surtout pour préparer notre avenir, qui ne s'annonce rien de moins qu'exaltant.

Forts de ces acquis récents et de notre histoire presque centenaire, nous jouissons d'une réputation enviable ici même et auprès de nos pairs. Cette considération n'est pas étrangère au choix qu'ont fait des mécènes amoureux d'artistes mis en valeur par le Musée de contribuer au projet phare d'un carrefour en hommage à Jean Paul Riopelle, grâce auquel plus d'art et d'artistes encore seront mis en lumière. Un nouveau jalon pour magnifier notre proposition culturelle.

Mais tous ces trésors doivent être découverts par le plus grand nombre, il faut ouvrir encore plus grand les portes de notre formidable complexe muséal. Ainsi, nous allons inviter tous ceux et celles qui voyagent chez nous à faire escale au Musée national des beaux-arts du Québec. Nous allons les convier, de même que la génération montante, à la rencontre de la culture québécoise par une offre distinctive, qui répond à leurs aspirations, et par la préparation d'une approche éducative toujours plus contemporaine, en phase avec l'évolution numérique.

Par ailleurs, en tant que société d'État, nous comprenons la portée d'une gestion efficiente et nous continuerons d'innover en ce sens, dans une optique de pérennité du Musée au sein d'une société durable.

En terminant, je suis certaine que toutes et tous, de quelque horizon que vous soyez, vous accepterez nombreuses et nombreux notre invitation à vivre ensemble les beaux-arts du Québec et d'ailleurs, ainsi que toutes les innovations culturelles que nous vous proposerons.

À très bientôt,



Christiane Germain

Une expérience muséale distinctive et rassembleuse

Avec les objectifs affirmés d'améliorer notre attractivité et d'accueillir encore plus de visiteurs, nous misons, en tant que Musée national des beaux-arts du Québec, sur la création et l'offre d'une expérience muséale distinctive. Fer de lance de nos initiatives actuelles et à venir, cette expérience est conçue de manière à faire vivre à nos publics une visite mémorable. Elle s'appuie sur trois composantes : l'intégration des sens et des émotions, le recours à des pratiques et à des approches innovantes et l'excellence de la muséographie.

Élément phare de cette expérience signature, l'interpellation des émotions et des sens vise à impliquer nos visiteurs de manière holistique afin de magnifier leur rencontre avec le BEAU et l'ART. Pour y arriver, nous privilégions une muséographie esthétique, juste et de grande qualité, qui permet à chacun une immersion, souvent novatrice, dans les univers et les thématiques proposés par nos expositions. Nous imaginons également des approches et des dispositifs innovants en vue de répondre aux réalités de nos clientèles, particulièrement des générations montantes. Cette muséologie sensible et unique à notre musée ainsi que l'ensemble des éléments qui la complètent, dont plusieurs font appel au numérique, sont des outils de premier choix pour assurer l'attractivité, l'appréciation et la découvrabilité de l'art québécois.

Pour remplir notre promesse d'offrir à nos publics une expérience qui se démarque, l'équipe du Musée adopte les meilleures pratiques, mise sur des processus optimaux et opte pour des outils efficaces. En plaçant les visiteurs au centre de nos préoccupations, nous souhaitons affermir, à tous les niveaux de notre organisation, une forte culture d'engagement social alignée sur notre mission. C'est aussi ce souci constant de satisfaire les besoins et les attentes de nos clientèles qui guide et anime notre équipe alors qu'elle s'active à réaliser le grand projet de l'Espace Riopelle, qui sera soutenu par une valorisation de notre projet éducatif grâce à la mise sur pied du Centre d'éducation aux arts, un lieu de création et d'activités pour les élèves du primaire et du secondaire, les familles et les groupes communautaires. Il s'agit là de deux aventures ambitieuses et nécessaires qui affirmeront et propulseront l'expérience distinctive et rassembleuse proposée par le Musée national des beaux-arts du Québec.



Jean-Luc Murray

Trois enjeux majeurs, en lien avec les objectifs gouvernementaux, ont été retenus par l'équipe du Musée pour faire évoluer l'organisation : l'achalandage, la technologie et le numérique, ainsi que l'engagement. À ces enjeux correspondent des orientations et des objectifs pour lesquels des cibles ont été établies. Le Musée a aussi renouvelé sa vision et ses valeurs, et résumé sa raison d'être clairement et simplement : réunir autour de l'art.

Il importe de souligner que le Musée n'est ouvert au public que dans le pavillon Pierre Lassonde durant les travaux de construction de l'Espace Riopelle – Pavillon Michael Audain, ce qui limite son offre, influence ses capacités et explique certains des résultats présentés.

MISSION

Le Musée national des beaux-arts du Québec a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

RAISON D'ÊTRE

Réunir autour de l'art.

VISION

Le Musée national des beaux-arts du Québec est reconnu ici et dans le monde ; il est achalandé, et pertinent pour tous les publics.

Il rayonne par ses approches novatrices et propose une expérience distinctive et humaine, fondée sur une rencontre avec l'art et le beau* qui interpelle les émotions et les sens.

* Apposez votre définition.



VALEURS

Façonner l'excellence

Notre offre est un gage d'excellence. Nous visons haut dans tout ce que nous entreprenons et nous repoussons les limites.

Célébrer l'innovation

Nous innovons avec audace et créativité, pour enrichir notre promesse d'offrir une expérience muséale distinctive. Nous accueillons le changement avec ouverture et flexibilité. Nos expérimentations sont sources d'apprentissage et d'amélioration.

Nourrir l'engagement

Nous sommes engagés dans la réussite du Musée et nous embrassons les défis qui nous mobilisent. La somme de nos implications individuelles nous permet d'atteindre nos objectifs collectifs.

Cultiver l'empathie

Nous envisageons l'expérience muséale en nous mettant à la place de l'autre et en considérant son ressenti et ses émotions. Nous créons une connexion par l'écoute et le respect mutuels.

Tableau synoptique du Plan stratégique 2024-2027

ENJEU 1 – L'ACHALANDAGE

- Contrer la baisse d'achalandage observée dans des musées d'art dans le monde.
- Le Musée innove pour attirer toujours plus de publics, notamment les touristes et la génération montante.
- L'ADN distinctif du Musée basé sur une expérience intégrant les sens et les émotions propulse sa notoriété et son attractivité permettant d'attirer de plus en plus de visiteurs.
- Cette approche distinctive contribue à la croissance de l'achalandage et des revenus autogénérés.

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	MESURE INITIALE (2023-2024)	CIBLE (2024-2025)	CIBLE (2025-2026)	CIBLE (2026-2027)
1 Attirer le plus grand nombre de visiteurs par une approche stratégique basée sur les données structurantes et axée sur l'amélioration de la performance financière	1.1 Augmenter le nombre de visites au Musée	1. Nombre annuel de visiteurs	229 K	275 K	300 K	350 K
		2. Nombre annuel de visiteurs touristiques	75 K	107 K	136 K	175 K
		3. Nombre annuel de visiteurs de 30 ans ou moins	64 K	67 K	69 K	72 K
	1.2 Bonifier les données structurantes	4. Pourcentage annuel de dossiers clients comportant un minimum de données primaires	21 %	22 %	23 %	25 %
		1.3 Hausser les revenus autogénérés	5. Pourcentage annuel d'augmentation des revenus autogénérés	3,4 M\$	10 % par rapport à la mesure initiale	8 % par rapport à l'année précédente
	2 Favoriser le rayonnement et la notoriété du Musée par la promesse d'une offre distinctive	2.1 Améliorer la perception de l'identité distinctive du Musée	6. Taux annuel de notoriété spontanée auprès de la population du Québec	7,5 %	7,5 %	9 %
2.2 Maintenir un niveau de satisfaction élevé			7. Indice annuel de recommandation des visiteurs (seuil minimal, échelle : - 100 à + 100)	+ 75	+ 76	+ 78

ENJEU 2 – LA TECHNOLOGIE ET LE NUMÉRIQUE

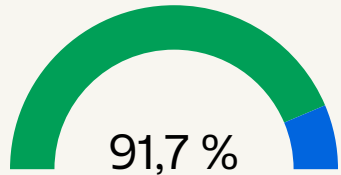
- Notre approche distinctive, orientée vers nos publics, et notamment vers les générations montantes, exige un rehaussement technologique important pour permettre au Musée d'adapter l'expérience muséale aux attentes des visiteurs et d'accroître la découvrabilité de l'art québécois, ici et ailleurs dans le monde.

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	MESURE INITIALE (2023-2024)	CIBLE (2024-2025)	CIBLE (2025-2026)	CIBLE (2026-2027)
3	Accélérer la transformation technologique pour une expérience client améliorée	3.1 Comblé le retard technologique des actifs informationnels	8. Nombre annuel de systèmes technologiques destinés à la clientèle implantés ou bonifiés	0	1	1
		4				

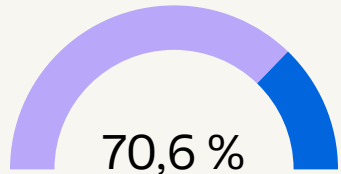
ENJEU 3 – L'ENGAGEMENT

- La culture de collaboration développée par le Musée est le reflet de son engagement envers son équipe et sa communauté, engagement fondé sur sa volonté de contribuer de manière durable et pertinente à la société québécoise.

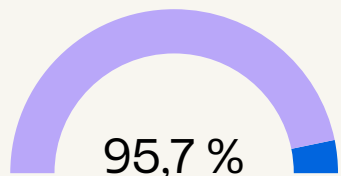
ORIENTATION	OBJECTIFS	INDICATEURS	MESURE INITIALE (2023-2024)	CIBLE (2024-2025)	CIBLE (2025-2026)	CIBLE (2026-2027)
5	Développer une culture durable (ESG : environnement, social, gouvernance) comme stratégie transversale	5.1 Privilégier une culture de l'engagement	10. Taux annuel d'engagement des équipes	7,6/10	7,7/10	7,8/10
		5.2 Offrir des activités destinées aux familles issues de milieux défavorisés				



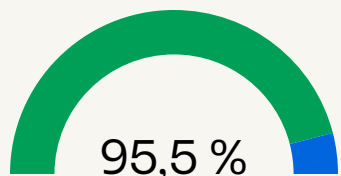
Nombre de visiteurs
Cible 2024-2025 : 275 000



Nombre de visiteurs touristiques
Cible 2024-2025 : 107 000



Nombre de visiteurs de 30 ans ou moins
Cible 2024-2025 : 67 000



Revenus autogénérés
Cible 2024-2025 : 3 761 000 \$

Pourcentage de nouveaux dossiers clients
comportant un minimum de données primaires
Cible 2024-2025 : 22 %

252 232

75 570

64 120

3 592 252

20,1 %

- Le résultat comporte un écart de moins de 10 % par rapport à la cible ou le projet est amorcé et en bonne voie de respecter les délais et les budgets.
- Le résultat comporte un écart d'entre -30 % et -10 % ou le projet est soit non débuté, soit amorcé et présente un risque de retard ou de dépassement budgétaire.
- Le résultat présente un écart de plus de 30 % par rapport à la cible ou le projet sera livré en retard ou avec des dépassements budgétaires.

ORIENTATION 2

Favoriser le rayonnement et la notoriété du Musée par la promesse d'une offre distinctive

Taux de notoriété spontanée* auprès de la population du Québec

Cible 2024-2025 : 7,5 %

7,0 %

Indice de recommandation des visiteurs (de -100 à +100)

Cible 2024-2025 : +76

+72

ORIENTATION 3

Accélérer la transformation technologique pour une expérience client améliorée

Nombre de systèmes technologiques destinés à la clientèle implantés ou bonifiés

Cible 2024-2025 : 1

1 → Refonte du site Web»

ORIENTATION 4

Magnifier l'offre distinctive du Musée par le numérique

Nombre d'initiatives numériques

Cible 2024-2025 : 2

2 → Projection Suzanne Giroux
→ Agent conversationnel V2

ORIENTATION 5

Développer une culture durable (ESG) comme stratégie transversale

Taux d'engagement des équipes

Cible 2024-2025 : 7,7/10

7,4

Nombre d'activités destinées aux familles issues de milieux défavorisés

Cible 2024-2025 : 6

6

* La notoriété spontanée est mesurée par sondage, une fois par année. La dernière mesure a été effectuée en octobre 2024.

Utilisation des ressources humaines

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Effectif au 31 mars : nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

SECTEURS D'ACTIVITÉ*	2023-2024	2024-2025	ÉCART
1. Direction générale	2	2	-
2. Secrétariat général	2	2	-
3. Projets spéciaux et institutionnels	5	5	-
4. Direction générale adjointe	2	3	1
5. Direction générale adjointe / talents et culture	5	4	-1
6. Direction générale adjointe / technologies de l'information	14	14	-
7. Direction générale adjointe / sécurité	25	21	-4
8. Direction générale adjointe / ressources matérielles	16	16	-
9. Direction générale adjointe / ressources financières	8	6	-2
10. Direction des communications et du marketing / événements, librairie-boutique	18	13	-5
11. Direction des communications et du marketing / communications	10	9	-1
12. Médiation et guide-animateur(-trice)s	26	30	4
13. Service aux visiteurs	9	8	-1
14. Expositions et muséographie (design, menuiserie, montage et opérations, régie et transport)	21	21	-
15. Commissariat	2	3	1
16. Gestion des collections (restauration, registrariat, photographie)	14	15	1
17. Développement, recherche et mise en valeur (conservation, archives et bibliothèque, édition)	7	9	2
TOTAL	186	181	-5

* Les secteurs d'activité sont généralement liés à la structure administrative de l'organisation et correspondent habituellement aux activités des différents sous-ministériats ou des vice-présidences.

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL

Les informations ci-dessous sont présentées selon les conditions et modalités prévues dans la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (RLRQ, c. D-8.3). Cette reddition de comptes s'effectue selon l'année civile.

PROPORTION DE LA MASSE SALARIALE INVESTIE EN FORMATION	2022	2023	2024
Proportion de la masse salariale (%)	2,14 %	1,12 %	1,07 %

NOMBRE MOYEN DE JOURS DE FORMATION PAR PERSONNE	2022	2023	2024
Cadre	9 JOURS	5 JOURS	3,2 JOURS
Professionnel	5,3 JOURS	2 JOURS	1,9 JOUR
Fonctionnaire	1,8 JOUR	0,8 JOUR	1,3 JOUR
TOTAL*	16,1 JOURS	7,8 JOURS	6,4 JOURS

* Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

SOMME ALLOUÉE PAR PERSONNE	2022	2023	2024
Somme allouée par personne*	470 \$	291 \$	321 \$

* Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE DU PERSONNEL RÉGULIER

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employés réguliers (temporaires et permanents, excluant les titulaires d'un emploi supérieur) qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence, généralement l'année financière, et le nombre moyen d'employés au cours de cette même période. Le taux de départ volontaire ministériel comprend aussi les mouvements de sortie de type mutation.

Les départs involontaires, quant à eux, comprennent toutes les situations indépendantes de la volonté de l'employé, notamment les situations où celui-ci se voit imposer une décision. Cela comprend, par exemple, les mises à pied et les décès.

TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE DU PERSONNEL RÉGULIER	NOMBRE 2022-2023	TAUX (%) 2022-2023	NOMBRE 2023-2024	TAUX (%) 2023-2024	NOMBRE 2024-2025	TAUX (%) 2024-2025	TAUX DE LA FONCTION PUBLIQUE (%)** 2024-2025
Retraite	2	1,16 %	6	3,46 %	8	4,59 %	N.D.
Démission	14	8,15 %	20	11,53 %	26	14,91 %	N.D.
Mutation de sortie	-	0 %	-	0 %	-	0 %	N.D.
TOTAL - DÉPART VOLONTAIRE*	16	9,31 %	26	14,99 %	34	19,5 %	N.D.
Nombre moyen d'employés durant la période de référence	171,8	S.O.	173,4	S.O.	174,4	S.O.	S.O.

* Total des employés ayant pris leur retraite, ayant démissionné et ayant effectué une mutation de sortie.

** Les taux de mutation de sortie et de départ volontaire pour la fonction publique représentent la moyenne des taux de la fonction publique : le taux de départ volontaire ministériel et le taux de mutation de sortie ministériel sont comparables à la moyenne de l'ensemble des taux de départ volontaire de chaque organisation et à la moyenne des taux de mutation de sortie de chaque organisation, puisqu'ils comprennent les mouvements de type mutation de sortie.

RÉGIONALISATION DE 5 000 EMPLOIS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise¹ : la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de 10 ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

CIBLE DES EMPLOIS À RÉGIONALISER PAR L'ORGANISATION AU 30 SEPTEMBRE 2028	TOTAL DES EMPLOIS RÉGIONALISÉS PAR L'ORGANISATION DU 1 ^{er} OCTOBRE 2018 AU 30 SEPTEMBRE 2024
Inscrire la cible d'emplois régionalisés que votre organisation doit atteindre au 30 septembre 2028.	-

¹ Dans le cadre du Plan gouvernemental de régionalisation, les termes « administration publique » et « organisations de l'administration publique (OAP) » excluent les réseaux de la santé et de l'éducation, qui ne sont pas visés par le plan.

Utilisation des ressources informationnelles

Au cours de l'année 2024-2025, la Direction des technologies de l'information a poursuivi le plan global de transformation visant la mission et l'amélioration de la performance du Musée. Les investissements en ressources informationnelles se sont élevés à 1 723 565 \$, soit 714 564 \$ en rémunération de personnel et 1 009 001 \$ en réalisation de projets et en équipements. Parmi les interventions effectuées durant le dernier exercice, mentionnons :

- la finalisation du projet de migration infonuagique (Programme de consolidation des centres de traitement informatique du ministère de la Cybersécurité et du Numérique) ;
- le déploiement de la phase I du nouveau système de gestion des ressources humaines (SIRH) ;
- le démarrage du projet de refonte et de mise en commun des quatre sites Web du Musée (site principal, *L'Art dans ma classe*, les collections et la Fondation) ;
- le démarrage du projet de remplacement de notre système de billetterie (définition des besoins et préparation de l'appel d'offres) ;
- la poursuite de nos investissements dans les mesures de protection en matière de cybersécurité (Intune, MS Defender, plan de relève, etc.).

Gestion des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de services

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.011) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour. Nous présentons ci-contre l'état de l'application des dispositions prévues à cette loi pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

GESTION DES EFFECTIFS

Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 :

CATÉGORIES	HEURES TRAVAILLÉES	HEURES SUPPLÉMENTAIRES	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES	TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS	2023-2024 TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS	ÉVOLUTION
1. Personnel d'encadrement	32 359	-	32 359	18	17	1
2. Personnel professionnel	74 308	732	75 040	41	39	2
3. Personnel infirmier	-	-	-	-	-	-
4. Personnel enseignant	-	-	-	-	-	-
5. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	152 879	2 823	155 702	85	77	8
6. Agents de la paix	-	-	-	-	-	-
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	20 913	115	21 028	12	16	-4
8. Étudiants et stagiaires	453	8	461	-	1	-1
TOTAL	280 912	3 678	284 590	156	150	6

La cible maximale de 259 335 heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, annoncée par le ministère de la Culture et des Communications, n'a pas pu être respectée par le Musée. Des besoins additionnels en ressources humaines ont été requis dans le cadre des travaux préparatoires de l'Espace Riopelle, des travaux en lien avec le Plan culturel numérique du Québec, de la mutualisation des données ainsi que de l'Incubateur d'innovations muséales. La cible a été dépassée de 25 255 heures. Des processus d'abolition de postes, de mise à pied et de réorganisation du travail ont été mis en place afin de respecter la cible d'ETC du Musée établie par le gouvernement.

CONTRATS DE SERVICES

Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025 :

	NOMBRE	VALEUR \$
Contrats de services avec une personne physique*	1	31 890
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique**	41	2 479 603
TOTAL	42	2 511 493

* Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

** Incluant les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Développement durable

Avant même l'adoption de la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1), le Musée national des beaux-arts du Québec œuvrait déjà dans l'esprit de cette loi en sauvegardant et en partageant le patrimoine dont il a la responsabilité. Par ses fonctions de diffusion, de promotion et de conservation de l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, le Musée entend bien continuer d'enrichir la conscience qu'ont les générations présentes et futures de leur histoire collective.

À travers son Plan d'action de développement durable 2023-2028, le Musée réitère son engagement à l'égard de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD). Ce plan se veut un prolongement de ses propres valeurs et s'inscrit en continuité avec la mission de développement durable que le Musée a toujours considérée comme sienne.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS 2024-2025 DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025
5.1.1	1. Évaluer la durabilité des projets structurants du Musée.	1.1 Proportion des projets identifiés comme structurants ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité.	60 %	0 % NON ATTEINTE DÉBUTÉE

Bien que l'évaluation de la durabilité de l'Espace Riopelle ait initialement été prévue cette année, elle n'a pu être réalisée en raison de l'état d'avancement du projet et de sa complexité. Le Musée a toutefois mis en place une grille de critères qui guidera dorénavant l'identification des projets à caractère structurant, dont trois ont été identifiés pour évaluation durant l'année 2025-2026.

SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025
3.2.1	2. Proposer une programmation d'expositions mettant de l'avant des artistes femmes, autochtones et issu(e)s de la diversité.	2.1 Proportion d'expositions inaugurées dans l'année mettant de l'avant des artistes femmes, autochtones et issu(e)s de la diversité.	60 %	83 % ATTEINTE

Au total, le Musée a inauguré cette année cinq expositions sur six mettant à l'honneur le travail d'artistes femmes, autochtones et/ou issu(e)s de la diversité. Cette programmation témoigne de l'engagement soutenu du Musée en faveur d'une représentation plus inclusive au sein de ses espaces d'exposition.

SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025
3.2.1	3. Augmenter la représentation des artistes femmes, autochtones et issu(e)s de la diversité dans le cadre des acquisitions en art actuel.	3.1 Proportion d'acquisitions d'œuvres en art actuel provenant d'artistes femmes, autochtones et issu(e)s de la diversité, par année.	60 %	92 % ATTEINTE

Cette année, la quasi-totalité des acquisitions du Musée pour la période allant de 2000 à aujourd'hui ont été réalisées par achat (34 sur 38) plutôt que par don, ce qui a offert une marge de manœuvre accrue pour orienter stratégiquement la sélection des œuvres en fonction des priorités institutionnelles. Cette approche intentionnelle a permis d'enrichir la collection de 35 œuvres sur 38 provenant d'artistes femmes, autochtones et/ou issu(e)s de la diversité.

SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025
3.2.1	4. Augmenter la diffusion et le rayonnement des œuvres des artistes femmes, autochtones et issu(e)s de la diversité sur le site internet du Musée.	4.1 Taux d'augmentation des œuvres mises en ligne dans la section web des collections du Musée, provenant d'artistes femmes, autochtones et issu(e)s de la diversité.	6 %	9 % ATTEINTE

Cette année, 121 images d'œuvres réalisées par des artistes femmes, autochtones et/ou issu(e)s de la diversité ont été ajoutées au site des collections du Musée, renforçant ainsi la visibilité de créateurs historiquement sous-représentés et élargissant l'accessibilité à une diversité de regards artistiques.

SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025
3.2.1	5. Offrir des activités de médiation autour d'enjeux d'égalité et de diversité à l'ensemble des publics.	5.1 Proportion d'activités de médiation intégrant des enjeux d'égalité et de diversité, par année.	10 %	17 % ATTEINTE

Le Musée a dépassé la cible établie pour 2024-2025 grâce à la richesse de sa programmation d'expositions. La rétrospective consacrée à Helen McNicoll et l'exposition *Premiers jours*, centrée sur la création autochtone contemporaine, ont permis de multiplier les occasions d'interprétation, de réflexion et de dialogue avec nos publics autour des thématiques essentielles d'égalité et de diversité.

SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025
3.2.1	6. Accroître l'offre d'activités culturelles et artistiques aux publics fragiles et marginalisés.	6.1 Taux d'augmentation des activités culturelles et artistiques destinées aux publics fragiles et marginalisés, par rapport à l'année de référence.	0 % Maintien du nombre d'activités pour les trois premières années du Plan, en raison du manque d'espace d'accueil dû à la fermeture temporaire de trois pavillons.	0 % ATTEINTE Maintien du nombre d'activités, comme prévu.

Malgré les contraintes liées à la réduction temporaire des aires d'accueil en raison des travaux de l'Espace Riopelle, nous avons poursuivi cette année notre action auprès des personnes vivant avec des problématiques de santé mentale, des nouveaux arrivants et des réfugiés, des personnes présentant un handicap ou un trouble du spectre de l'autisme, ainsi que des aînés et des personnes en fin de vie.

SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025
3.2.1	7. Encourager l'entrepreneuriat local, des femmes, des Autochtones et des personnes issues de la diversité à la boutique du Musée.	7.1 Proportion des ventes de produits locaux, issus de l'entrepreneuriat des femmes, des Autochtones et des personnes issues de la diversité, par année.	39 %	39 % ATTEINTE

Cette année, le Musée a intensifié ses efforts pour favoriser une offre plus représentative à la librairie-boutique, en veillant à ce que la majorité de ses nouveaux fournisseurs soient issus de l'entrepreneuriat local, des femmes, des communautés autochtones et de la diversité. Une attention particulière a été portée à la mise en valeur de leurs produits, tant en boutique que par des actions de promotion ciblées sur les réseaux sociaux.

SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025
5.4.1	8. Accroître la part des acquisitions responsables du Musée.	8.1 Proportion d'acquisitions responsables du Musée, par année.	25 %	77 % ATTEINTE

En 2024-2025, la formation de plusieurs membres du personnel aux pratiques d'acquisition responsable a porté ses fruits : 77 % des acquisitions réalisées intégraient au moins un critère écoresponsable, qu'il s'agisse de la proximité territoriale, de l'innovation technologique, de la durabilité accrue ou de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025
5.4.1	9. Augmenter la part d'acquisitions d'œuvres en art contemporain (1950-1999) n'ayant pas de matérialité permanente.	9.1 Proportion d'œuvres acquises en art contemporain n'ayant pas de matérialité permanente, par année.	8 %	9 % ATTEINTE

Le Musée a amorcé un virage vers l'intégration progressive d'œuvres sans matérialité permanente, qui permettent d'enrichir la collection tout en limitant l'empreinte physique et logistique des nouvelles acquisitions. Les deux œuvres acquises cette année marquent une avancée concrète vers un modèle de collection plus agile, évolutif et durable.

SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025
5.6.1	10. Améliorer la performance énergétique des bâtiments.	10.1 Nombre de mégajoules (MJ) utilisés par mètre cube (m ³) d'espace, par année.	Un diagnostic en matière de consommation énergétique est prévu d'ici à septembre 2024 dans le but d'établir la donnée de référence et les cibles de performance énergétique pour les années à venir.	ATTEINTE Étude de performance énergétique réalisée.

L'année 2024-2025 a permis de réaliser un diagnostic complet de la consommation énergétique du pavillon Pierre Lassonde et d'établir une donnée de référence pour l'année en cours. Sur cette base, des cibles précises ont été définies pour les années 2025-2026 à 2027-2028, accompagnées de pistes d'action concrètes visant à améliorer l'efficacité énergétique du Musée et à réduire son empreinte environnementale.

SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025
5.6.2	11. Optimiser la gestion des déchets dans le cadre de la construction de l'Espace Riopelle.	11.1 Pourcentage de récupération des déchets de construction dans le cadre du chantier de l'Espace Riopelle, par année.	L'appel d'offres public pour le choix de l'entrepreneur du projet n'a pas encore eu lieu. Les cibles seront fixées avec celui-ci en cours d'année 2024.	CIBLE FIXÉE : 75 % RÉSULTAT : 85 % ATTEINTE

La mise en œuvre du plan de gestion des déchets de construction et de démolition dans le cadre du chantier de l'Espace Riopelle a permis de dépasser la cible ambitieuse de récupération fixée à 75 % pour l'année. Ce résultat témoigne d'une coordination rigoureuse à toutes les étapes du projet, laquelle contribue à minimiser l'impact environnemental du chantier.

SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025
5.7.1	12. Accroître l'écoresponsabilité des expositions du Musée.	12.1 Taux de valorisation des éléments de scénographie, incluant le réemploi, les prêts et les dons, par année.	58 %	89 % ATTEINTE

L'approche écoresponsable adoptée pour la scénographie de l'exposition *Premiers jours*, centrée sur le réemploi, nous a permis de dépasser la cible établie en matière de revalorisation des matériaux. Cette ambition s'est également reflétée dans l'ensemble des expositions présentées en 2024, dont plus de 90 % du volume des structures murales provenaient du réemploi.

SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025
5.7.1	13. Proposer des activités artistiques écoresponsables aux publics du Musée.	13.1 Proportion des activités artistiques conçues selon des critères écoresponsables, par année.	50 %	57 % ATTEINTE

La grille d'analyse développée cette année a été appliquée, à titre de projet pilote, à sept activités de création à grand volume (notamment les ateliers de la relâche et les programmes scolaires) représentant un échantillon stratégique parmi la vingtaine d'activités offertes en 2024-2025. Parmi les sept activités évaluées, quatre ont obtenu une note permettant de les qualifier d'écoresponsables selon nos critères.

SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025
5.7.1	14. Obtenir l'attestation ICI on recycle + de RECYC-QUÉBEC.	14.1 Date d'obtention des attestations « Mise en œuvre » et « Performance ».	Obtention de l'attestation « Mise en œuvre ».	ATTEINTE Attestations « Mise en œuvre » et « Performance » obtenues.

Grâce à des pratiques de gestion des matières résiduelles déjà bien implantées, le Musée a non seulement obtenu cette année l'attestation « Mise en œuvre », qui figurait parmi les objectifs de notre plan de développement durable, mais également franchi un pas de plus en recevant l'attestation « Performance », qui reconnaît la maturité et l'efficacité de ses actions écoresponsables.

SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025
5.8.2	15. Augmenter l'usage du transport actif et collectif des employé(e)s et des visiteur(-euse)s du Musée.	15.1 Proportion d'employé(e)s ayant recours, au moins une fois par semaine, au transport actif ou collectif pour se rendre au travail, par année.	Sondage aux employé(e)s et élaboration du plan de sensibilisation au transport actif et collectif	ATTEINTE Valeur de référence obtenue, cibles annuelles et plan d'action établis.

La réception des résultats du sondage sur la mobilité durable mené auprès des employé(e)s du Musée a permis d'établir une valeur de référence de 67 % pour 2024-2025. Cette donnée fondatrice a servi de levier pour définir des cibles annuelles claires pour les trois prochaines années et structurer un plan d'action cohérent et progressif.

SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025
4.2.1	15. Augmenter l'usage du transport actif et collectif des employé(e)s et des visiteur(-euse)s du Musée.	15.2 Date de déploiement de la campagne de sensibilisation à la mobilité durable auprès des visiteur(-euse)s, sur tous nos canaux.	Trois communications sur nos réseaux sociaux.	ATTEINTE Trois communications effectuées.

Le Musée a publié cette année trois messages sur ses réseaux sociaux pour encourager ses visiteur(-euse)s à privilégier, lorsque possible, les transports actifs et collectifs, le lieu étant bien desservi par ces options. Pour toucher différents publics, nous avons abordé le sujet de façon originale, notamment en établissant des liens avec des œuvres de notre collection.

SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025
5.5.1	16. Aller vers davantage de sobriété numérique en optimisant la consommation des ressources TI dans l'infonuagique.	16.1 Taux de réduction du temps d'ouverture des serveurs, par rapport à l'année de référence.	10 %	ACTION ABANDONNÉE

Le Musée s'est vu contraint d'abandonner l'idée de réduire le temps d'ouverture de ses serveurs, puisque, sur Microsoft Azure, la fermeture de ceux-ci lorsqu'ils ne sont pas utilisés (la nuit, par exemple) occasionnerait malheureusement plus de problèmes que de bénéfices, notamment en ce qui a trait aux sauvegardes et à la synchronisation.

Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Le Musée national des beaux-arts du Québec est assujéti à la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, c. D-11.1). Comme l'exigeait cette loi avant le 30 novembre 2024, le directeur général du Musée devait établir et diffuser une procédure pour faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par les employés et désigner un responsable du suivi des divulgations et de l'application de cette procédure au sein de l'organisme. Le secrétaire général et conseiller juridique du Musée avait été désigné pour assurer l'application de cette procédure. En raison des modifications importantes apportées à la loi mentionnée, les informations requises concernant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics pour 2024-2025 couvrent la période entre le 1^{er} avril et le 29 novembre 2024. Durant cette période, aucune divulgation n'a été reçue par l'entremise de la procédure établie.

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS (ARTICLE 25), 2024-2025	NOMBRE DE DIVULGATIONS	NOMBRE DE MOTIFS	MOTIFS FONDÉS
1. Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations entre le 1 ^{er} avril et le 29 novembre 2024	-		
2. Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues		-	
3. Le nombre de motifs à l'examen desquels il a été mis fin en application du paragraphe 3 ^o de l'article 22		-	
4. Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations reçues, excluant ceux à l'examen desquels il a été mis fin :			
→ Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi		-	-
→ Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie		-	-
→ Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux que celui-ci gère ou détient pour autrui		-	-
→ Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité		-	-
→ Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement		-	-
→ Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un des actes répréhensibles mentionnés précédemment		-	-
5. Le nombre total de motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par le responsable du suivi des divulgations		-	
6. Le nombre total de motifs qui se sont avérés fondés parmi les motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations			-
7. Le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées (c'est-à-dire qui comportent au moins un motif jugé fondé) parmi les divulgations reçues	-		
8. Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	-	-	-

Accès à l'égalité en emploi

MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES, MEMBRES DES MINORITÉS ETHNIQUES, PERSONNES HANDICAPÉES, PERSONNES AUTOCHTONES ET FEMMES

Évolution de la présence des membres des groupes visés au sein de l'effectif régulier et occasionnel — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

GROUPES VISÉS	NOMBRE AU 31 MARS 2023	TAUX DE PRÉSENCE Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2024	TAUX DE PRÉSENCE Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2024 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2025	TAUX DE PRÉSENCE Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2025 (%)
Membres des minorités visibles	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	10	5,6 %
Membres des minorités ethniques	6	4 %	5	3,1 %	9	5 %
Personnes handicapées	2	1,3 %	2	1,2 %	3	1,7 %
Personnes autochtones	1	0,7 %	-	0 %	-	0 %
Femmes	81	54,3 %	91	53,8 %	98	54 %

À moins d'indications contraires sur la révision des cibles, celles-ci sont les suivantes pour l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2028¹ :

- Membres des minorités visibles : 16,6 %
- Membres des minorités ethniques : 4 %
- Personnes handicapées : 2,4 %
- Personnes autochtones : 1 %
- Femmes : aucune cible de représentativité n'a été fixée, puisqu'il n'y a pas de sous-représentation dans l'ensemble de l'effectif.

¹ Il est à noter que les cibles de représentativité pour les membres des minorités ethniques, les personnes handicapées et les personnes autochtones sont des cibles intermédiaires. Celles-ci seront revues à la hausse lorsqu'elles seront atteintes, et ce, jusqu'à l'atteinte de la cible ultime qui correspond au taux de disponibilité de chacun des groupes dans la population active et en situation d'activité.

Évolution de la présence des membres des groupes visés au sein du personnel d'encadrement — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

GROUPES VISÉS	NOMBRE AU 31 MARS 2023	TAUX DE PRÉSENCE Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2024	TAUX DE PRÉSENCE Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2024 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2025	TAUX DE PRÉSENCE Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2025 (%)
Membres des minorités visibles	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	-	0 %
Membres des minorités ethniques	-	0 %	1	0,2 %	-	0 %
Personnes handicapées	-	0 %	-	0 %	-	0 %
Personnes autochtones	-	0 %	-	0 %	-	0 %
Femmes	7	58,3 %	11	61 %	10	58,8 %

À moins d'indications contraires sur la révision des cibles, celles-ci sont les suivantes pour l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2028² :

- Membres des minorités visibles : 7,1 %
- Membres des minorités ethniques : 3 %
- Personnes handicapées : 0,5 %
- Personnes autochtones : 1,2 %
- Femmes : aucune cible de représentativité n'a été fixée, puisqu'il n'y a pas de sous-représentation au sein du personnel d'encadrement.

² Il est à noter que les cibles de représentativité pour les membres des minorités ethniques, les personnes handicapées et les personnes autochtones sont des cibles intermédiaires. Celles-ci seront revues à la hausse lorsqu'elles seront atteintes, et ce, jusqu'à l'atteinte de la cible ultime qui correspond au taux de disponibilité de chacun des groupes dans la population active et en situation d'activité.

AUTRES MESURES OU ACTIONS FAVORISANT L'EMBAUCHE, L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI POUR L'UN DES GROUPES VISÉS

Autres mesures ou actions en 2024-2025 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

MESURE OU ACTION	GROUPES VISÉS	NOMBRE DE PERSONNES VISÉES
Nous inscrivons la mention suivante dans l'ensemble des affichages de postes : « Le MNBAQ applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les personnes handicapées, les membres de minorités visibles et de minorités ethniques à présenter leur candidature. Pour favoriser l'application de notre programme, nous suggérons aux candidats et candidates de nous indiquer s'ils ou elles font partie d'un de ces groupes. Des mesures d'accompagnement pourront être offertes sur demande lors du processus de sélection aux personnes ayant des besoins particuliers. »	TOUS LES FUTURS EMPLOYÉS, TOUS LES CANDIDATS	
Programme de la CNESST pour le maintien en emploi	EMPLOYÉS AYANT BESOIN DE CE PROGRAMME	1

Gouvernance

Aucun manquement au *Code d'éthique et de déontologie du conseil d'administration* n'a été constaté au cours de la dernière année. Par conséquent, aucun cas n'a été traité et aucun suivi n'a été nécessaire. Le *Code* est reproduit à la fin de ce rapport. On peut aussi le retrouver sur le site Web du Musée, à cette [adresse](#).

Le secrétaire général et conseiller juridique veille à la gouvernance générale du Musée et de son Conseil.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DES COMITÉS ET LES MEMBRES DU CONSEIL

En vertu de l'article 7 de la *Loi sur les musées nationaux* (RLRQ, c. M-44), le nombre de personnes administratrices du Musée peut varier entre 11 et 15. En date du 8 mars 2021, le Conseil a établi, par résolution, le nombre optimal de personnes administratrices à 15. Au 31 mars 2025, le Conseil du Musée comptait 13 personnes, y compris la présidente du Conseil et le directeur général du Musée.

Durant l'année financière 2024-2025, le Conseil a collaboré avec la direction générale du Musée à la mise en œuvre du Plan stratégique 2024-2027, qu'il a adopté le 28 mai 2024 et qui l'a été par les instances gouvernementales en août 2024. Il a également continué à guider la direction générale dans le dossier relatif à l'établissement au Musée d'un nouvel espace consacré à Riopelle, entre autres en suivant l'acquisition par donation des œuvres d'art rattachées à ce projet. Le Conseil interagit dans ce dossier avec la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec, qui a lancé en septembre 2024 la grande campagne de financement *+ d'Art dans nos vies*.

Le Conseil a tenu huit réunions au cours du dernier exercice. Dans l'accomplissement de son mandat, il a notamment :

- appuyé la direction générale dans l'élaboration de la nouvelle image de marque du Musée ;
- adopté diverses résolutions d'ordre administratif, notamment en matière d'octroi de contrats pour les expositions présentées au Musée ;
- entériné la nomination de la nouvelle directrice des expositions et des partenariats internationaux, M^{me} Anik Dorion-Coupal, et celle de la nouvelle directrice des collections et de la recherche, M^{me} Eve-Lyne Beaudry ;
- approuvé l'acquisition par achat, par don ou par legs de pièces pour les collections du Musée ;
- approuvé, sur recommandation du comité d'audit et de gestion des risques (CAGR), les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2024 ;
- approuvé le contenu du *Rapport de gestion 2023-2024* ;
- appuyé la direction générale dans la poursuite de la mise en place d'un centre d'éducation par les arts ;
- approuvé l'institution d'un régime d'emprunts valide jusqu'au 31 octobre 2025 ;
- approuvé le code d'éthique du Conseil et celui du personnel dans leur version de septembre 2024 ;
- approuvé la fixation des tarifs du Musée pour 2025 ;
- approuvé, sur recommandation du CAGR, le Budget 2025-2026 ainsi que les prévisions budgétaires pluriannuelles 2026-2030 ;
- reconduit les personnes administratrices dans leurs rôles au sein des différents comités et pris acte du départ d'un administrateur.

Le CAGR s'est réuni à six reprises durant l'exercice 2024-2025. En conformité avec les articles 23 à 25 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, c. G-1.02), il a notamment :

- accompagné la direction générale dans l'exercice de gestion des risques ;
- examiné les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et recommandé leur approbation au Conseil ;
- effectué le suivi du Budget 2024-2025 ;
- appuyé la direction générale dans la détermination des obligations respectives du Musée et de sa Fondation dans le projet de l'Espace Riopelle ;
- effectué le suivi des placements du Musée ;
- appuyé la direction générale dans le suivi d'une œuvre d'art située hors les murs et pour laquelle des travaux spécifiques seraient requis ;
- appuyé de nouvelles approches de suivi permettant une meilleure gestion ;
- appuyé la direction générale concernant les demandes gouvernementales de respect de la cible du nombre d'employés équivalent temps complet (ETC) et de respect de l'équilibre budgétaire pour les prochaines années ;
- examiné le Budget 2025-2026 ainsi que les prévisions budgétaires pluriannuelles 2026-2030 et recommandé leur approbation au Conseil ;
- approuvé le plan d'audit des états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2025.

Le comité de gouvernance et d'éthique (CGÉ) s'est réuni à quatre reprises durant l'exercice 2024-2025. En conformité avec l'article 22 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, il a notamment :

- pris connaissance de la nouvelle Directive sur la rémunération et les frais de déplacement du Conseil ;
- poursuivi les travaux sur l'optimisation de la gouvernance du Conseil :
 - mis en place un tableau des candidats potentiels au titre de personnes administratrices ;
 - procédé à la mise à jour du code d'éthique du Conseil et de celui du personnel pour aboutir à leur version de septembre 2024, puis réactualisé les documents en décembre 2024 pour tenir compte des modifications apportées à la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* ;
 - élaboré la Directive sur le processus de nomination ou de renouvellement des personnes administratrices (matrice de compétences) ;
 - élaboré la Directive sur le programme d'accueil et de formation continue ;
 - préparé le plan de formation 2025-2026 pour le Conseil ;
- procédé à la mise à jour du profil de compétences et d'expérience des personnes administratrices pour permettre le déclenchement du processus de renouvellement d'un membre du Conseil et de nomination de deux nouveaux membres, par suite de la démission de MM. Frantz Saintellemy et Richard Ouellet, et suivi ce processus ;
- assuré le suivi du Plan d'action de développement durable 2023-2028 ;
- suivi l'assiduité des personnes administratrices aux réunions du Conseil et des comités ;
- préparé la candidature du Musée aux Fidéides 2025, dans la catégorie Saine gouvernance ;
- recommandé au Conseil la nomination à la vice-présidence et la composition des comités pour l'exercice 2025-2026.

Le comité des ressources humaines (CRH) s'est réuni à quatre reprises durant l'exercice 2024-2025. En conformité avec l'article 27 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, il a notamment :

- accompagné la direction générale dans le processus de recrutement pour deux postes de direction, l'un à la Direction des expositions et des partenariats internationaux et l'autre à la Direction des collections et de la recherche ;
- suivi l'implantation du nouveau logiciel pour le suivi des ressources humaines et de la paie ;
- suivi la demande gouvernementale de respect de la cible du nombre d'employés ETC ;
- suivi la transition entre l'ancienne directrice talents et culture, qui a quitté son poste en novembre 2024, et celle qui a par la suite assuré l'intérim ;
- suivi les dossiers litigieux et de situation réputationnelle en ressources humaines ;
- accompagné la direction générale et la Direction talents et culture dans le projet de structuration d'une culture organisationnelle pour le Musée : *Évoluons ensemble*.

Conformément aux exigences légales applicables au Musée, une évaluation du fonctionnement du Conseil sera faite après la fin de l'exercice financier 2024-2025, sur la base des critères d'évaluation adoptés par le Conseil.

Soulignons que la composition du Conseil répond à toutes les exigences de la *Loi sur les musées nationaux* et de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et qu'elle est basée sur le nouveau profil de compétences et d'expérience approuvé par le Conseil le 25 septembre 2024. Au 31 mars 2025, cette composition répondait notamment aux exigences de représentativité de la diversité de la société québécoise à 23,1 %, de représentativité des femmes à 61,5 %, l'une d'elles étant âgée de 35 ans ou moins au moment de sa nomination, et d'indépendance à 92,3 %.

Le Conseil

au 31 mars 2025



PRÉSIDENTE

Christiane Germain
Membre indépendante

Âge
70

Nomination
16 mars 2022, 2^e mandat comme présidente, 3^e mandat comme administratrice

Durée du mandat
5 ans

M^{me} Christiane Germain est coprésidente de Germain Hôtels, qui comporte les enseignes des Hôtels Le Germain, Alt et Escad. Au moment d'être nommée pour la première fois présidente du Conseil du Musée, le 9 décembre 2016, elle y siégeait déjà comme membre depuis le 20 mars 2013.

Elle siège également au conseil d'administration de Germain Hôtels et, depuis le 22 mai 2024, elle préside le conseil d'administration de Santé Québec.



VICE-PRÉSIDENT

Frédéric Gascon
Membre indépendant

Âge
55

Nomination
16 mars 2022, 2^e mandat

Durée du mandat
4 ans

Président du CGÉRH à compter du 18 juin 2020 ; puis président du CGÉ du 15 décembre 2022 au 20 juin 2024, membre du CGÉ depuis le 20 juin 2024 et président du CRH depuis le 15 décembre 2022

M. Frédéric Gascon est président et chef de l'exploitation chez PayFacto, une entreprise spécialisée dans les solutions intégrées de paiement et les technologies de points de vente. Avant de se joindre à cette organisation, il a travaillé au sein de la pratique de transformation d'entreprises d'un grand cabinet-conseil. Il a auparavant assumé divers postes de direction pour des entreprises des secteurs technologique et manufacturier, tant au Canada qu'à l'étranger.



Marie-Julie Bélanger
Membre indépendante

Âge
37

Nomination
6 décembre 2023, 1^{er} mandat

Durée du mandat
4 ans

Membre du CAGR depuis le 27 février 2024

M^{me} Marie-Julie Bélanger est directrice générale de la Caisse Desjardins du personnel municipal Québec, institution financière destinée aux employés et employés municipaux et paramunicipaux de Québec. Titulaire d'une maîtrise en gestion et développement des organisations de l'Université Laval, elle œuvre au Mouvement Desjardins depuis 13 ans.

Fière ambassadrice de la ville de Québec, au sein de laquelle elle multiplie les implications, elle est également administratrice indépendante au conseil d'administration du Réseau Patro.



Hélène Dufresne
Membre indépendante

Âge
66

Nomination
16 mars 2022, 2^e mandat

Durée du mandat
4 ans

Membre du CGÉRH à compter du 13 juin 2017 ; puis du CRH depuis le 15 décembre 2022

M^{me} Hélène Dufresne est cofondatrice et présidente de la Fondation Dufresne et Gauthier, qui soutient quelque 100 organismes dans les régions de Montréal, de Québec et de Charlevoix, de même qu'une dizaine d'autres en Mongolie. Elle a une expérience approfondie et variée en production événementielle et télévisuelle ainsi qu'en gestion philanthropique.

Elle siège également au conseil d'administration du théâtre Le Diamant à titre de vice-présidente.



Lara Emond
Membre indépendante

Âge
36

Nomination
16 mars 2022, 2^e mandat

Durée du mandat
4 ans

Membre du CGÉRH à compter du 13 juin 2017 ; puis du CRH depuis le 15 décembre 2022

M^{me} Lara Emond est fondatrice et présidente d'Iris + Arlo, une marque de produits menstruels sains et durables qui redéfinit les règles. Première marque d'ici proposant une solution clé en main pour les employeurs, Iris + Arlo est présente dans plus de 400 entreprises à travers le pays et dans plus de 1 000 points de vente.

M^{me} Emond est administratrice de sociétés certifiée du Collège des administrateurs de sociétés. Elle siège aussi au conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse.

Le Conseil (suite)



Selena Lu
Membre indépendante

Âge
41

Nomination
16 mars 2022, 2^e mandat

Durée du mandat
4 ans

Membre du CGÉRH à compter du 11 décembre 2018 ; puis membre du CGÉ du 15 décembre 2022 au 20 juin 2024 et présidente du CGÉ depuis le 20 juin 2024

M^{me} Selena Lu est avocate et associée au sein du groupe Droit des affaires du cabinet Lavery depuis 2019. Elle se spécialise dans les fusions et acquisitions et accompagne fréquemment des entreprises internationales dans leur expansion en Amérique du Nord. Elle est administratrice de sociétés certifiée du Collège des administrateurs de sociétés depuis 2021.

Elle siège également au conseil d'administration du Collège des administrateurs de sociétés depuis 2017.



Daniel Mercure
Membre indépendant

Âge
70

Nomination
2 septembre 2020, 1^{er} mandat

Durée du mandat
4 ans

Membre du CRH depuis le 27 mars 2024

M. Daniel Mercure est professeur émérite et associé au Département de sociologie de l'Université Laval, membre de l'Académie des sciences sociales de la Société royale du Canada et professeur associé à l'Institut national de la recherche scientifique. Il est aussi président d'honneur de l'Association internationale des sociologues de langue française, fondateur et responsable du Comité international de sociologie du travail, gouverneur au Centre d'étude et de coopération internationale, ainsi que fondateur et directeur de la collection « Sociologie contemporaine » aux Presses de l'Université Laval et aux éditions Hermann. Il est l'auteur ou le coauteur d'une vingtaine d'ouvrages en sociologie du travail et des organisations.

Il a auparavant été membre du conseil d'administration du Musée de la civilisation pendant deux mandats.



DIRECTEUR GÉNÉRAL

Jean-Luc Murray

Âge
62

Nomination
Nommé de nouveau le 15 septembre 2021, pour un début de mandat le 26 novembre 2021

Durée du mandat
5 ans

M. Jean-Luc Murray a été nommé pour la première fois directeur général du Musée le 7 novembre 2018. Avant cette nomination, il était directeur de la programmation au Musée de la civilisation. Il a auparavant occupé la fonction de directeur de l'éducation et de la programmation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec et des postes de directeur de l'éducation au Musée des beaux-arts de Montréal et au Musée McCord. Il a également assuré la direction du Musée de Charlevoix.



François Rochon
Membre indépendant

Âge
56

Nomination
16 mars 2022, 2^e mandat

Durée du mandat
4 ans

M. François Rochon est ingénieur de formation. Après avoir réorienté sa carrière en finance, il a fondé, en 1998, Giverny Capital, une firme de gestion de portefeuille dont il est le président.

Il siège également aux conseils d'administration de la Fondation Giverny pour l'art contemporain, de la Fondation Giverny Capital, de la Fondation Marc Séguin, de la Fondation Pierre Dorion et de l'Albright-Knox Art Gallery, à Buffalo, dans l'État de New York. Il est membre d'un des comités d'acquisition du Musée des beaux-arts de Montréal ainsi que du Board of Trustees du Hirshhorn Museum and Sculpture Garden, à Washington.



Félix-André Têtu
Membre indépendant

Âge
71

Nomination
16 mars 2022, 1^{er} mandat

Durée du mandat
4 ans

Représentant du Conseil aux comités consultatifs externes d'acquisition en art ancien et moderne et en art contemporain et actuel depuis le 13 avril 2022

Diplômé en médecine de l'Université Laval à l'âge de 21 ans et reçu spécialiste en chirurgie plastique et reconstructive à l'Université McGill cinq ans plus tard, le Dr Félix-André Têtu a exercé de 1980 à 2018 au pavillon du Saint-Sacrement du CHU de Québec, notamment à l'Unité des grands brûlés, dont il est l'un des cofondateurs, et en reconstruction postmastectomie, en collaboration avec le Centre des maladies du sein. Propriétaire d'un bloc opératoire privé, il y a pratiqué la chirurgie esthétique de 1986 à sa retraite, en 2018.

Président de la Société canadienne de chirurgie plastique et esthétique de 2012 à 2014, il siège depuis 2014 au conseil d'administration du Domaine Forget de Charlevoix, où il a cofondé le Jardin harmonique de sculptures. Collectionneur passionné des artistes signataires de *Refus global*, il a été organisateur et coprésident de l'événement-bénéfice Une soirée d'été dans Charlevoix en 2018, 2019, 2022 et 2023, et président d'honneur de la Foire en art actuel de Québec en 2022.

Le Conseil (suite)



Marie-Soleil Tremblay
Membre indépendante

Âge
51

Nomination
6 décembre 2023, 1^{er} mandat

Durée du mandat
4 ans
Membre du CAGR depuis le 27 février 2024

M^{me} Marie-Soleil Tremblay est Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et professeure titulaire à l'École nationale d'administration publique. Elle a auparavant été auditrice externe chez Deloitte et au bureau du Vérificateur général du Québec.

Titulaire d'un doctorat en administration des affaires de l'Université Laval et auteure de nombreux manuels et articles traitant d'audit, de gouvernance d'entreprise, de contrôle et de gestion financière, M^{me} Tremblay est membre de plusieurs comités éditoriaux et éditrice associée de la revue *Accounting and the Public Interest*. Elle siège présentement aux conseils d'administration de l'École nationale d'administration publique, d'Investissement Québec et du Festival d'été international de Québec. Elle a été membre du Comité d'examen indépendant de la normalisation au Canada.

Louise Turgeon
Membre indépendante

Âge
66

Nomination
16 mars 2022, 3^e mandat

Durée du mandat
4 ans
Présidente du CAGR depuis le 24 septembre 2010

M^{me} Louise Turgeon est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec depuis 1982. Elle a travaillé près de 30 ans au Mouvement Desjardins, y occupant majoritairement des postes de cadre supérieure, entre autres dans le domaine bancaire et celui de l'assurance de personnes. Elle est administratrice de sociétés certifiée.

Elle siège depuis plusieurs années à divers conseils d'administration, dont elle préside notamment les comités d'audit et de gestion des risques.

Mélanie Vincent
Membre indépendante

Âge
50

Nomination
6 décembre 2023, 1^{er} mandat

Durée du mandat
4 ans
Membre du CGÉ depuis le 27 mars 2024

M^{me} Mélanie Vincent est membre de la Nation Wendat. Depuis 2007, elle réalise des mandats liés aux droits et aux intérêts des peuples autochtones par le biais de son entreprise, Gestion MV Management. En 2017, elle a fondé le festival KWE ! À la rencontre des peuples autochtones, qu'elle dirige toujours.

Elle siège également aux conseils d'administration de Kwahiatonhk ! et d'Airmedic.

Assiduité des personnes administratrices aux réunions du Conseil, du CAGR, du CGÉ et du CRH

	CONSEIL ¹	CAGR ²	CGÉ	CRH
Christiane Germain	8/8	3/6 ³	3/4 ³	3/4 ³
Frédéric Gascon	8/8	-	4/4 ⁴	4/4
Marie-Julie Bélanger	7/8	6/6	-	-
Hélène Dufresne	8/8	-	-	4/4 ²
Lara Emond	8/8	-	-	1/4
Selena Lu	8/8	-	4/4 ⁵	-
Daniel Mercure	7/8	-	-	4/4
Jean-Luc Murray	8/8	5/6 ⁵	4/4 ⁶	4/4 ⁶
Richard Ouellet ⁷	3/8	-	1/4	-
François Rochon	6/8	-	-	-
Félix-André Têtu	7/8	-	-	-
Marie-Soleil Tremblay	7/8	6/6	-	-
Louise Turgeon	7/8	6/6	-	-
Mélanie Vincent	7/8	-	4/4	-

¹ Y compris la réunion hors calendrier ajoutée le 17 février 2025, ainsi que les réunions pour résolution par courriel des 28 mai, 25 juillet et 21 octobre 2024. Ces trois dernières réunions ne donnent pas droit à une rémunération.

² Y compris les réunions hors calendrier ajoutées le 9 décembre 2024 et le 17 février 2025.

³ La présidente du Conseil n'est pas tenue de participer aux réunions des comités, mais elle y est invitée.

⁴ M. Frédéric Gascon a terminé son mandat de président du CGÉ le 20 juin 2024. Il a ensuite continué à faire partie de ce comité à titre de membre.

⁵ M^{me} Selena Lu, auparavant membre du CGÉ, est devenue présidente de ce comité le 20 juin 2024.

⁶ Le directeur général du Musée est invité aux réunions des comités.

⁷ M. Richard Ouellet a remis sa démission le 2 septembre 2024, laquelle a pris effet le jour même.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION

Rémunération des membres du Conseil pour l'exercice clos le 31 mars 2025

NOM DU MEMBRE	RÉMUNÉRATION VERSÉE POUR LA PARTICIPATION AU CONSEIL ¹		RÉMUNÉRATION VERSÉE POUR LA PARTICIPATION AU COMITÉ ²		AVANTAGES VERSÉS	RÉMUNÉRATION GLOBALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
	PRÉSIDENTE	MEMBRE	PRÉSIDENTE	MEMBRE		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Christiane Germain	21 200	-	-	-	-	21 200
Frédéric Gascon	-	10 600	4 200	2 800	-	17 600
Marie-Julie Bélanger ³	-	8 480	-	2 800	-	11 280
Hélène Dufresne	-	10 600	-	2 800	-	13 400
Lara Emond ⁴	-	10 600	-	700	-	11 300
Selena Lu	-	10 600	4 200	-	-	14 800
Daniel Mercure ³	-	8 480	-	2 800	-	11 280
Richard Ouellet ⁵	-	11 483	-	3 500	-	14 983
François Rochon ⁶	-	6 360	-	-	-	6 360
Félix-André Têtu ³	-	8 480	-	-	-	8 480
Marie-Soleil Tremblay ⁷	-	12 013	-	3 920	-	15 933
Louise Turgeon ³	-	8 480	4 200	-	-	12 680
Mélanie Vincent ³	-	8 480	-	2 800	-	11 280

¹ La rémunération annuelle prévue pour la participation au Conseil est fixée à 21 200 \$ pour la présidence et à 10 600 \$ pour les membres lors de leur présence aux cinq réunions du Conseil.

² La rémunération annuelle prévue pour la participation aux comités est fixée à 4 200 \$ pour la présidence et à 2 800 \$ pour les membres lors de leur présence à l'ensemble des réunions du comité dont ils font partie (six réunions pour le CAGR et quatre pour le CGÉ et le CRH).

³ Une rémunération partielle a été versée à ce membre pour sa présence à quatre des cinq réunions du Conseil.

⁴ Une rémunération partielle a été versée à ce membre pour sa présence à une des quatre réunions du CRH.

⁵ Une rémunération partielle a été versée à ce membre après sa démission pour sa présence à une réunion du Conseil et à une réunion du CGÉ. Une rémunération rétroactive lui a été versée pour sa présence à cinq des six rencontres du Conseil et aux quatre rencontres du CGÉ au cours de l'exercice 2023-2024.

⁶ Une rémunération partielle a été versée à ce membre pour sa présence à trois des cinq réunions du Conseil.

⁷ Une rémunération partielle a été versée à ce membre pour sa présence à quatre des cinq réunions du Conseil. Une rémunération rétroactive lui a été versée pour sa présence à deux des six rencontres du Conseil et à deux des cinq rencontres du CAGR au cours de l'exercice 2023-2024.

Rémunération des dirigeants les mieux rémunérés pour l'exercice clos le 31 mars 2025

NOMS ET FONCTIONS DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS	RÉMUNÉRATION DE BASE VERSÉE ¹	CONTRIBUTION AUX RÉGIMES DE RETRAITE ASSUMÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉTAT ²	AUTRES AVANTAGES VERSÉS OU ACCORDÉS ³	RÉMUNÉRATION GLOBALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
	\$	\$	\$	\$
Jean-Luc Murray <i>Directeur général</i>	217 004	23 993	3 532	244 529
Jean-François Fusey <i>Directeur de projet, Espace Riopelle</i>	167 835	18 194	3 135	189 164
Patrick Lefebvre <i>Directeur des technologies de l'information</i>	151 205	16 087	3 001	170 293
Patrice Savoie <i>Directeur général adjoint</i>	143 734	15 140	2 874	161 748
Sophie Lemelin <i>Directrice des communications et du marketing</i>	136 214	14 187	1 102	151 503
Guillaume Savard ⁴ <i>Directeur des contenus, Espace Riopelle</i>	131 058	9 639	1 805	142 502

¹La rémunération présentée est celle de l'année 2024-2025. Elle prend en considération le salaire de base ainsi que, le cas échéant, les sommes rétroactives et le versement du solde des congés personnels. Aucun boni n'a été versé durant cette période.

²Le directeur général est couvert par le Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) au taux de cotisation patronale de 12,67 %. Les autres dirigeants sont couverts par le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) au taux de cotisation de 12,67 %.

³Le montant inscrit correspond à la part de l'employeur pour les primes d'assurance collective.

⁴Rémunération annualisée de 154 411 \$ (rémunération de base de 137 875 \$, contribution aux régimes de retraite assumée par la société d'État de 14 247 \$ et autres avantages de 2 289 \$). Ce dirigeant a été complètement absent du 3 juillet au 14 octobre 2024 et est revenu partiellement au travail jusqu'au 25 novembre 2024.

Le Musée n'offre aucun programme de rémunération variable à ses dirigeants.

La rémunération du directeur général est régie par décret gouvernemental. Les autres dirigeants sont sujets à la rémunération prévue par le Conseil du trésor.

Le Vérificateur général du Québec audite les états financiers du Musée, qui ne verse pas d'honoraires pour ce service.

Assurance collective

Les dirigeants du Musée bénéficient du régime d'assurance collective du groupe SSQ de Beneva pour le personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic du Québec. Les taux de prime applicables sont déterminés par l'assureur annuellement et reflètent des taux de prime à assumer par l'employé et par l'employeur. Les primes assumées par l'employeur sont incluses dans les « Autres avantages versés ou accordés » présentés dans le tableau qui précède. Elles correspondent à un montant fixe pour l'assurance accident maladie selon la protection individuelle, monoparentale ou familiale et à un pourcentage pour l'assurance salaire de longue durée (de base et complémentaire).

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Depuis le 15 mai 2015, un grand nombre de documents sont diffusés et mis à jour périodiquement sur le site Web du Musée, en conformité avec le *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1, r. 2). Parmi les documents et les renseignements dont ce règlement exige la diffusion, mentionnons notamment les documents transmis à la suite des demandes d'accès à l'information, les informations relatives aux titulaires d'emplois supérieurs (frais de déplacement, dépenses de fonction et salaire annuel), les baux d'espaces occupés par le Musée, les frais de déplacement de l'ensemble des employés du Musée dans le cadre de leurs fonctions, les frais de formation, les contrats de formation, les contrats de publicité et de promotion, ainsi que les contrats de télécommunication mobile et les informations relatives aux appareils de télécommunication mobile.

Du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, la section du site Web du Musée consacrée à l'accès à l'information a reçu la visite de 574 utilisateurs et fait l'objet de 1 180 vues.

Au cours de l'exercice financier, le Musée a traité 13 demandes d'accès à l'information présentées en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1). Huit de ces demandes ont été acceptées en totalité, une partiellement acceptée et une refusée. Le Musée n'a pu donner suite à trois autres demandes, puisqu'il ne détenait pas les documents demandés.

Conformément au *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, les documents transmis à la suite des demandes d'accès à l'information reçues ont été diffusés sur le site Web du Musée dans les délais prescrits.

NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES, EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DES DÉLAIS

DÉLAIS DE TRAITEMENT	NATURE DES DEMANDES TRAITÉES AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER		
	DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATION
0 à 20 jours	12	1	-
21 à 30 jours	-	-	-
31 jours et plus	-	-	-
TOTAL	12	1	-

NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES, EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DE LA DÉCISION RENDUE

DÉCISION RENDUE	NATURE DES DEMANDES TRAITÉES AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER		
	DEMANDES D'ACCÈS		RECTIFICATION
	DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	
Acceptée en totalité	7	1	-
Acceptée partiellement	1*	-	-
Refusée en totalité	1*	-	-
Autres	3	-	-
TOTAL	12	1	-

* Les articles de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* invoqués pour justifier les décisions rendues sont les suivants : 9, 14, 20, 22 al. 2, 24, 27, 30.1-32, 36-39, 48 et 83.

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnables	-
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	-

Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration

En complément à la Politique linguistique de l'État, la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) prescrit l'élaboration, par chaque ministère et organisme, d'une directive qui précisera la nature des situations dans lesquelles l'utilisation d'une autre langue que le français sera acceptée, dans les cas où la *Charte* le permet. La Politique linguistique du Musée est devenue caduque en raison des modifications législatives entrées en vigueur en 2023. Pour continuer d'assurer son devoir d'exemplarité en matière linguistique, le Musée s'est appuyé sur la Directive du ministre de la Langue française relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par l'Administration. En novembre 2024, le Musée a soumis sa propre directive au ministère de la Langue française. En date du 31 mars 2025, il était toujours en attente de son approbation.

ÉMISSAIRE

QUESTIONS	RÉPONSES
Avez-vous un ou une émissaire ?	OUI
Au cours de l'exercice, avez-vous pris une ou des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État ?	OUI
Si oui, énumérez cette ou ces mesures :	Dans un message diffusé sur l'intranet du Musée le 4 décembre 2024, l'émissaire informait le personnel de l'état d'avancement de la directive particulière du Musée et du dépôt au ministère de la Langue française, en novembre précédent, d'une proposition pour approbation.

DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE

QUESTIONS	RÉPONSES
Est-ce que votre organisation a pris une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle et l'a transmise au ministre de la Langue française en vue de son approbation ?	OUI
Si vous avez pris une directive particulière, combien d'exceptions cette directive compte-t-elle ?	23
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le <i>Règlement sur la langue de l'Administration</i> et le <i>Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche</i> ?	NON
Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions.	-

POLITIQUE LINGUISTIQUE DE L'ÉTAT

QUESTIONS	RÉPONSES
Au cours de l'exercice, avez-vous pris une ou des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État ?	OUI
Si oui, énumérez cette ou ces mesures :	Un avis relatif à la directive particulière du Musée publié sur l'intranet de l'organisation renvoyait à la Politique linguistique de l'État.
L'article 20.1 de la Charte de la langue française prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable.	
Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé ?	68
Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable ?	2

Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics, rendue publique par le gouvernement du Québec en 2009, vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes du processus tarifaire. Durant le dernier exercice financier, le Musée a procédé à la mise à jour des travaux réalisés depuis l'entrée en vigueur de la Politique :

- registre de ses tarifs ;
- évaluation des coûts totaux des produits et services tarifés* ;
- détermination du niveau de financement des produits et services tarifés*.

Produits et services qui auraient pu faire l'objet d'une tarification, mais que le Musée ne tarife pas

- Prêt de documents (bibliothèque)
- Commande de reproductions photographiques de pièces de collection pour lesquelles un fichier numérique existe déjà

* Justification de l'écart entre le niveau de financement atteint et le niveau visé

Le niveau de financement visé pour 2024-2025 a été fixé au niveau atteint en 2023-2024. Le coût des biens et services qui sert au calcul du niveau de financement atteint est le résultat d'une allocation des coûts totaux, directs et indirects, aux différents produits provenant de la tarification. L'allocation des coûts indirects, qui représentent la plus large part des coûts totaux et qui comprennent notamment tous les coûts liés à la gestion des ressources, dont les bâtiments et les équipements, nécessite la formulation de nombreuses hypothèses. Le modèle et les outils évolutifs mis en place permettent au Musée d'ajuster et de raffiner au besoin certaines allocations.

Rappelons que les cibles et les résultats doivent être interprétés à la lumière du niveau de financement global provenant du gouvernement du Québec. Les subventions provinciales permettent au Musée de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation. Lors de la fixation ou de la refixation des tarifs, le Musée doit s'assurer de la pérennité de ces activités ainsi que de leur accessibilité.

En 2024-2025, les niveaux de financement de la plupart des produits provenant de la tarification ont atteint ou presque atteint leur cible. Dans le cas du stationnement, l'écart négatif observé s'explique principalement par l'ajout, de façon ponctuelle, d'un agent de sécurité à la guérite. Le niveau de financement global issu de la tarification est passé de 12 % en 2023-2024 à 10 % en 2024-2025. Parallèlement, le niveau de financement global provenant du gouvernement du Québec est passé de 84 % à 78 % du total des charges, excluant les dons de pièces de collection.

Indépendamment des objectifs visés par la Politique de financement des services publics, le Musée s'assure qu'il exécute de manière efficace et efficiente les fonctions spécifiées dans sa loi constitutive et qu'il effectue une saine gestion de ses ressources de façon à atteindre l'équilibre budgétaire.

Les résultats sont présentés dans le tableau qui suit :

PRODUITS PROVENANT DE LA TARIFICATION	MÉTHODE DE FIXATION DU TARIF	DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION TARIFAIRE (ENTRÉE EN VIGUEUR)	MODE D'INDEXATION DU TARIF	REVENUS DE TARIFICATION PERÇUS \$	COÛTS DES BIENS ET SERVICES \$	NIVEAU DE FINANCEMENT ATTEINT	NIVEAU DE FINANCEMENT VISÉ	ÉCART ENTRE LE NIVEAU ATTEINT ET LE NIVEAU VISÉ*
Visites d'expositions	PAR COMPARAISON	2024-12-19	REFIXATION ANNUELLE	1 665 475	22 575 119	7 %	8 %	-1 %
Location et diffusion d'œuvres d'art et d'expositions	COÛT	2024-12-19	REFIXATION ANNUELLE	104 667	2 100 423	5 %	9 %	-4 %
Activités éducatives et culturelles	COÛT	2024-12-19	REFIXATION ANNUELLE	159 295	4 014 860	4 %	3 %	1 %
Stationnement	PAR COMPARAISON	2024-12-19	REFIXATION ANNUELLE	290 057	37 439	775 %	1134 %	-359 %
Boutique et publications	COÛT	2024-12-19	REFIXATION ANNUELLE	803 315	2 778 903	29 %	29 %	0 %
Location d'espaces et services connexes	COÛT	2024-04-01	REFIXATION ANNUELLE	287 355	1 976 796	15 %	17 %	-2 %
Services alimentaires	COÛT CONTRACTUELLE		REFIXATION ANNUELLE	147 874	905 790	16 %	20 %	-4 %
				3 458 038	34 389 330			
PRODUITS PROVENANT DE LA TARIFICATION AUPRÈS D'ENTITÉS DU PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC				114 119	1 303 406			
PRODUITS PROVENANT D'UNE AUTRE SOURCE QUE LA TARIFICATION								
Subventions du gouvernement du Québec				28 315 720				
Autres subventions et contributions				3 290 089				
Commandites				19 397				
Dons de pièces de collection				77 204 242				
Revenus de placements				476 274				
Autres revenus				48 215				
Opérations non monétaires				26 410				
SOUS-TOTAL				109 380 347	-			
CHARGES NON LIÉES À LA PRESTATION DE PRODUITS OU DE SERVICES								
Acquisition et conservation d'œuvres ou de documents non utilisés dans la prestation de biens ou de services au cours de l'exercice					77 270 892			
Opérations non monétaires					26 410			
SOUS-TOTAL				-	77 297 302			
TOTAL				112 952 504	112 990 038			

Code d'éthique et de déontologie du conseil d'administration

(CA 2024-09-25 - 5.1a)
(Ci-après, le Code)

1. INTRODUCTION

- 1.1 L'article 7 de la *Loi sur les musées nationaux* (RLRQ, c. M-44) (LMN) stipule que les affaires du Musée national des beaux-arts du Québec (ci-après, le Musée) sont administrées par un conseil d'administration (ci-après, le Conseil), composé de personnes administratrices nommées par le gouvernement.
- 1.2 L'article 34 du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (RLRQ, c. M-30, r.1) (ci-après, le Règlement) requiert que ces personnes administratrices du Musée se dotent du présent Code, dans le respect des principes et règles édictés par le Règlement.
- 1.3 L'article 22, 2^o de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, c. G-1.02) (LGSÉ) indique que la responsabilité de l'élaboration du Code pour recommandation au Conseil est dévolue à son comité de gouvernance et d'éthique (CGÉ).
- 1.4 Les personnes administratrices du Musée se dotent par ce Code des meilleures pratiques afin de promouvoir l'intégrité et l'impartialité, et de préserver leur capacité d'agir dans l'intérêt supérieur du Musée et de sa mission.

2. OBJET

- 2.1 Le Code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyen(ne)s dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, de favoriser la transparence au sein des organismes et entreprises du gouvernement, dont le Musée, et de responsabiliser les administrations et les administrateurs publics, dont fait partie chaque personne administratrice du Musée.
- 2.2 Le Code s'applique aussi, de la même façon, à cette personne administratrice du Musée lorsqu'elle le représente, ou qui, à la demande du Musée, exerce des fonctions de personne administratrice dans une autre organisation, ou en est membre, notamment auprès de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec.

3. PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

La personne administratrice du Musée :

- est nommée ou désignée pour contribuer, dans le cadre de son mandat au Musée, à la réalisation de la mission de l'État et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens ;
- doit faire cette contribution, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité; et ainsi :
- 3.1
- mettre à profit ses connaissances, aptitudes et compétences ;
 - se tenir à jour sur les réalités de son mandat ;
 - consacrer le temps requis pour maîtriser les dossiers ;
 - entretenir, à l'égard de toute personne avec laquelle elle interagit dans l'exercice de ses fonctions pour le Musée, des relations fondées sur le respect, la collaboration et le professionnalisme, et exemptes de discrimination et de harcèlement ;
- est tenue, dans l'exercice de ses fonctions pour le Musée, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, le Règlement et le Code; en cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent ;

3. PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE (SUITE)

- doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles ;
 - doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions pour le Musée ;
 - est tenue à la discrétion sur ce dont elle a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions pour le Musée, et est tenue, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue, et prend les mesures adéquates pour le protéger, notamment :
 - ne communiquer une telle information qu'aux personnes autorisées ;
 - ne pas laisser de documents contenant une telle information à la vue ou accessible à des tiers non concernés ;
 - détruire les documents contenant une telle information qui ne sont plus requis de façon sécuritaire (déchiquetage, etc.) ;
 - ne pas partager de mot de passe donnant accès à une telle information ;
 - s'abstenir de discuter de telle information dans un lieu public ;
 - s'abstenir de commenter ou discuter directement ou indirectement de tout sujet impliquant le Musée avec les représentants des médias, à moins d'y être dûment autorisée ;
 - faire preuve de réserve dans les publications et discussions portant sur des sujets relatifs au Musée, notamment sur les réseaux sociaux et forums ;
 - s'abstenir d'effectuer tout geste ou d'émettre tout propos pouvant nuire aux activités ou porter préjudice aux intérêts, à l'image ou à la réputation du Musée ;
 - avoir le souci ne pas discréditer le Musée ou ses employés ;
 - doit, dans l'exercice de ses fonctions pour le Musée, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans ;
 - doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions pour le Musée ; et ainsi, notamment :
 - ne doit pas entrer en concurrence avec le Musée dans une démarche relative à ses activités d'exposition ou de collection ;
 - ne doit pas associer le Musée, de près ou de loin, à une démarche personnelle, notamment en lien avec ses activités d'exposition ou de collection ;
 - doit éviter de se placer dans une situation qui laisse un doute sur sa capacité d'exercer ses fonctions pour le Musée avec loyauté et impartialité ;
- 3.1
- doit, sous peine de révocation, dénoncer à la présidence du Conseil, par l'entremise des mécanismes énoncés ci-bas, tout intérêt direct ou indirect qu'elle a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de la placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'elle peut faire valoir contre le Musée, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur; de même que s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel elle a cet intérêt; elle doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote du Conseil relatifs à cette question, et une note à cet effet est ajoutée au procès-verbal; ceci n'a toutefois pas pour effet de l'empêcher de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'organisme ou de l'entreprise par lesquelles elle serait aussi visée; elle utilise annuellement, et au besoin, l'Annexe 2, pour identifier si elle se trouve dans une situation de conflit d'intérêts ;
 - doit démontrer et conserver son indépendance au sens de l'article 4 de la LGSÉ; le directeur général n'étant pas indépendant ;
 - ne doit pas confondre les biens et ressources du Musée avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers ;
 - ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions pour le Musée ; ainsi, elle ne doit pas prendre d'engagement envers un tiers ni accorder aucune garantie relativement à un vote ou une décision du Musée ;
 - ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste ; et retourner au donateur ou remet au Musée ceux ne rencontrant pas cette définition ;
 - ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour elle-même ou pour un tiers ;
 - doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi ;
 - qui a cessé d'exercer ses fonctions pour le Musée :
 - doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures pour le Musée ;
 - ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'elle a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant le Musée, ou une autre organisation avec laquelle elle avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat pour le Musée ;
 - dans l'année qui suit la fin de ses fonctions pour le Musée, est interdite d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle le Musée est partie, et sur laquelle elle détient de l'information non disponible au public ;
 - conserve son devoir de loyauté et d'intégrité envers le Musée et le Conseil, même après qu'elle a quitté ses fonctions pour le Musée.

La personne à la présidence du Conseil ou la personne agissant comme première dirigeante du Musée doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

3.2

Si elle a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective, elle doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif. Si elle se présente, elle doit se démettre de ses fonctions pour le Musée.

3.3

La rémunération de la personne administratrice du Musée et ses dépenses de fonctions admissibles sont déterminées en fonction des règles gouvernementales, comme stipulé à l'article 3.4. de la LGSÉ. Une directive sur ces sujets est disponible. Celles du directeur général du Musée relèvent du Secrétariat aux emplois supérieurs.

4. MÉCANISMES D'APPLICATION

Manquements

- 4.1** Conformément à l'article 37 du Règlement, l'autorité compétente pour agir en cas de manquement d'une personne administratrice du Musée est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif (SGA).
- 4.2** Le SGA prend acte lui-même d'un manquement ou reçoit de l'information en ce sens par un tiers. Si ce manquement est constaté par le CGÉ ou lui est communiqué, notamment par une personne administratrice du Musée, le CGÉ doit en aviser le SGA qui prend le dossier en charge. Le CGÉ peut aussi référer la personne divulgatrice directement au SGA.
- 4.3** La personne administratrice à qui l'on reproche un manquement à l'éthique ou à la déontologie peut être relevée provisoirement de ses fonctions pour le Musée, avec rémunération, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.
- 4.4** Le SGA fait part à la personne administratrice du Musée des manquements reprochés, ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée, et l'informe qu'elle peut, dans les sept (7) jours, lui fournir ses observations et, si elle le demande, être entendue à ce sujet.
- 4.5** Sur conclusion qu'une personne administratrice du Musée a contrevenu aux règles d'éthique et de déontologie prévues à la LMN, la LGSE, au Règlement ou au Code, elle peut se voir imposer une sanction par le secrétaire général du Conseil exécutif sous trois (3) formes : réprimande, suspension maximale de trois (3) mois, ou révocation de son mandat. Lorsque la sanction est la révocation, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement la suspendre sans rémunération, pour une période d'au plus trente (30) jours.
- 4.6** Toute sanction imposée à une personne administratrice du Musée, de même que la décision de la relever provisoirement de ses fonctions pour le Musée, doit être écrite et motivée.

Règles générales

- 4.7** La personne à la présidence du Conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les personnes administratrices du Musée.
- 4.8** Chaque personne administratrice du Musée a le devoir de connaître la LGSE, la LMN, le Règlement et le Code, de les promouvoir et d'en assurer le respect.
- 4.9** L'application du Code est confiée au CGÉ. Ce dernier est notamment consulté dans le cadre d'une situation de manquement qui serait portée à sa connaissance, ou afin de prévenir une situation de conflit d'intérêts, par exemple lorsqu'il y a divergence d'opinions.
- 4.10** Considérant l'importance qu'accorde le Conseil à l'éthique et aux notions d'intérêts et d'indépendance, dans les trente (30) jours de la date de réception du décret de sa nomination par le Musée, la personne administratrice du Musée :
- reçoit, de la personne secrétaire du Conseil, le Code et la Déclaration d'adhésion au Code d'éthique, d'intérêts et d'indépendance (ci-après, la Déclaration) (voir Annexe 1) ;
 - doit lire attentivement le Code ;
 - doit compléter la Déclaration ; et,
 - doit la retourner diligemment à la personne secrétaire du Conseil dans le délai imparti.
- Pour s'assurer que l'information la concernant est complète et à jour, annuellement, en avril, ou à un autre moment approuvé par le Conseil, sur demande par courriel de la personne secrétaire du Conseil, elle doit :
- relire le Code ;
 - pour attester de cette lecture, remplir la Déclaration ;
 - la lui retourner par courriel diligemment dans le délai imparti.
- 4.11** Le défaut de procéder à cette attestation dans le délai imparti peut constituer un manquement au sens du Règlement.
- 4.12** Le secrétaire du Conseil compile les données des Déclarations reçues et dépose le sommaire à la réunion du CGÉ qui suit, puis à celle du Conseil. Le Conseil est ainsi à même d'identifier des situations de conflit d'intérêts avant qu'elles ne surviennent. Une fois validée par ce dernier, la liste est transmise aux responsables des approvisionnements du Musée pour qu'ils puissent assurer une vigie d'éventuels conflits d'intérêts dans l'octroi de contrats.
- 4.13** Au surplus, à chaque réunion du Conseil ou de ses comités, la personne administratrice du Musée doit divulguer les changements ou ajouts relatifs à ses intérêts depuis sa dernière Déclaration. Une note à cet effet est alors ajoutée au procès-verbal. Elle peut aussi aviser le secrétaire du Conseil en tout temps qui collige cette information.
- Il demeure de la responsabilité de la personne administratrice du Musée de modifier sa Déclaration annuelle subséquente en conséquence.
- Le défaut de divulguer ces changements peut constituer un manquement au sens du Règlement.

Règles générales (suite)

- 4.14** Comme prévu au Code d'éthique du personnel, un registre des intérêts est constitué et mis à jour au fil des déclarations par la personne secrétaire générale et conseillère juridique du Musée, aussi secrétaire du Conseil, pour partage avec le service des approvisionnements ou autre secteur du Musée pour lequel l'intérêt est pertinent, pour que ces derniers puissent s'assurer qu'un intérêt ne devienne pas un conflit d'intérêts préjudiciable au Musée. Les intérêts des personnes administratrices y sont colligés.
- Le registre est déposé au CGÉ, une fois l'exercice annuel de déclaration complété.
- 4.15** Les principes énoncés au Code peuvent servir de guide pour une application qui n'aurait pas été prévue.
- 4.16** Le CGÉ révisé le Code minimalement aux cinq (5) ans et en soumet l'approbation au Conseil.
- 4.17** Le Code remplace toute disposition antérieure et entre en vigueur lors de son approbation par résolution du Conseil.

Annexe 1

Déclaration d'adhésion au code d'éthique, des intérêts et d'indépendance

En tant que personne administratrice du conseil
d'administration du Musée national des beaux-arts du
Québec, pour l'exercice ayant eu cours du 1^{er} avril 2024 au
31 mars 2025, et pour la période jusqu'à la date de signa-
ture de cette Déclaration, je, soussigné(e)

_____ ,

(Inscrire au-dessus votre nom complet)

A. CODE D'ÉTHIQUE DU CONSEIL (LE CODE)

Déclare, après avoir lu le Code qui précède cette Annexe 1, adhérer au Code, être lié(e) par chacune de ses dispositions et en comprendre le sens et la portée ;

B. INTÉRÊTS

Déclare, ci-après, tous les intérêts (fonctions, entreprises, organisa-
tions, associations ou autre élément d'intérêt, le cas échéant, dont ma
part représente plus de 5%) suivants : (pour une première Déclaration,
indiquer ceux ayant été actifs au moins lors des trois (3) dernières
années ; pour une Déclaration subséquente, indiquer ceux ayant été
au moins actifs lors des quatre (4) dernières années).

CONFLIT IDENTIFIÉ ? O/N ¹ Si oui, qualifier le conflit (direct/indirect ; moral/financier ; potentiel, réel, apparent) :	NATURE DE L'INTÉRÊT	ORGANISATION VISÉE	DURÉE (date : de... à)	PRÉCISIONS (ex. : % d'actionariat, vous ou une autre personne)
Ajouter des lignes au besoin				

¹Le CGÉ peut être impliqué dans cette prise de décision.

Indiquez ci-haut, notamment, toutes les entités qui ne font pas partie
du périmètre comptable du gouvernement ni de ses partenariats pour
lesquelles vous, votre conjoint(e) ou enfants à charge font partie des
principaux dirigeants.

Mettre un X si vous n'avez aucun intérêt à identifier, ici : _____

C. INDÉPENDANCE

Déclare, que j'ai eu un(e) conjoint(e) au cours de l'exercice :

OUI

NON

Conjoint

Sont des conjoints les personnes liées par un mariage ou une union civile.
Sont assimilés à des conjoints, à moins que le contexte ne s'y oppose,
les conjoints de fait. Sont des conjoints de fait deux personnes, de sexe
différent ou de même sexe, qui font vie commune et se présentent en
public comme un couple, dès lors que les personnes cohabitent depuis
au moins un an ou dès le moment où elles deviennent parents d'un même
enfant.

C. INDÉPENDANCE (SUITE)

Déclare, qu'un (des) enfant(s) a (ont) été à ma charge ou de mon ou ma conjoint(e) au cours de l'exercice :

OUI NON

Enfants à charge

Les enfants à charge incluent ceux à la charge de la personne administratrice ainsi que ceux à la charge de sa ou son conjoint(e).

Un enfant est à la charge de son père ou de sa mère lorsqu'il dépend de l'une de ces personnes pour sa subsistance. C'est le cas lorsqu'il s'agit :

- d'un enfant mineur qui n'est pas pleinement émancipé, ni père ou mère d'un enfant à sa charge ; ou
- d'un enfant majeur qui fréquente à temps plein un établissement d'enseignement et qui n'est ni le conjoint d'une personne, ni marié ou uni civilement, ni le père ou la mère d'un enfant à sa charge.

QUESTIONS

1. Est-ce que des opérations ont été effectuées entre le Musée, ou l'un de ses partenariats, et la personne administratrice, sa ou son conjoint(e) ou un enfant à charge ?

OUI NON

2. Est-ce que des opérations ont été effectuées entre le Musée ou l'un de ses partenariats et une entité recensée à la section B ?

OUI NON

3. Êtes-vous ou avez-vous été, au cours des trois (3) dernières années, à l'emploi du Musée ?

OUI NON

4. Êtes-vous à l'emploi du gouvernement ou d'un organisme du gouvernement au sens de l'article 4 de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, c. V-5.01) ?

OUI NON

5. Est-ce qu'un membre de votre famille immédiate (votre conjoint(e), son enfant, son père et sa mère ; votre enfant et son (sa) conjoint(e) ; votre père et votre mère, et leur conjoint ; votre frère ou votre sœur) fait partie de la haute direction du Musée ?

OUI NON

6. Avez-vous, de façon directe ou indirecte, des intérêts d'ordre pécuniaire dans une entreprise ou organisation qui, dans les trois (3) dernières années de cette Déclaration :

a) est ou a été cliente du Musée :

OUI NON

b) est ou a été fournisseuse de biens ou services du Musée :

OUI NON

c) est ou a été associée à un audit du Musée :

OUI NON

d) a fait l'objet d'un investissement de la part du Musée :

OUI NON

e) a reçu une subvention ; ou encore un prêt discrétionnaire ou avantage de même ordre du Musée, qui n'est pas encore échu, et le cas échéant, remboursé :

OUI NON

f) est susceptible de faire l'objet d'un contrôle administratif de la part du Musée pour ses activités principales :

OUI NON

g) agit à titre de mandataire du Musée ou en est un partenaire significatif :

OUI NON

h) est ou a été en situation de litige judiciaire avec le Musée :

OUI NON

Si vous avez répondu par la positive à une ou des questions numérotées ci-haut, veuillez transposer la numérotation de la (des) ligne(s) correspondante(s) ci-haut, dans le Tableau qui suit, et fournir les précisions requises :

NUMÉRO DE LA LIGNE	DATE OU PÉRIODE DE LA SITUATION	QUI A FAIT L'OPÉRATION?	INFORMATION CONCERNANT L'OPÉRATION (nature, modalités, etc.)	MONTANT, si applicable

Et j'ai signé cette Déclaration à Québec, le _____ 2025,

Nom : _____

J'ai par ailleurs identifié un intérêt de formation sur le(s) sujet(s) suivant(s) :

Annexe 2

Conflits d'intérêts

Il est utile pour le Conseil de prévenir les conflits d'intérêts pour éviter qu'ils ne deviennent un manquement au sens du Code. À cette fin, le CGÉ rend disponibles pour la personne administratrice du Musée :

→ la définition de conflits d'intérêts retenue par le Musée :

Une situation où une personne détient un intérêt direct (elle-même) ou indirect (une personne de proximité), moral ou financier dans une entreprise et qui est susceptible d'influencer indûment ou de manière préjudiciable la façon dont elle s'acquitte des devoirs de sa fonction, des responsabilités qu'elle assume ainsi que des normes déontologiques auxquelles elle est soumise. On reconnaît le conflit d'intérêts lorsqu'une personne raisonnable, sur la base de faits avérés et pertinents et à la suite de l'examen des devoirs de la fonction, des responsabilités et des devoirs déontologiques, peut conclure que l'intérêt privé l'emporte sur l'intérêt public. Le conflit doit donc être perceptible et mesurable. Il est potentiel, apparent ou réel :

Conflit potentiel	Dans l'ordre actuel des choses et en fonction du poste occupé par l'individu et des tâches qui lui sont conférées, aucun conflit n'est présent. Cependant, il existe une possibilité de conflit d'intérêts chez l'individu dès lors que ses tâches et ses responsabilités évoluent. Le conflit est donc potentiel lorsqu'il existe en puissance, qu'il est virtuel et qu'il n'est pas réalisé.
Conflit apparent	Le conflit apparent existe lorsque les intérêts en cause sont susceptibles d'influencer indûment l'exécution des obligations de la ou du fonctionnaire, mais qu'en réalité, il n'en n'est rien. Le conflit est apparent lorsqu'il existe et est visible ou perceptible par un tiers.
Conflit réel	Le conflit est réel lorsqu'il existe ou a existé véritablement. La personne possède effectivement des intérêts particuliers qui ont influencés directement sa prise de décision dans le cadre de ses fonctions publiques pour l'organisme public.

→ le processus de réflexion en cinq (5) étapes qui permet de s'interroger sur la nature d'une situation :

1. Mise en contexte et description de la situation de conflit d'intérêts
 - Quels sont les faits marquants de la situation ?
 - Quel est le contexte ?
 - Comment décrire le conflit ?
 - Quelle est la décision spontanée ?
 - Quelles sont les parties prenantes ?
 - Quel est le type de conflit (réel, apparent ou potentiel) ?
2. Déterminer le niveau de risque
 - Quels sont les risques organisationnels associés ?
 - Quels sont les préjudices potentiels pour les parties prenantes, notamment l'organisation ?
 - Ce type de conflit d'intérêts s'est-il déjà matérialisé antérieurement dans l'organisation ?
 - Quelle est la probabilité que le risque se matérialise ?
 - Si le risque se matérialisait, quelles seraient les conséquences pour l'organisation ?
 - Quelle serait l'importance des éventuels préjudices subis ?
 - Quelles seraient les conséquences pour l'image de l'organisation ?
 - Qui serait touché ?
 - Quel est le niveau de risque auquel s'expose l'organisation ?
3. Normes et valeurs
 - Y a-t-il des règles déontologiques applicables (Loi, Règlement, directive interne, etc.) ?
 - Y a-t-il un dilemme dans la situation ?
 - Quelles sont les valeurs interpellées par la situation (valeurs de l'administration publique ou valeurs organisationnelles, etc.) ?

4. Analyser les options
 - Quelle mesure d'atténuation des risques peut-on utiliser ?
 - Quelles sont les options possibles et leurs conséquences prévisibles ?
 - Les normes applicables à la situation y répondent-elles de façon satisfaisante ?
 - Quelle valeur devrait guider la décision de manière prépondérante ?
5. Prendre position et tester la décision
 - Est-on à l'aise de défendre la décision et son argumentaire publiquement ?
 - Qu'en penseraient les collègues ?
 - Les parties prenantes seront-elles satisfaites ?
 - Est-ce qu'on accepterait la décision en tant que partie prenante la plus négativement affectée par la décision ?

Si la réponse est satisfaisante, réfléchir à la façon dont on communiquera la décision aux personnes concernées (expliquer le sens de la décision).

Qu'il s'agisse d'un conflit potentiel, apparent ou réel, l'analyse demeure la même. Le niveau de risque modulera l'urgence de la situation et la robustesse des mesures mises de l'avant, mais n'influencera pas l'importance de la gestion. Ainsi, chaque conflit doit être traité avec la même diligence et selon le processus d'aide à la décision.

Le CGÉ appuie la démarche de détermination d'une situation de conflits d'intérêts, lorsque requis.



Des visiteurs dans le pavillon Pierre Lassonde.

Musée national des beaux-arts du Québec

179, Grande Allée Ouest
Québec (Québec) G1R 2H1
mnbaq.org

© Musée national des beaux-arts du Québec,
2025

Le Musée national des beaux-arts du Québec est une société d'État subventionnée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle, est interdite sans une autorisation écrite de l'éditeur.

DÉPÔT LÉGAL
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN 1708-6108 (EN LIGNE)
ISBN 978-2-555-01681-1 (PDF)

RAPPORT DE GESTION 2024-2025

Direction du projet
Marc Lajoie

Coordination et droits d'auteur
Lizette Carine Pedraza Cala

Rédaction
Jean-Luc Murray
Jean-François Fusey
Marie-Hélène Audet
Eve-Lyne Beaudry
Anik Dorion-Coupal
Annie Bérubé
Nancy Gagné
Marc Lajoie
Julie Bouffard

Fondation
Fabrice Alcayde
Caroline Audy

Révision linguistique
et correction d'épreuves
Marie Parent

Documents photographiques
Julie Bouffard

Conception graphique
Charlene Sepentzis

PHOTOGRAPHIES

MNBAQ / Patrick Altman
(couverture, p. 4)

MNBAQ / David Cannon
(p. 6, 9-12, 16, 18, 26-27, 29, 30b, 32b,
33bc, 39bc, 40, 53, 55b, 57-58, 64ab, 65,
72, 73a, 74, 78, 109-111, 122)

MNBAQ / Louis Hébert
(p. 17a, 19-20, 22-25, 28, 30a, 31, 32a, 33a,
36-37, 39a, 42b, 43-44, 46, 50, 69, 73b)

MNBAQ / Idra Labrie
(p. 38)

MNBAQ / Emmanuelle
Letendre-Lévesque
(p. 17b, 21, 55a, 56b, 64c, 70)

Agrume Agrume
(p. 54)

Stéphane Bourgeois
(p. 3, 8, 75a)

Émilie Dumais
(p. 56b)

Anna M. Dupuis
(p. 41a)

Studio Box
(p. 75b)

Université Concordia,
Fonds Véhicule Art
(p. 41b)

ŒUVRES

© Eruoma Awashish
(p. 29a)

© Succession Marcel Barbeau
(p. 39a)

© Rémi Belliveau
(p. 31)

© Maryse Chartrand
(p. 44b)

© Laurent Craste / CARCC, Ottawa, 2025
(p. 43a)

© Montserrat Duran Muntadas
(p. 44a)

© Suzanne Giroux
(p. 24-25)

© Aurélie Guillaume
(p. 43b)

© Succession Siassie Kenneally
(p. 27a)

© Moridja Kitenge Banza
(p. 42b)

© Michelle Lacombe
(p. 32)

© Succession Fernand Leduc / CARCC,
Ottawa, 2025
(p. 55a)

© Duane Linklater
(p. 16)

© Succession Paryse Martin
(couverture, p. 4, 50a)

© Meryl McMaster
(p. 42)

© Succession Suzanne Meloche
(p. 40)

© Kent Monkman
(p. 16, 27bc)

© Succession Norval Morisseau
(p. 26, 27d)

© Succession Josie Pamiutu Papialuk
(p. 18)

© Succession Tim Pitsiulak
(p. 18, 27a)

© Amélie Proulx
(p. 20d)

© Anne-Marie Proulx
(p. 30)

© Succession Pudlo Pudlat
(p. 19)

© Succession Jean Paul Riopelle /
CARCC, Ottawa, 2025
(p. 38, 39bc)

© Nick Sukkuark
(p. 27a)

© Françoise Sullivan /
CARCC, Ottawa, 2025
(p. 41)

© Santiago Tamayo Soler
(p. 28)

